

**A BEYROUTH-OUEST
ATTENTAT
CONTRE
JOUNBLATT**

photo PA
page E 1

Recrut

**LÉVEILLÉ :
OPTIMISME
MODÉRÉ**

page 2

**CANADIEN 2
SABRES 2**

Photothèque LA PRESSE
pages 4 et 5



TABLOÏD
SPORTS

MONTRÉAL, JEUDI 2 DÉCEMBRE 1982, 98^e ANNÉE, n° 280, 88 PAGES, 6 CAHIERS • **35 cents**
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45^c

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

PIERRE DESMARAIS II ASSURE L'INTÉRIM

**CUM: IMPASSE
À LA PRÉSIDENTENCE**

AUTRE ESSAI LA SEMAINE PROCHAINE

Les représentants de Montréal et ceux de la banlieue n'arrivent pas à s'entendre sur une candidature à la présidence de la Communauté urbaine de Montréal. Il est de plus

en plus probable que Québec devra nommer un président d'office, comme le prévoit la nouvelle Loi de la CUM.

page A 5

photos Robert Nadon, LA PRESSE

**< SIGNES DE SOUPLESSE À L'ENTRETIEN
CTCUM: PAS DE GRÈVE AVANT DEUX SEMAINES.**

page A 2



**À LA PLACE DES ARTS
ACCUEIL CHALEUREUX
POUR LES SIMARD**



**PROJET DE LOI S-31
OUELLET PRÊT
À CONSULTER**

page A 8

ÉDITO
**LÈCHE-VITRINES
EN AMÉRIQUE
LATINE?**
PAR GUY CORMIER
page A 6

L'ÉCONOMIE
**POUR ÉCHAPPER AU
PLAN D'OTTAWA
DOME NÉGOCIE
HORS DU PAYS**

page C 1

**SUBVENTION FÉDÉRALE
SURSIS POUR
LA DAVIE
DÉLAI AU 10 DÉCEMBRE**

Si les syndiqués des Chantiers maritimes Davie persistent à refuser la règle fédérale des 6 et 5 p. cent d'augmentation, la subvention de \$130 millions sera perdue le 10.
page C 3



SOMMAIRE
Annonces classées C 7, D 14 à D 17, E 2 et sports 14
Arts et spectacles
— Informations B 1 à B 4
Cinéma B 6
Décès, naissances, etc. E 3
Économie C 1 à C 9
Êtes-vous observateur? D 16
FEUILLETON D 15
Horoscope D 16
Le monde E 1, E 4, E 5
Météo A 2
Mots croisés D 17
« Mot mystère » E 2
Quoi faire aujourd'hui B 6
Télévision B 7
— Télé-câble B 1
Tribune libre A 7
Vivre aujourd'hui D 1 à D 4

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées 16
Mots croisés 16

Trust Royal
Le Trust Royal vous ouvre des portes.

Régimes enregistrés d'épargne-logement
Prêts hypothécaires
Achat et vente de maisons



Les employés de l'entretien ont fait d'importantes concessions. Il ne leur est plus possible de suivre la même stratégie que le front commun. photo Robert Nadon, LA PRESSE

PAS DE GRÈVE AVANT AU MOINS DEUX SEMAINES

CTCUM: l'entretien accepte l'offre patronale mais pose des conditions

Les employés de l'entretien de la Commission de transport de Montréal ont fait d'importantes concessions hier soir écartant du même coup toute grève dans le transport en commun, du moins pour les deux semaines à venir.

LISA BINSSE

Conscients qu'il n'est plus possible de suivre la stratégie du front commun CSN-CEQ-FTQ dont la contre-proposition de gel salarial vient en contradiction avec leurs propres demandes, quelque 700 membres du syndicat CSN ont majoritairement accepté la recommandation de leur président Jacques Morrissette.

Ils ont « hissé le drapeau (blanc) » devant la normalisation des salaires défendue par la CTCUM et la bataille de l'indexation. Ils sont prêts à prendre l'offre salariale de la CTCUM, légèrement modifiée, mais aux conditions suivantes:

Aucune poursuite ou amende contre l'exécutif syndical et tous les membres en général pour des

gestes posés durant le conflit; acceptation par la CTCUM de la contre-proposition syndicale quant aux clauses normatives déposées à la CTCUM le 8 novembre dernier et (déjà rejetée par la CTCUM); négociation sur le protocole de retour au travail.

Le tout doit être signé le 13 décembre prochain (date de la comparution en cour de M. Morrissette pour outrage au tribunal relatif au débrayage illégal du 10 novembre dernier avec le front commun) et la rétroactivité payée avant Noël. À défaut de quoi, l'exécutif est mandaté de convoquer une assemblée générale le 13 décembre pour faire le point.

Quant aux salaires, les employés de l'entretien acceptent l'offre de la CTCUM pour la première année, 7 p. cent avec indexation lorsque le coût de la vie atteint 10 p. cent. La deuxième année est légèrement modifiée. Alors que la CTCUM offrait environ 5,8 p. cent avec indexation après 8,8 p. cent d'inflation (donnée en deux étapes), le syndicat demande une seule hausse 6 p.

cent avec indexation après 9 p. cent. Ils exigeaient la pleine indexation de salaire, ce qui était d'ailleurs le point litigieux.

« Tanné, essoufflé »

« Après un an de conflit ponctué de lois matraques (loi 47 et loi 72), on est tanné, fatigué, essoufflé, de déclarer M. Morrissette à ses membres. On lève le drapeau, mais la guerre n'est pas finie pour autant. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je vous recommande ça. On a fait tout ce qu'on avait à faire pour obtenir une convention collective sans aucun recul. On a démontré qu'on n'avait pas l'intention de reculer. Aujourd'hui on constate qu'on est tout seul ».

Rappelons que les employés de l'entretien étaient prêts à suivre le front commun en grève générale illimitée et illégale pour faire bouger la CTCUM. « Aujourd'hui, on ne saurait dire quand elle aura lieu », a-t-il dit tout en reprochant aux chefs des trois centrales syndicales « leur silence » face aux attaques gouvernementales contre le mouvement syndical.

La CTCUM a déclaré à plusieurs reprises qu'elle ne bougerait plus sur ses offres. Et, M. Morrissette ne se fait aucune illusion. D'où son avertissement aux membres de ne pas se surprendre d'un refus. « Si ça arrive, on fera le point le 13 décembre! »

Par ailleurs, les chauffeurs et opérateurs de métro ont majoritairement accepté hier le rapport du conciliateur Raymond Désilets quant au protocole de retour au travail. Ils sont maintenant prêts à signer leur convention collective en attendant que la CTCUM donne également son accord. La Fraternité refusait de signer la convention collective tant qu'il n'y aurait pas d'entente sur le protocole.

Le rapport donne partiellement gain de cause à la Fraternité. Celle-ci obtient le droit d'aller en arbitrage sur les points suivants: les 130 mises à pied depuis le début du conflit et les trois congédiements survenus en mai dernier. Cependant, le rapport Désilets maintient la perte de salaire pour les 15 et 16 janvier dernier, lors d'une grève des employés de l'entretien.

EN JANVIER

Retards considérables à l'aide sociale

QUEBEC — Les personnes qui feront une demande d'aide sociale en janvier prochain risquent d'attendre longtemps avant de voir la couleur de leur premier chèque d'allocations car le Syndicat des fonctionnaires provinciaux a émis une directive demandant à ses employés des bureaux d'aide sociale d'appliquer intégralement la loi au cours des trois premiers mois de 1983.

CLAUDE-V. MARSOLAIS

de notre bureau de Québec

Cette directive fait partie d'une panoplie de moyens de pression que le Syndicat des fonctionnaires entend utiliser pour lutter contre la loi 70.

Normalement, une personne qui a besoin de l'aide sociale pour survivre doit attendre au moins huit jours avant d'obtenir une entrevue avec un agent de l'aide sociale. Or, depuis la recrudescence des demandes au printemps dernier, il faut maintenant attendre 15 jours avant d'obtenir une entrevue et une semaine additionnelle avant d'encaisser le premier chèque.

Si l'on combine le gonflement des demandes de prestations du

rant les mois d'hiver au zèle des fonctionnaires, le délai d'entrevue dans certaines zones comme le centre-sud de Montréal ou le centre-ville de Québec pourrait bien passer de deux à trois ou quatre semaines.

De novembre 1981 à octobre 1982, le nombre de ménages qui survivent grâce à l'aide sociale est passé de 285,776 à 327,106 et l'on s'attend à une recrudescence marquée durant les mois d'hiver à cause de la crise économique.

« La situation deviendra intolérable, souligne la directive du Syndicat des fonctionnaires signée par M. Rolland Saint-Jean, président du comité de stratégie provinciale. La partie patronale n'exigera plus de vérification afin d'accélérer le versement des prestations d'aide sociale, ce qui favorisera les fraudeurs et les profiteurs. Le ministère de l'aide sociale deviendra le plus gros organisme payeur et aura un « bordereau de paie » d'assistés sociaux plus gros que le bordereau de paie des employés du secteur public et parapublic. »

En conséquence, le SFPQ demande à ses agents d'appliquer intégralement la loi pour détecter les fraudes possibles et éviter

d'accroître le déficit de la province puisque le gouvernement a décidé de faire absorber son déficit sur le dos des employés du secteur public en coupant leur salaire.

Les impôts scrutés à la loupe

Les fonctionnaires ont également décidé d'être extrêmement vigilants dans l'examen des déclarations d'impôts des particuliers afin de détecter toutes fraudes possibles. Certes, ils vont renseigner adéquatement les citoyens qui demandent des informations

sur les possibilités d'échappatoires fiscales mais ils ne feront rien qui serait susceptible d'accroître le déficit.

Enfin, les conducteurs de véhicules du gouvernement sont priés de suivre à la lettre les directives qui sont collées à l'intérieur du véhicule à chaque fois qu'ils l'utilisent. On demande aussi aux employés de voir à ce que le véhicule réponde à toutes les obligations du code de la sécurité routière avant de s'en servir afin d'éviter des infractions ou encore des amendes.

CENTRE D'ACCUEIL JEAN-OLIVIER-CHÉNIER

Suspensions de quatre jours pour un débrayage illégal... qui n'a pas eu lieu

Le syndicat des employés du centre d'accueil Jean-Olivier-Chénier a réagi vivement à la suspension de quatre jours imposée par la direction de cet établissement de Ville St-Pierre aux cinq membres de l'exécutif pour avoir incité les employés à un débrayage illégal... qui n'a pas eu lieu.

HUGUETTE ROBERGE

Mmes Céline Chatigny, Adélie Fortin, Réjeane Brochu, Agathe Cardinal et Johanne Bélanger, ont en effet écopé d'une suspension de quatre jours, la direction leur reprochant d'avoir, le 25 novembre dernier, incité les employés à un débrayage illégal. C'est par une très faible majorité que les syndiqués de Jean-Olivier-Chénier avaient voté pour la grève (52,5%). On sait que la FAS, dont ce syndicat (CSN) fait partie, a fait connaître lundi sa décision de retirer son ordre de grève pour le lendemain.

« C'est, à notre connaissance, la première fois qu'une telle chose se produit » disait hier le conseiller syndical Jean-Noël Bilodeau en conférence de presse.

Le syndicat entend déposer une plainte formelle à la Commission des droits de la Personne et s'adresser au Ministère du travail

pour que toute la lumière soit faite sur les méthodes utilisées par la direction du centre d'accueil pour « semer la division dans les rangs du syndicat local ».

Le « party des campeurs »

Le syndicat, qui en a gros sur le cœur, prétend que de nombreux syndiqués, dont un certain nombre avaient voté pour le débrayage, ont subi des pressions de l'employeur pour « camper » dans l'établissement dès samedi dernier, en prévision du débrayage prévu pour minuit, mardi, et pour participer au fameux « party des dissidents » dont LA PRESSE a fait état mardi.

« Quelle nervosité a obligé la direction à faire camper des employés pendant trois jours sous le seul prétexte de la menace d'une grève? A prévenir les employés rejoins par téléphone, dimanche dernier, qu'ils devaient rentrer avec leur valise ou risquer de ne pas rentrer du tout? », demande l'exécutif syndical, qui va plus loin en affirmant: « Le directeur, M. Manuel Daoust, a même expliqué à ces employés que la conversation téléphonique était enregistrée et qu'il pourrait s'en servir contre eux. »

Mesures d'intimidation... L'exécutif produit certains do-

Pas de moyens de pression du Front commun avant les Fêtes

QUEBEC — « C'est bien clair qu'il va être extrêmement difficile de mobiliser les troupes avant les Fêtes car les gens ont bien plus le Père Noël en tête que de penser à entreprendre des débrayages illégaux », déclare le coordonnateur des négociations du front commun à la FTQ, M. Réal Lafontaine, en confirmant les informations entendues dans les cercles syndicaux ces derniers jours à l'effet que des moyens de pression pourraient être utilisés seulement à compter de janvier.

CLAUDE-V. MARSOLAIS

de notre bureau de Québec

Le résultat complet de la consultation entreprise par les centrales syndicales sur les offres finales du gouvernement ne sera connu qu'au début de la deuxième semaine de décembre. En fait, l'opération sera beaucoup plus longue que prévue à l'origine en raison notamment de l'imprécision des textes soumis par le gouvernement.

Ainsi, à la CEQ, les membres sont habitués à examiner les propositions gouvernementales article par article. Or, ils n'ont que des déclarations générales à se mettre sous les dents d'où la difficulté d'interpréter concrètement dans son application la portée d'une proposition. C'est pourquoi la CEQ ne croit pas être en mesure de compléter la consultation avant mercredi prochain. À la FTQ, cette opération devrait prendre fin vers le 11 décembre.

Ce n'est donc qu'au cours de la deuxième semaine de décembre que le comité de coordination du front commun pourra se réunir afin d'évaluer les résultats du vote de ses membres et prévoir les actions futures. À cette date, il sera beaucoup trop tard pour envisager quelque action que ce soit avant les Fêtes.

Mme Hélène Pelletier, présidente de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec, confirmait hier ce sentiment général en indiquant que son groupe de 15,000 membres ne voulait pas donner au gouvernement un prétexte pour décréter unilatéralement les conditions de travail avant les Fêtes.

Une loi-cadre

Par ailleurs, selon des informations provenant du Conseil du trésor, le gouvernement aurait l'intention de faire adopter une loi-cadre lui permettant de décréter par règlementation. Cela permettrait à des syndicats de négocier jusqu'à la fin de décembre des accommodements à l'intérieur de l'enveloppe globale finale que le gouvernement a déposée.

Lundi, en déposant l'offre finale du gouvernement, le ministre Yves Bérubé a été clair sur les intentions de l'Etat. S'il y avait grève, le gouvernement décréterait immédiatement les conditions de travail pour l'ensemble de ses salariés. Dans le cas contraire, le gouvernement ferait adopter une législation permet-



Photothèque LA PRESSE

Réal Lafontaine

tant la négociation sur les aspects normatifs à la condition que la masse salariale globale prévue dans son offre ne soit pas remise en cause.

On laisse entendre au gouvernement que même si les 325,000 employés rejettent massivement l'offre finale, l'Etat ne serait pas plus disposé à reviser la masse monétaire qu'il consent actuellement, du moins pour les deux prochaines années.

Décret dans les universités

D'autre part, le ministre de l'Education a annoncé que le Conseil des ministres avait adopté mardi les décrets étendant aux 32,082 employés et professeurs des universités du Québec l'application de la loi 70. Ces décrets prolongent la durée des conventions collectives et fixent les traitements pour une période de trois mois à compter du 1er décembre.

Le gouvernement entend ainsi récupérer en salaire du milieu universitaire une somme de \$55,4 millions à raison d'une coupure de salaire uniforme de 19,5 pour cent. L'opération nette devrait se solder par une récupération approximative de \$40 millions étant donné que certaines universités ont déjà commencé à récupérer une dizaine de millions et compte-tenu du fait que les bas salariés de ce secteur recevront un montant forfaitaire en mars prochain.



photo Jean Goupil, LA PRESSE

Mme Céline Chatigny

documents démontrant les méthodes particulières de l'employeur pour faire réfléchir les employés. Enc-

tre autres, une lettre datée du 26 novembre et adressée à tout le personnel, incluant les employés inscrits sur les listes de rappel, dans laquelle il laisse entrevoir une possibilité d'ouverture de postes à temps régulier ou partiel... à la suite des sanctions qu'il entend prendre contre les grévistes.

La liste des « mesures d'intimidation » dénoncées par le syndicat est longue: obligation pour les employés, à compter de samedi dernier, de signer un registre pour témoigner de leurs allées et venues dans l'établissement; embauche d'une trentaine d'agents de sécurité (un seul est en place en temps normal); verrouillage par une nouvelle serrure du bureau du syndicat; installation de réflecteurs sur le toit du centre...

« Jamais les syndiqués du centre d'accueil Jean-Olivier-Chénier ne laisseront sans soins les 160 jeunes handicapés mentaux qui y sont hébergés. Les services essentiels y seront toujours maintenus, comme ils l'ont été le 10 novembre dernier, alors que le directeur du personnel, M. Daniel Cholette les considérait lui-même comme « au-dessus de ses espérances ». Alors, pourquoi cette attitude, sinon pour tenter de diviser les syndiqués? »

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 0 Max.: 8
VENTS MOUÉRÉS ET DOUX, NUAGEUX
DEMAIN: PAS DE CHANGEMENT

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	0	8	Nuageux
Outaouais	0	4	Nuageux
Laurentides	-2	2	Bruine
Cantons de l'Est	0	7	Nuageux
Mauricie	-5	0	Bruine
Québec	-1	5	Neige fond.
La-Saint-Jean	-3	2	Nuageux
Bas-Saint-Jean	-3	3	Nuageux
Caspésie	-5	1	Nuageux
Bas-Comeau	-6	1	Nuageux
Sept-Îles	-6	0	Nuageux

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	5	9	
Edmonton	-11	-8	
Regina	-9	5	
Winnipeg	0	1	
Toronto	6	9	
Fredericton	-6	0	
Halifax	-4	8	
Charlottetown	-7	2	
Saint-Jean	-5	5	

La Quotidienne

Tirage d'hier Numéroté-boni
5668 107441

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Boston	6	12	Nlle-Orléans	21	24
Buffalo	6	9	Pittsburgh	8	14
Chicago	4	5	S. Francisco	9	16
Miami	25	28	Washington	10	17
New York	6	11	Dallas		

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	0	3	Madrid	-2	9
Athènes	12	18	Moscou	-1	3
Acapulco	22	33	Mexico	10	22
Berlin	1	5	Oslo	-3	-2
Bruxelles	4	12	Paris	2	6
Buenos Aires	19	25	Rome	9	14
Copenhague	1	4	Séoul	3	9
Genève	5	7	Stockholm	-4	1
Hong Kong	16	21	Tokyo	12	18
Le Caire	9	21	Trinidad	22	30
Lisbonne	7	17	Vienne	6	9
Londres	3	8			

LES COMMISSAIRES DE LA CPQ INDIGNÉS
PAR LES ACTIVITÉS D'UN POLICIER TRIFLUVIEN

Martineau faisait dans les « langues marinées » sans déclarer ses revenus

■ NICOLET — Non seulement l'agent de police André Martineau est-il financièrement très impliqué dans l'administration du bar-salon de son épouse, mais il s'est permis d'exploiter un commerce de fromage, de langues marinées et saucissons, le tout à l'insu des ministères du Revenu, pour mieux équilibrer son budget et obtenir des emprunts pour le débit de boisson.

Cette version diffère sensiblement du témoignage livré la semaine dernière par ce policier qui prétendait, devant la Commission de police, qu'il n'exerçait que sa

fonction de policier pour la ville de Trois-Rivières.

Les commissaires Denys Dionne, Réjean Breault et Pierre Laforest, chargés de faire enquête sur le fonctionnement de ce corps policier, ont de nouveau entendu Martineau hier, de même que

ANDRÉ PÉPIN

l'épouse de ce dernier, Mme Huguette Brassard, dans le but de démontrer, documents à l'appui, que le policier avait effectué toutes les démarches nécessaires pour que la Société d'entraide économique locale consente un prêt substantiel à son épouse en vue de l'acquisition du bar Adam et Ève.

M. Martineau, dans un document notarié, s'est porté garant, conjointement avec son épouse, de l'emprunt contracté auprès de cette institution financière, contrairement à une règle en vigueur dans les corps policiers, interdisant à ces derniers de participer au financement d'un débit de boisson.

Le policier, dans un autre document qu'il a signé, engage sa résidence familiale, une autre maison de rapport et son salaire de policier pour garantir le remboursement d'un emprunt contracté en 1977 et d'un autre de moindre importance, négocié en 1979.

Ce qui a davantage indigné les commissaires hier, c'est que M. Martineau a fait valoir à la Société d'entraide qu'il touchait \$6 500 par année, en vendant ses pro-

duits alimentaires marinées, un revenu « non imposable ». Cette dernière affirmation, Martineau l'a soulignée de deux traits dans un rapport manuscrit qui venait appuyer la demande d'emprunt.

Les langues de porc, les fromages et saucissons, Martineau les offrait dans les tavernes et bars de la région trifluvienne. « Je n'ai jamais cru bon déclarer ces revenus aux ministères du Revenu puisqu'il s'agissait d'un « side-line », a expliqué le policier au juge Denys Dionne. Il a ajouté avoir exagéré le montant qu'il touchait de cette activité : « J'ai peut-être ajouté quelques langues », a-t-il avoué avec le sourire devant les commissaires.

Pour mieux démontrer l'intérêt financier du policier dans le bar Adam et Ève, la Commission a déposé en preuve un brouillon publicitaire qui indique : « Nouvelle administration du Bar Adam et Ève. André « Canard » Martineau vous attend ». Le principal intéressé a d'ailleurs admis s'être chargé à l'occasion d'assurer l'ordre dans l'établissement et de remplir les réfrigérateurs de bière. « Je pense qu'un policier est très bien placé pour voir au bon ordre d'un endroit licencié », a-t-il déclaré.

Des chèques sans provision

Appelée à son tour à témoigner, l'épouse du policier a admis avoir rencontré des difficultés financières à partir de l'été 1981. A quel-

ques occasions, elle a remis des chèques sans provisions à la Société d'entraide. Son mari a dû emprunter \$10 000, en 1979, pour rembourser le ministère du Revenu qui exigeait cette somme pour la taxe de vente déjà perçue sur les ventes de bière mais non versée au Trésor public!

Le bar-salon Adam et Ève est maintenant verrouillé, les propriétaires ayant été victimes, au cours des derniers mois, de deux incendies survenus dans les logements aménagés au-dessus de l'établissement. L'eau et la fumée ayant causé des dégâts sérieux au bar, ce dernier est inexploitable pour l'instant; il a été mis en vente récemment.

« Vous devez vous rendre compte que si les paiements ne sont pas versés à la Société d'entraide, votre salaire de policier, vos propriétés et toute votre équité peuvent être saisis », a souligné le juge Dionne au policier qui admettait la semaine dernière avoir chassé de son bar une mère de famille qui était venue chercher ses deux filles mineures. Cette expulsion, il l'avait faite en ces termes : « Tu vas sortir d'ici ma grosse sale... »

Ce matin, la Commission de police entreprend de démontrer l'implication d'un autre policier trifluvien dans l'administration d'un débit de boisson. L'agent Pierre Cartier devra expliquer pourquoi il est propriétaire du bar Le Trotteur, malgré les indications du code disciplinaire du corps de police dont il fait partie.

FAUSSES BOMBES La police nage en plein mystère

■ Les policiers chargés d'élucider les attentats à la fausse bombe, commis à l'aide de bâtons de dynamite depuis juillet à Montréal et en province, nagent en plein mystère.

RAYMOND GERVAIS

Les expertises scientifiques faites sur les bâtons de dynamite qui composaient les fausses bombes, ainsi que sur les deux lettres reçues, une première à Alliance Québec au cours de l'été dernier, et une autre la semaine dernière à LA PRESSE, n'ont pas donné les résultats escomptés, a précisé un porte-parole de la police.

Depuis la découverte des deux dernières fausses bombes à Montréal, les enquêteurs chargés du dossier ont reçus une quantité d'informations et d'appels provenant de diverses sources. Toutes ont été vérifiées, mais aucune n'a contribué à faire la lumière sur les récents événements.

Il en est de même pour la Sûreté du Québec qui enquête parallèlement avec les policiers de la CUM sur les attentats ratés à Québec au cours de l'été et plus récemment à Sherbrooke.

Une première vérification des policiers afin de découvrir s'il y avait eu des vols de dynamite depuis le printemps dernier au Québec, s'est révélée négative. « On doit maintenant chercher d'un bout à l'autre du Canada », a déclaré un policier.

Provenance de la dynamite

L'hypothèse des bâtons de dynamite subtilisés sur un chantier de construction, sans pour autant qu'ils aient été rapportés volés, ne peut être négligée et les limiers devront orienter leur enquête en ce sens, s'ils veulent découvrir d'où proviennent les 24 bâtons de dynamite (22 retrouvés et deux autres dont les gains ont été envoyés à Alliance Québec et à LA PRESSE).

Par ailleurs, les policiers tentent toujours de retracer la personne qui s'est présentée lundi, le 22 novembre dernier à LA PRESSE, en prétendant faire partie d'un mouvement responsable de la pose des fausses bombes.

Joint hier au téléphone, les sergents-détectives Jean-Guy Rouselle et Emile Bisailon de la police de la CUM, ont déclaré avoir reçu et vérifié différentes informations anonymes provenant de plusieurs sources depuis une semaine et traitent toute autre information qu'ils recevront de la même façon.

M. Jean-Robert Nadeau, le chef de cabinet du ministre de la Justice du Québec, a déclaré pour sa part que le gouvernement n'avait jamais pris les menaces des poseurs de bombes trop au sérieux et que moins on parlait de ça, mieux cela était.

Terrorisme psychologique

Le président du PQ Montréal-Centre, M. André Boulerice, a affirmé hier qu'il croyait que le dépôt d'une fausse bombe devant les bureaux du PQ, rue Saint-Denis, était l'oeuvre d'une seule personne et que c'était beaucoup plus du terrorisme « psychologique » que du terrorisme violent. D'ailleurs, M. Boulerice estime que le fait d'avoir réanimé la section anti-terroriste de la police de la CUM, a eu un effet dissuasif sur les auteurs des fausses bombes.



Mme Huguette Brassard et son mari, l'agent André Martineau, ont témoigné hier à l'audience de la Commission de police du Québec qui enquête sur le fonctionnement du corps de police de Trois-Rivières.

photo LA PRESSE

Poursuite de \$1 500 000 pour la perte... de l'amitié platonique d'une octogénaire

■ Un Montréalais aujourd'hui âgé de 77 ans, qui, chaque fois qu'il est venu devant nos tribunaux, a fait la manchette par le caractère inusité des situations dans lesquelles il semble toujours s'être retrouvé, a immédiatement attiré l'attention sur sa personne, hier, lorsqu'il est venu enregistrer lui-même une poursuite de son cru contre le propriétaire, le gérant et le concierge de la maison d'appartements où il demeure, dans le quartier Côte-des-Neiges.

LÉOPOLD LIZOTTE

Armand Rochette que certains se rappelleront avoir vu au centre d'un débat prolongé sur la propriété de la Traverse de Lévis, il y a un quart de siècle ou plus, est aujourd'hui un veuf évidemment pensionné dont le seul plaisir resté intact serait l'amitié platonique qu'il entretient pour une vieille dame de 81 ans qui demeure dans le même immeuble que lui, et qui, en fait, réside à cet endroit depuis

l'inauguration même de cette conciergerie, il y a trente ans.

Ce qu'il reproche principalement aux intimés, c'est d'avoir traîné sa voisine devant la Régie des loyers et d'avoir, en portant de fausses accusations contre elle, obtenu un ordre d'éviction qui l'a fait s'évanouir, lorsqu'elle l'a reçu.

Ces messieurs auraient en effet soutenu que l'octogénaire passait son temps, chaque soir, à aller frapper aux portes de tous les autres locataires. M. Rochette soutient que c'est impossible parce qu'il se retrouve tous les jours dans l'appartement de la vieille dame, entre 8h et 17h, et qu'elle ne saurait sortir de son logis seule, en soirée, puisqu'elle est à moitié aveugle.

Même s'il soutient avoir été agressé à plusieurs reprises au sous-sol, les reproches du requérant portent surtout sur les ennuis et les embêtements que l'on ne cesse de causer à son amie. Selon sa propre expression, ces gestes

lui causent à lui-même un préjudice et un mal incroyables, et portent une atteinte terrible au bien-être que cette amitié de vingt ans lui procurait.

Et tout cela parce que les tracas que l'on occasionne à la pauvre dame l'empêche de demeurer cette précieuse compagne... platonique qu'elle était pour lui.

Bon prince, il consent toutefois à limiter à un million et demi les dommages qu'il réclame, mais en spécifiant bien que ceux-ci doivent être additionnés des intérêts à courir à partir d'hier, et des frais de cette instance judiciaire.

Dès lors, d'ailleurs, il a lui-même montré qu'il était fort sérieux dans cette poursuite qui, à prime abord, semblait farfelue à d'aucuns, en soldant porte-billets sur le comptoir les quelques centaines de dollars exigibles pour l'inscription de la procédure, compte tenu de l'inflation soudaine qui a frappé ces frais initiaux, il y a quelques mois.



Un discours bien ordinaire pour le maire Drapeau

■ Le maire Jean Drapeau entreprend sans l'ombre d'un doute le dernier mandat de son long règne. Celui qui a habité les Montréalais à des coups d'éclat, celui qui a galvanisé l'électorat municipal pendant plus d'un quart de siècle, celui qui a fait mouche sur l'adversaire avec des fléchettes toujours bien acérées, voilà qu'il est devenu bien condescendant si on en juge par son discours livré à la Chambre de commerce, mardi.

La présence du maire devant les hommes d'affaires, au lendemain de l'élection municipale, s'inscrit dans le cadre d'une tradition vieille de trois décennies.

Et M. le maire, après avoir laissé entendre qu'il avait failli intituler sa conférence *Si j'étais journaliste* (il devait opter pour *Pensers d'automne*), a livré un texte dans l'ensemble placide par rapport aux précédents, exception faite de quelques coups de griffe à l'endroit de la presse, à laquelle il a particulièrement reproché de prendre avec un grain de sel tout ce qui vient du pouvoir, et d'attacher beaucoup d'importance à tout ce qui émane de l'opposition.

Son discours n'a certes pas manqué d'intéresser, mais il n'a pas provoqué les rires et les mouvements d'enthousiasme de certaines de ses interventions précédentes, faute de ces nombreuses pointes d'humour qu'il sait manier mieux que quiconque.

En outre, le mordant qui a fait le renom de Jean Drapeau, conférencier, n'y était pas. Ce qui ne manque pas d'étonner, puisque le maire avait choisi d'analyser brièvement le résultat de la dernière élection, et d'exprimer ses idées sur le pouvoir et l'opposition.

Les deux solitudes

Dans la première partie de son discours, le maire a démontré qu'il n'avait pas complètement perdu le goût de se battre pour sa ville, même si son propos n'était certainement pas à la hauteur de sa combativité proverbiale.

Ainsi, il n'accepte pas l'analyse de ceux qui voient dans le résultat la renaissance des « deux solitudes ». Il blâme par ailleurs cette moitié des électeurs qui, faute de courage de choisir, s'en remet à l'autre moitié pour élire son conseil municipal. Et il s'en prend (avec raison d'ailleurs) à ceux qui crient victoire parce que le résultat a scindé la ville en deux : le milieu francophone au Parti civique, et le milieu anglophone et allophone à l'opposition.

Monsieur le maire est peut-être justifié de parler de la sorte, mais pas pour les mêmes raisons que les observateurs. Ceux qui ont analysé en profondeur le résultat de l'élection ont en effet constaté la poussée irrésistible de Me Jean Doré, candidat du RCM à la mairie, dans la très grande majorité des districts électoraux de Montréal, même si la victoire a surtout souri au RCM en milieu anglophone et allophone. Si Me Doré résiste aux tentatives de séduction du Parti québécois pour qu'il se présente dans Saint-Jacques ou dans toute autre élection complémentaire, il sera le prochain maire de Montréal.

Cela, le maire n'est évidemment pas prêt à le reconnaître, comme il refuse carrément d'admettre que sa dernière victoire fut la moins convaincante de toute sa carrière politique au plan municipal, et tout comme il refuserait aussi d'admettre que Me Doré aurait aisément battu Yvon Lamarre, si lui-même avait choisi de prendre une retraite bien méritée (le maire Drapeau ne répond jamais aux questions hypothétiques...).

Une lutte à deux?

S'il constate qu'il n'a récolté que 48 p. cent des voix, il refuse par ailleurs d'admettre qu'il aurait perdu son poste dans une lutte à deux, en émettant l'opinion que c'eût été une toute autre élection. Car dit-il, contrairement à la croyance de certains « théoriciens », la multiplicité de l'opposition a plutôt tendance à affaiblir le pouvoir qu'à diviser l'opposition. Et le maire a souligné avec raison qu'il n'est politiquement pas exact de reporter sur le deuxième candidat les voix accordées au troisième. Il n'a cependant pas mentionné qu'exception faite de sa défaite de 1957, c'était la première fois qu'il n'obtenait pas une majorité absolue des voix.

Reconnu pour ses attitudes quelque peu dictatoriales, le maire en aura surpris plus d'un en dévoilant que la composition du nouveau comité exécutif répond à un sondage organisé auprès de tous les candidats, élus ou défauts, du Parti civique, chacun ayant été invité à proposer sa liste de six candidats. C'est donc, dit-il, parmi le peloton de tête des suggestions qu'il a choisi ses six plus proches collaborateurs.

Le pouvoir et l'opposition

Après avoir remarqué que la démocratie, « ça commence avec le citoyen qui au moins une fois par quatre ans, a la chance de l'exercer sans opposition, le chanceux » (une façon moins directe de dire qu'il aime bien les chèques en blanc), après avoir rappelé que le pouvoir consistait à décider, et à décider dans la solitude dans le cas du chef, la décision collective n'existant pas à son avis (une baffe à l'endroit de la collegialité du RCM, glissée au passage), et après avoir rappelé que « l'opposition, c'est le sous-produit d'une élection », le maire a promis de fonctionner non pas contre, mais avec l'opposition.

Mais comme le maire a pris la précaution d'indiquer qu'il ne fallait pas voir, dans son intention de laisser la présidence du conseil à quelqu'un d'autre, un recul dans ses convictions, les prochains mois nous diront si le maire avait raison de parler de la sorte. Les affrontements ne manqueront certainement pas au conseil et il reprendra son poste (si jamais il le quitte vraiment) dès qu'il s'apercevra que l'opposition à la meilleure sur la présidence. Et cela ne tardera certainement pas!

Le mandat du directeur DeLuca est prolongé

■ Le mandat du directeur intérimaire de la police de la Communauté urbaine de Montréal, André DeLuca, est reconduit jusqu'à ce que soit formé le nouveau Comité exécutif de la CUM et la Commission de la sécurité publique.

ANDRÉ CÉDILOT

C'est ce qu'a fait savoir, hier, un porte-parole du ministère de la Justice du Québec, lequel est responsable de la nomination du directeur de la police de la CUM. Avant de se prononcer, le ministre doit, en vertu de la Loi 46, consulter et l'exécutif de la CUM et la direction de la Commission de la sécurité publique.

Hier, le sujet ne figurait pas à l'ordre du jour de la première assemblée du Comité exécutif de la CUM. Dans les milieux municipaux, on ne croit pas que la question puisse être abordée avant le début de la prochaine année.

En principe, le mandat du directeur DeLuca se terminait mardi dernier. Il avait été nommé à la fin de juin afin de remplacer presque sans avertissement Henri-Paul Vignola qui avait démissionné pour se porter

candidat à la mairie de Montréal. M. DeLuca s'est contenté depuis de voir à la gestion quotidienne des affaires de la police, un moratoire décrété par les autorités de l'ancien Conseil de sécurité publique l'empêchant d'effectuer tout changement d'importance jusqu'au 31 décembre prochain.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 46, au cours de l'été, le personnel du Conseil de sécurité publique a été intégré au secrétariat de la Communauté urbaine de Montréal. Guy Campion, qui était secrétaire depuis sept ans, a notamment été nommé conseiller technique de la CUM. À l'instar d'autres fonctionnaires, ils ne seront définitivement fixés sur leur sort qu'une fois en place les structures d'organisation et d'opération du nouveau Conseil exécutif de la CUM.

Quant à Fernand Côté, qui travaillait à titre de conseiller spécial au Conseil de sécurité, il s'est joint lundi à l'équipe des procureurs de la CECO chargée d'enquêter sur l'industrie du vêtement. Il avait été procureur-chef de la CECO au début des années 70.

LES SUITES DU COMBAT LEONARD-DURAN, 29 MOIS APRÈS

Lévesque commande un rapport complet à la RIO

■ QUÉBEC - Le premier ministre Lévesque a commandé un rapport complet sur la fameuse soirée de boxe du 20 juin 1980 au Stade olympique, qui avait mis en vedette les boxeurs Sugar Ray Leonard et Roberto Duran et qui s'était soldée par un déficit de \$2,5 millions.

M. Lévesque a fait cette annonce alors qu'il répondait aux ques-

tions de la députée libérale Lise Bacon, hier, à l'Assemblée nationale. Mme Bacon venait de faire

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

état de ce qu'elle a qualifié de « mauvaise administration de la Régie des installations olympi-

ques » et avait cité, pour l'essentiel, les révélations faites dans l'édition du Devoir d'hier. Le premier ministre a déclaré que les renseignements contenus dans les deux articles du journal lui semblent être « absolument exacts ».

Le 16 octobre 1980, rapporte, dans un premier article, le quotidien de la rue Saint-Sacrement, le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques a autorisé le versement d'une somme de \$52,814.14 au directeur de la division des Sports à LA PRESSE, Pierre Gobeil, « pour services rendus à la RIO, en relation avec la soirée du 20 juin ».

Le Devoir affirme avoir en sa possession des documents indiquant que Pierre Gobeil se serait

servi de LA PRESSE pour faire la promotion de l'idée d'un tel combat, dont l'organisation devait lui rapporter une somme importante. L'idée fit son chemin dans l'opinion publique, tant et si bien que la RIO donna le feu vert au projet. Mais, comme les dirigeants de la Régie ne connaissaient à peu près rien au monde de la boxe, ils firent appel, par l'entremise de leur directeur de l'exploitation, Jean-Yves Perron, à Pierre Gobeil pour qu'il agisse comme « conseiller technique » dans ce projet d'obtention du combat de championnat du monde des mi-moyens.

Quelques semaines plus tard, la RIO signait une entente avec Sugar Ray Leonard Inc au montant de \$3,5 millions US ou \$4,15 millions en devises canadiennes.

Pour ses services, Pierre Gobeil avait touché, en guise d'acompte, \$3 000, en mai.

Le 11 août 80, l'avocat de ce dernier, Frank Shoofey, réclamait, au nom de son client, \$100 000. Le conseil d'administration de la RIO demanda que l'on coupe la poire en deux. Et, le 21 octobre de la même année, Pierre Gobeil signait une quittance, dans laquelle il reconnaissait avoir reçu \$52,814.14 « en paiement final, complet et global ».

Dans un deuxième article, le journal souligne que la RIO attend toujours une somme de \$1,6 million des compagnies d'assurances (via la firme de courtiers Gérard Parizeau). Les compagnies d'assurances, à qui la Régie a payé une prime de \$700 000 pour assurer

ce spectacle de boxe alors évalué à \$5,1 millions, tardent à régler cette affaire; elles font valoir que le déficit de \$2,5 millions pour cette soirée de boxe est imputable à la mauvaise administration de la Régie.

M. Lévesque a dit, par ailleurs, ne pas savoir comment le nouveau président de la RIO, Jean Deschamps, compte s'y prendre pour appliquer un plan de redressement pour la Régie, dont le déficit atteignait déjà \$5,5 millions pour l'exercice 80-81.

Autres informations en page 3 du tabloïd sport

Le patronat accentue ses pressions sur Québec afin qu'il renonce à trois projets

■ Le patronat québécois a décidé d'accroître ses pressions sur le gouvernement Lévesque afin de l'amener à renoncer à trois de ses projets: la refonte du Code du travail qui faciliterait la syndicalisation, le projet de loi sur les lésions professionnelles visant à indemniser les victimes d'accidents de travail et les modifications au régime de rentes du Québec afin d'accroître les pen-

ministe et aux ministres concernés une ou des lettres faisant état de leurs préoccupations au sujet de chacun de ces dossiers.

MM. Allard et Dufour, après avoir fait remarquer qu'ils ont jusqu'à maintenant utilisé pratiquement toutes les tribunes et

moens disponibles pour faire connaître leurs positions sur ces sujets, déclarent avoir de bonnes intentions de croire que le gouvernement n'a pas abandonné ses intentions. Or celles-ci, selon les représentants patronaux, auraient pour effet de se traduire par des hausses de coûts considérables pour les entreprises, hausses que les entreprises considèrent exagérées dans le contexte économique actuel.

Pour justifier leur campagne d'action politique, les deux dirigeants du Conseil du patronat affirment qu'il est certain que le succès qui couronnera leur démarche réside notamment dans le grand nombre de représentations qui parviendront au premier ministre et aux ministres concernés.

Dans leur lettre-type au premier ministre, les associations patronales affirment qu'ils ne peuvent pas appuyer l'orientation gouvernementale en faveur de l'accroissement de la syndicalisation et surtout la négociation sectorielle ou multi-patronale.

« Les coûts supplémentaires engendrés par la conscription syndicale à laquelle aboutit la négociation multi-patronale, viendraient très rapidement alourdir un bilan déjà suffisamment triste au chapitre de l'emploi.

PIERRE VENNET

Le Conseil du patronat du Québec, sous la plume de son président, M. Sébastien Allard, et de son vice-président exécutif, M. Ghislain Dufour, vient de faire parvenir aux nombreuses associations membres du CPQ, un projet-type de lettres que celles-ci sont appelées à envoyer au gouvernement afin qu'il renonce à ses intentions.

C'est au cours d'une réunion de stratégie des diverses associations patronales regroupées sous le chapeau du CPQ, le 22 novembre dernier, qu'il fut convenu d'accroître les moyens de pression. Les associations ont donc décidé de faire parvenir au premier

BÉBÉS PHOQUES: Le Canada réclame la création d'un comité d'experts

■ PARIS (AFP) — Le ministre canadien des Pêches et des Océans, M. Pierre de Bané, a déclaré hier, à Paris, que son pays demandait la constitution d'une commission internationale d'experts pour étudier le problème des bébés phoques.

M. de Bané, qui tenait une conférence de presse à son ambassade, deux jours avant que les ministres de la Communauté se prononcent à Bruxelles sur l'éventualité d'un embargo européen sur les peaux de bébés phoques, a précisé que cette commission devrait être constituée de scientifiques et « non pas,

a-t-il dit, d'amis de Brigitte Bardot ».

L'importante délégation canadienne conduite par M. de Bané terminait à Paris une tournée des capitales européennes, au cours de laquelle elle a exposé l'importance que représente, selon elle, la chasse aux phoques pour les pêcheurs des régions de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent. Il s'agit, déclarent les Canadiens, après l'inactivité forcée de l'hiver, d'une chasse rémunératrice pour 50 000 personnes qui leur permet de s'équiper pour la saison de pêche.

14e congrès annuel Château Frontenac, Québec
3,4,5 décembre 1982 ouvert au public

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC

THÈME:
« ROND-DE-CUIR OU JOURNALISTE?... pourvu qu'on en sorte! »

Réflexion sur le métier: comment devient-on journaliste; quels moyens donne-t-on aux journalistes; que font-ils des moyens qu'ils ont?

Discussion en ateliers avec, notamment:
Pierre BOURGAULT, Normand GIRARD, Pierre PASCAU, Jean-Louis ROUX, Louise BLANCHARD, Lise BISSONNETTE, Michel NADEAU, Bertrand DE LAGRANGE, Françoise CÔTÉ, Donald DODIER, Serge DUSSAULT, Gisèle TREMBLAY, Charles DAVID.

PROGRAMME:
vendredi soir: 18h: inscription
20h30: dîner d'ouverture; invité: Gérard PELLETIER;
samedi: discussion en ateliers: économie; politique; international; sciences et technologie; général et régional; arts et culture; de 9h à 15h30
dimanche: de 9h à midi: assemblée générale de la FPJQ de 12h15 à 15h30: lunch-rencontre
— commentaires de Jacques GODBOUT;
— « que sont les journalistes devenu(e)s? » ...pourvu qu'on en sorte!

COÛT: membres de la FPJQ: entrée libre
étudiants et membres du Centre de journalisme d'enquête: \$10
autres: \$30
dîner d'ouverture: \$18 (taxe et service inclus), pour tous.

RENSEIGNEMENTS: (514) 522-6142

Quel est l'élément fondamental de toute résidence de qualité?
L'architecture

La plupart des édifices en condominium ressemblent à des immeubles d'appartements.
Pas le Sanctuaire du Mont-Royal.
Le Sanctuaire a été conçu et planifié dès le départ comme un véritable condominium.
Par exemple, chaque ascenseur ne dessert que deux résidences par palier. Ce principe architectural d'avant-garde réduit les pertes d'espace. Augmente la surface habitable. Élimine les longs corridors bruyants. Diminue les frais d'entretien. Améliore la sécurité. Protège mieux votre intimité.
De plus, il permet à toutes les résidences de bénéficier d'une double vue panoramique ainsi que de cuisines merveilleusement ensoleillées. Et met deux superbes terrasses à la disposition de chaque propriétaire.
Quel autre condominium vous offre une architecture aussi rationnellement planifiée?

Une architecture incomparable

le sanctuaire du mont-royal
6000 chemin Deacon, Montréal

• PHASE 1 MARS 1983
• MURB CLASSE 31
• 2 CH. A.C.
1400 PI. CA.
114 500\$ ET PLUS
• 3 CH. A.C.
1800 PI. CA.
142 500\$ ET PLUS

BUREAU DES VENTES:
739-3265
SEMAINE: 10H. À 18H.
WEEK-END: 13H. À 17H.
(SUR RENDEZ-VOUS)
TRUST GENERAL

*2 d'une série d'annonces informatives. Pour obtenir la série complète, composez 739 3265.

MERCI POUR LE SUCCÈS LORS DE NOTRE OUVERTURE. À VOTRE DEMANDE, NOS SPÉCIAUX D'OUVERTURE CONTINUENT CETTE SEMAINE.

Ca Saattrape!

la Stereo folie

- MC INTOSH
- HARMON / KARDON
- HITACHI
- SOUND DYNAMICS
- AUDIO DESIGN
- WALKMAN
- GRADO • RCA
- ENERGY 22 • NOVA BEAM
- SHERWOOD
- AUDIO CONTROL • SONY

RCA TÉLÉCOULEUR 26"
Modèle GFC-695
Garantie pièces, main-d'oeuvre 3 ans à domicile incluses convertisseur intégré. Seulement **\$79900**

RCA TÉLÉCOULEUR 20"
Modèle FGR-78
• Contrôle à distance • Convertisseur intégré
Garantie pièces et main-d'oeuvre 3 ans à domicile, incluses. Seulement **\$62395**

ENERGY 22 HAUT-PARLEUR CHOISI OFFICIELLEMENT PAR ABC
Un laboratoire qui en a fait l'essai nous dit: « Les haut-parleurs Energy 22 sont les meilleurs que nous avons entendus, comparativement prix, qualité. Une expérience musicale pour seulement **\$79995 la paire**

Toutes les cartouches et aiguilles sont garanties pour un an. Voyez votre contrat de garantie pour d'autres détails.

MARQUES DISPONIBLES: AUDIO TECHNICA PRECEPT GRADO SIGNET, EXCLUSIVE, GARANTIE 3 ANS

commodore VICE 20 AVEC CASSETTE
Seulement **\$39995**

UN SYSTÈME AUDIO POUR LE CONNAISSEUR

- Récepteur Sherwood S-9300, 60 watts total RMS, avec syntonisation digitale. **\$469.95**
- Tourne-disque CEC-ST-130, entraînement direct, semi-automatique. **\$164.95**
- Haut-parleurs Mirage, SM-4, garantie 10 ans. **\$239.00 la paire**
- Cartouche magnétique Precept PC-10 Elliptique, **\$99.00**

Prix suggéré de l'ensemble **\$973.85**

Maintenant seulement **\$79900**

la Stereo folie

VISITEZ LE CLUB VIDÉO
AU 2e PLANCHER
PLUS DE 1000 TITRES
6902, RUE ST-HUBERT (ANGLE BELANGER) **270-7666**

IMPASSE À LA CUM

Montréal et la banlieue ne s'entendent pas sur le choix d'un président

Les représentants de Montréal et de la banlieue n'ont pas réussi à s'entendre, hier soir, sur le choix d'un candidat à la présidence de la CUM. Devant cette impasse, le Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal a proposé la candidature de Jean Roy, mais ce dernier a été défilé par le vote conjugué des membres du Parti civique, du GAM et de la banlieue.

FLORIAN BERNARD

Depuis hier soir, le président actuel, Pierre DesMarais II assure l'intérim jusqu'à ce que le conseil arrive à s'entendre sur le choix du premier président permanent de la CUM. Mais il apparaît d'ores et déjà que le gouvernement du Québec devra intervenir d'autorité - comme le prévoit la loi - et nommer lui-même un président de son choix.

Le conseil aura toutefois un nouvel essai, la semaine prochaine, au cours d'une assemblée spéciale convoquée dans ce but. On tentera alors de trouver un candidat acceptable à la majorité. Mais il semble peu probable que cette assemblée ultime, prévue par la loi, fasse mieux que celle d'hier soir. Il y a opposition radicale entre Montréal et la banlieue sur le choix de celui qui doit occuper le fauteuil de la présidence du plus important gouvernement local au Canada.

Scénario d'un échec

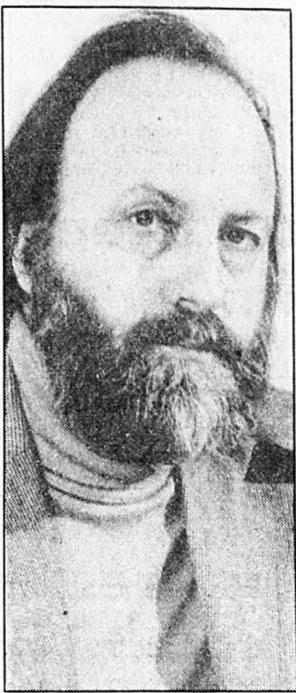
Les représentants de Montréal ont refusé, hier, de présenter un candidat, sachant d'une part que ce dernier n'obtiendrait pas la majorité requise du côté de la banlieue, et craignant également - mais sans l'exprimer comme tel - de libérer un siège, ce qui amènerait une élection complémentaire et l'éventuelle candidature de Jean Doré, chef du RCM.

Face au refus de Montréal de présenter un candidat, la banlieue a présenté, pour la forme et la politesse, la candidature du président actuel, Pierre DesMarais II, mais ce dernier a immédiatement décliné l'offre, soulignant que ses consultations des derniers jours l'avaient persuadé qu'il n'obtiendrait pas les votes nécessaires du côté des représentants de Montréal.

C'est alors que le leader au conseil du RCM, Michael Fainstat a proposé la candidature du conseiller Jean Roy. Le vote a eu lieu avec les résultats que chacun



Pierre DesMarais II



Jean Roy

connaissait déjà; seuls les membres du RCM ont voté en faveur de Jean Roy. Les trois conseillers du GAM ont fait bloc avec Montréal et la banlieue pour empêcher un représentant du RCM d'accéder à la présidence de la CUM.

DesMarais, oui...si!

En déclinant la proposition d'être mis en candidature, hier soir, le président DesMarais II a signalé que si la situation changeait au cours des prochains jours et qu'advenant un ralliement majoritaire autour de son nom, il accepterait d'être candidat. Il a rappelé le rôle qu'il a joué au sein de cet organisme et il s'est dit prêt à continuer de servir, à la condition qu'il y ait entente et harmonie entre les blocs en présence.

La loi prévoit que celui qui deviendra président de la CUM devra démissionner de son poste de maire ou de conseiller, ceci afin d'observer la plus stricte neutralité politique. Pierre DesMarais II est prêt à quitter la mairie d'Outremont pour accéder à la présidence de la CUM. Mais Mont-

réal ne l'entend pas de la même façon.

Pour le moment, c'est l'impasse la plus complète et aucun autre nom n'a été mis en lumière.

Quant à Gerry Snyder, ancien membre du comité exécutif et candidat défait aux dernières élections municipales, il a été officiellement nommé commissaire à la CTCUM, hier soir. Seuls les membres du RCM ont voté contre sa nomination en essayant de lui substituer un autre candidat, Robert Chapleau, professeur en transport public à l'Université de Montréal et ingénieur civil. Inconnu de la plupart des membres du conseil - et ne jouissant d'aucun appui autre que celui du RCM - sa candidature a été rejetée majoritairement.



Pierre Foglia

Des punks il y en a de plus en plus. Ou de moins en moins. Ça dépend du point de vue. De plus en plus si on considère que leur mode gagne du terrain, que les straights commencent à adopter le look délabré qui les faisaient grimacer de dégoût hier. Les punks auront au moins apporté ça: une esthétique du laid... En même temps, cette récupération vide la révolte punk de son contenu, si elle en eût jamais un...

«T'es le cinquième journaliste à venir me voir depuis deux mois, m'a dit Emmanuelle de la boutique Rebel, rue Saint-Laurent. Radio-Canada s'intéresse à nous, un gars vient d'appeler pour écrire un livre sur le mouvement punk, des journalistes de partout, ça ne finit plus...Vous commencez à m'écoeurer!...C'est la grande récupération!»

Elle exagère un peu la petite Emmanuelle. Et dans sa boutique de vieux linge elle est bien mal placée pour parler de récupération. Comme avant eux les beatniks, puis les hippies, les punks ont été les premiers à se récupérer eux-mêmes de l'intérieur...Elle a beau dire que ce n'est pas sa boutique, elle a beau ajouter que de toute façon ça n'existe pas des boutiques punk - les vrais punks s'habillent dans les poubelles - elle peut bien me jurer que les trous dans ses jeans sont naturels, elle est quand même en vitrine la petite punk, et ce ne sont pas les journalistes qui l'ont mise là!

Pendant que nous parlions, un de ses amis est venu lui apporter un café. Claude est bassiste d'un groupe punk appelé Scum...

— Un groupe anglophone? — Qu'est ça à voir la langue?... demande Emmanuelle avant que Claude puisse répondre.

— Figure-toi qu'il y a des gens pour prétendre que la langue c'est un peu la culture! — On s'en crisse de la culture!

Ça c'est sûr!...même dans ce qui les touche le plus, la musique, les punks ne connaissent pas grand chose. Pour eux le monde a commencé en 1976 avec les Sex Pistols, les Damned, les

Les punks

Stranglers, et il continue avec Crass, UK Decay, The Clash, Black Flag, Nina Hagen, Dead Kennedy's... ils savent que leur musique est anglaise, mais ils ignorent qu'elle est née à New York, avec le Velvet, Lou Reed, Bowie, les Dolls...

— De toute façon, qu'a-t-elle à dire de neuf votre musique?

— Elle dénonce la guerre, la religion, le capitalisme, l'ordre établi, la police, l'armée...

— Tu parles si c'est neuf!

— C'est la manière qui est neuve!

Alors, le punk, une manière de révolte? «Kill the rich» chantent les Discords, le seul groupe punk montréalais à peu près connu. «Il faut pendre Ronald Reagan par les c...» chante Bad Brain un groupe de hard core new-yorkais. Révolte de scène, violence qui se désamorce elle-même en se donnant en spectacle. Révolte sans espoir puisque son credo est *no future*. Révolte qui reprend, sans le savoir, les thèmes les plus éculés des révoltes précédentes, sans le savoir parce que les punks ne lisent pas, ne s'informent pas. Révolte qui ne se nourrit que de sa propre marginalité...

Alors le punk, un manière de révolte par le vide?...Ne souriez pas trop vite. A moins que vous sachiez quoi répondre le jour où un petit punk aux cheveux bleus aura la présence d'esprit de vous demander: «Pis toi vieux tarla, ta révolte politisée, conscientisée, objectivée, culturelisée, socialisée, communisée... elle t'a conduit où?... Raconte au petit garçon aux cheveux bleus qu'on rit un peu!»

Trois soeurs, Darlene, Linda, Maryann, 18, 17, 16 ans. Je les ai rencontrées chez Rose Nanane, une autre boutique de vieux linge, rue Roy. Trois soeurs punks.

Punks des cheveux dressés sur leur tête aux talons aiguilles de leurs bottes. Punk avec des bracelets, des bagues, des ceintures cloutées achetées dans les sex-shop. Punks avec des gants de cuir noir aux doigts coupés, et vernis noir sur les ongles. Punks avec chaînes autour du cou et des poignets. Punks avec des pantalons de satin si ajustés qu'on dirait des bas-culotte. Punks avec des T-shirts troués sous des vestes de léopard. Punks avec des bouches écarlates dans des visages de craie. Trois soeurs punks... Combien tu gages que

ces trois petites connes habitent Westmount chez papa-avocat et chez maman-macramé?

Gage pas, tu perdrais!... Elles habitent Snowdon chez maman toute seule. Maman sur le Bien-être avec un petit de six ans en plus de ses trois filles punks. Darlene aussi, la plus vieille des filles, a un petit. De six mois. Les deux autres vont plus ou moins à l'école...

Trois petites soeurs punks qui sortent presque tous les soirs dans les clubs punks, le Glass, le Vogue, le Cargo, le Jagers. Trois soeurs punks qui prennent de la dope punk, acide, mescaline, THC, speeds.

Comment elles se paient tout ça?...Je ne le leur ai pas demandé, ce n'est pas de mes affaires. Ce n'est pas des vôtres non plus. Rappelle-toi juste de ça: trois petites soeurs punks dont une avec un petit, chez maman sur le Bien-être avec un petit aussi. Rappelle-toi juste de ça et arrête de dire des conneries, les punks c'est pas juste des habits. C'est la vie aussi.

Quatre punks dans un salon du plateau Mont-Royal. La télévision couleur est ouverte sur un film de peur. Les plus gros des punks rotent bruyamment. L'autre me niaise:

— Je me suis rasé le crâne parce que j'étais en train de perdre mes cheveux!

Le gros rote encore et me demande: «Tu sais ce que ça veut dire, «punk»?.. Tu sais que c'est une insulte?...le ton est agressif. Le gros aimerait bien virer l'intervue en chicane.

Il y a deux filles aussi. La porte de la chambre de celle qui ne me parlera pas est ouverte: murs rouges, plafond noir, couvre-lit noir... une chambre à dormir debout. L'autre, celle qui veut bien me parler me dit: «Moi je ne me considère pas comme punk...»

Aucun de ceux-là d'ailleurs ne veut être punk. L'appellation est devenue trop commune pour eux. Ils sentent venir la grande récupération, ils ne veulent pas être punks comme n'importe quel petit cadre d'Hydro-Québec sera bientôt. Il veut être...RIEN! Aucun désir, aucune envie, rien. Et je les emmerde royalement avec mes questions, ils ont hâte que je parte. Ce que je fais.

Dans un salon il y a quatre punks et une télévision couleur. Pourtant le salon est totalement vide. Tragiquement vide.

AUX ÉDITIONS LA PRESSE

Des CADEAUX pour tous les goûts et tous les budgets



Le guide de l'auto 83

Jacques Duval

Acheter une voiture sans se renseigner peut causer des déceptions pendant plusieurs années. Dans la 17^e édition de ce guide, l'auteur analyse les toutes dernières nouveautés ainsi que l'impressionnante production d'automobiles 1983. Il permet ainsi au lecteur de connaître à fond un marché en constante évolution et de prendre, le moment venu, la bonne décision.

432 pages / 64 pages couleurs



La sculpture des Esquimaux du Canada

George Swinton

Ce livre contient la collection de photographies la plus complète qui ait été réunie jusqu'ici sur la sculpture des Esquimaux du Canada. Il présente la plupart des oeuvres importantes et recouvre toutes les époques de l'art esquimau. Cet ouvrage vise à faire connaître la beauté profonde de ces sculptures.

256 pages, 37 planches en couleurs, 770 photographies en noir et blanc



Mes plus beaux voyages

aux pays du bout du monde

par Monique Nuytemans

De Samarkand aux Philippines • De Kalmandou au désert australien • Du grand cimetière marin de Truk aux cratères fumants d'Hawaii • De Singapour à Tahiti • De Hong Kong à Bangkok. Ces pages vous conduiront, par un récit vivant, plein de sensibilité, sur un itinéraire que peu de gens ont pu parcourir dans leur vie.

256 pages, 158 photos, dont 117 en couleurs, couverture cartonnée.



Le guide Jean Pagé de la pêche au Québec

Enfin! le guide le plus complet sur la pêche au Québec

TOUT SUR: les poissons sportifs, l'équipement et les techniques, les méthodes de conservation, les façons d'apprêter le poisson, les parcs et réserves, les étangs ensemencés/piscicultures, les ZEC et pour-oiries. De plus, ce guide comprend une liste de plus de 2 000 lacs au Québec avec les espèces de poissons qu'on peut y pêcher. Un guide indispensable pour tous les pêcheurs du Québec.

400 pages illustrées



La fine cuisine italienne

Pasquale Carpino et Judith Drynan

Cet ouvrage contient plus de 300 recettes, clairement expliquées et faciles à réussir. Pasquale vous donne des conseils sur la confection des pâtes maison et la façon de les apprêter, la manière de faire vos propres saucisses et bien d'autres «tuyaux» indispensables.

240 pages, couverture cartonnée-jaquette



Cuisson micro-ondes

Cuisine internationale

Avez-vous déjà fait cuire des pommes de terre en 5 minutes, réussi un gros rôti en 18 minutes, servi une timbale en 6 minutes ou encore perfectionné une crème prise en 3 minutes? Ce très beau livre, abondamment illustré de planches couleurs et de dessins, comprend des menus pour toutes occasions exécutés en un temps record.

192 pages, couverture cartonnée-spirale



Le guide du vin 83

Michel Phaneuf

Il y a un grand nombre de vins offerts au Québec, environ 750 dans les magasins de la Société des alcools et 560 dans les Maisons des vins. Devant toutes ces bouteilles, même l'amateur averti peut se trouver désemparé. Comment savoir, en effet, quels sont les vins de qualité? Combien de fois l'auteur a-t-il répondu à ces questions: quels sont les bons bordeaux? Ce guide renferme des appréciations sur quelque 775 vins vendus au Québec.

246 pages



Les meilleures recettes du Québec

Mirelle Beaulieu

Ce livre constitue un recueil luxueux des recettes de chez nous. Il explique comment réaliser les plats traditionnels, tels les crétons, les six-pâtes, le rôti de porc aux patates brunes, le ragout de bœuf avec grands-pères, la gibelotte et la tarte à la ferlouche, pour n'en nommer que quelques-uns.

144 pages, 16 photographies en couleurs

Offre spéciale aux abonnés de LA PRESSE — 20% de rabais

BON DE COMMANDE

Veuillez me faire parvenir le(s) livre(s) indiqué(s) par un croché:

	Prix régulier	Prix abonnés de LA PRESSE
() Le Guide de l'auto 83	14.50\$	11.60\$
() Mes plus beaux voyages	29.95\$	23.95\$
() La fine cuisine italienne	19.95\$	15.95\$
() Le Guide du vin 83	9.95\$	7.15\$
() La sculpture des Esquimaux du Canada	25.00\$	20.00\$
() Le guide Jean Pagé de la pêche au Québec	12.95\$	9.95\$
() Cuisson micro-ondes	17.95\$	14.35\$
() Les meilleures recettes du Québec	8.95\$	7.15\$

IMPORTANT: Joignez à cette commande un chèque ou mandat payable aux Éditions La Presse. Vous pouvez également utiliser votre carte de crédit comme mode de paiement.

M. Card no

VISA no

Numéro d'abonné de LA PRESSE

À retourner aux:

Éditions La Presse, Ltée
7 rue St-Jacques, Montréal, Québec
H2Y 1K9

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

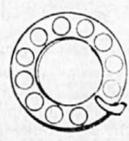
CODE POSTAL

TÉL.

TOTAL

ci-joint

(plus 15 pour frais de poste et manutention)



COMMANDEZ PAR TÉLÉPHONE

Nouveau service rapide et efficace

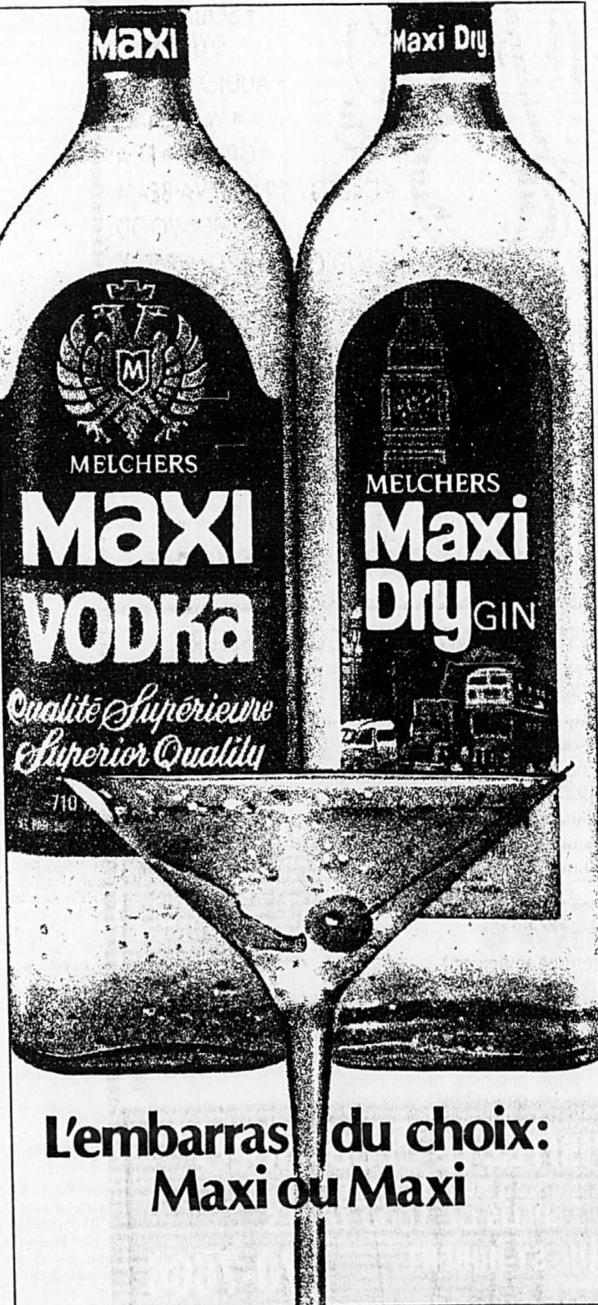
285-6984

Economisez temps et argent en commandant vos livres des Éditions La Presse par téléphone. Vous n'avez qu'à composer le numéro 285-6984, donner votre numéro de carte VISA ou MASTERCARD et le tour est joué. Ce service vous est offert du lundi au vendredi de 9h à 10h.

Prière de noter que les échanges et les remboursements ne sont pas acceptés.

En vente également dans toutes les librairies

L'embaras du choix: Maxi ou Maxi



PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Lèche-vitrines en Amérique latine?

Le Canada doit-il devenir membre à part entière de l'Organisation des États américains, comme le suggère un sous-comité des Communes chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles? Oui, s'il le veut vraiment. Mais le veut-il vraiment? Et pourquoi le veut-il?

Ces questions apparaissent d'autant plus raisonnables que le Premier ministre, qui semble personnellement favorable à des liens plus étroits entre le Canada et l'Amérique latine, a fait des réponses étonnantes à certaines questions sur le sujet, lors de sa conférence de presse.

Il a déclaré, par exemple, qu'il ne lui revenait pas de préconiser l'adhésion à l'OAS «afin de ne pas paraître ridicule, si cette décision était renversée par le Cabinet». Depuis quand la volonté ferme et bien affirmée du Premier ministre (quel qu'il soit) peut-elle être contrecarrée par le Cabinet? En cas d'opposition irréductible entre le Premier ministre et un ou plusieurs de ses ministres, ce sont les dissidents qui seraient invités à donner leur démission, et non le premier d'entre eux.

La réflexion du Premier ministre indique, toutefois, que, dans tous les partis, y compris le parti gouvernemental, l'extrême réserve vis-à-vis de l'OEA reste de mise.

L'Organisation des États américains (OEA en français, OAS en anglais) a été créée en 1948, au cours de la 9e conférence panaméricaine. Il est bon de savoir que Cuba en a été exclu en 1962. Et le sachant, on devine que l'organisation, qui regroupe une vingtaine d'États, est sous l'influence de Washington.

Ce sont ces réalités qui ont induit dans le passé les Canadiens à garder leurs distances vis-à-vis de l'OEA. Beaucoup d'études ont été faites sur ce sujet. En gros, les conclusions se ressemblaient. Elles tenaient essentiellement au constat suivant: dans l'Organisation, le Canada n'aurait pas un pouvoir tel et une influence telle que ses avis puissent peser dans la balance.

C'était une manière de dire que, même si le Canada ne pouvait être pleinement d'accord avec les orientations de Washington dans l'hémisphère, il n'était pas en son pouvoir de les modifier. Dans la pratique, les relations commerciales bilatérales n'ont pas été inexistantes. À tel point que certains critiques n'ont pas omis de reprocher aux Canadiens de servir complaisamment de prête-nom aux Américains dans plusieurs opérations commerciales profitables.

Qu'est-ce qui s'est passé d'extraordinaire qui rende tout à coup si souhaitable une adhésion formelle à l'OEA? Sur cet aspect des choses, qu'il faut bien appeler historique, le sous-comité parlementaire est plutôt avare d'explications.

Rien dans la loi naturelle n'interdit les rapports systématiques avec l'Amérique latine. Les francophones notamment n'ont pas attendu l'impulsion d'Ottawa pour satisfaire leur curiosité et manifester, à l'occasion, leur sympathie pour des populations qu'on classe, peut-être abusivement, dans la «latinité».

Le sous-comité des Communes se déclare préoccupé par la question des droits de l'homme. Il a bien raison. Pourtant, on n'offensera pas la vérité en rappelant que le président Carter avait mis son mandat sous le signe de la défense des droits de l'homme et qu'il dut, par la suite, renoncer à corriger les moeurs politiques déplorables de certains partenaires des États-Unis au sein de l'OEA.

Bref, s'agissant toujours de l'Amérique latine, le Canada se propose-t-il d'entrer résolument dans le cercle ou va-t-il se contenter de lèche-vitrines?

Guy CORMIER

Remettre sur le métier la loi 24

Quatre ans après l'adoption de la loi 24 sur la protection de la jeunesse, la commission parlementaire spéciale de la protection de la jeunesse vient nous dire que la loi 24 est tout simplement inefficace. On fait un peu semblant de lui rendre hommage: «La loi 24 a contribué d'une façon majeure à faire évoluer l'aide apportée aux enfants... et, grâce à elle, nous sommes en mesure aujourd'hui de parfaire le système québécois...» Par ailleurs, on dit bien qu'on ne peut même pas amender cette loi: il en faut une toute nouvelle.

Seulement quatre ans plus tard... La commission présente un rapport de 600 pages, formule 250 recommandations et propose un nouveau projet de loi pour ce qu'elle appelle «une réforme en profondeur à mener dans un esprit de continuité». L'ampleur du document impressionne: voilà un ensemble de députés qui a fortement travaillé et qui veut vraiment donner des suites concrètes à son travail. Mais aussi, cette ampleur inquiète.

Sauf quelques spécialistes, bien peu de gens peuvent se décider à lire un rapport de 600 pages. D'une part, le style technique rebute; d'autre part, il faut connaître la loi actuelle et le contexte social de la jeunesse pour apprécier la valeur des recommandations. Donc, on ne peut porter un jugement sur le document, comme peu de gens pouvaient apprécier convenablement la loi qu'il veut remplacer: il faut accepter l'évaluation des membres de la commission. À moins que ses membres ne décident maintenant de mettre à la portée de la population une législation qui devrait la concerner. Autrement, sans plus d'éléments d'appréciation, on pourra sûrement douter d'une législation qu'il faut totalement changer après seulement quatre ans.

La réforme 1982 sera-t-elle supérieure à celle de 1978? Plaçons-nous sur un plan politique; pensons à la résistance que susciterait une transformation radicale de la loi 101, celle qu'on n'ose même pas changer dans ses éléments secondaires.

Bien sûr, il ne faut pas reprocher à nos députés d'avoir accouché d'un travail fort valable: c'est à un autre niveau que se pose l'interrogation. Il faut vraiment se pencher sur notre capacité de juger adéquatement la société que doit servir la loi; et sur le respect qu'il faut accorder à l'évolution des situations, chez les jeunes comme ailleurs.

Certaines recommandations du rapport vont sûrement attirer davantage l'attention; par exemple, le fait d'abaisser à 12 ans l'âge de la responsabilité pénale va susciter des débats entre parents, spécialistes et même tous les autres. Il est certain que même dans des cas de délinquance grave, l'on ne peut trainer un enfant de 12 ans devant un tribunal sans ressentir profondément le mal de notre société: il faut être bien sûr d'y trouver un avantage. Ce qui n'est pas du tout certain quand le juge qui entend l'enfant n'est pas préparé à ce genre de cause. Heureusement, la commission prévoit que les juges du Tribunal de la jeunesse devront tous recevoir une formation spéciale. Voilà un progrès certain.

Les milieux policiers se réjouiront, probablement avec raison, que des adolescents accusés de crimes graves ne se trouveront plus dans le bureau du directeur de la protection de la jeunesse mais devant un véritable tribunal. Il semble évident que plusieurs d'entre eux ont profité d'un système inadéquat dans le passé. Et il semble évident que le projet de loi pourra rectifier plusieurs autres anomalies actuelles. Mais il n'est pas évident qu'il faille un ministère pour y parvenir.

Jean-Guy DUBUC

**L'OPPOSITION EST UN SOUS-PRODUIT...
LE VRAI PRODUIT, C'EST LE POUVOIR**
— H. LE MAIRE



Droits réservés



Marcel Adam

Une loi qui insulte la conscience collective

Il n'y a pas que les syndicats qui se moquent des lois. L'autorité politique ne fait pas mieux quand elle utilise à mauvais escient le processus législatif.

J'en vois un exemple dans cet abus des lois cadres rédigées en termes vagues et généraux, par le biais desquelles la fonction législative est refilée aux fonctionnaires qui déterminent par la réglementation la portée réelle de la loi générale. Ce procédé, que dénonçait dernièrement le bâtonnier Claude Tellier, s'apaise à sa base le processus législatif et discrédite à la longue la loi. Même chose quand le gouvernement prend sur lui de modifier une disposition légale, comme c'est arrivé l'été dernier avec l'article — d'un bill omnibus (une autre pratique abusive et dangereuse) — concernant la restauration.

La loi 70, qui est la source de ce temps-ci de l'affrontement entre le gouvernement québécois et les syndicats des secteurs public et parapublic, illustre on ne peut mieux la corruption du processus législatif au Québec.

On sait que, par cette loi, le gouvernement veut combler un déficit budgétaire d'environ un demi-milliard de dollars durant la rallonge de trois mois donnée aux conventions collectives, période au cours de laquelle le droit de grève sera suspendu et le gouvernement récupérera les dernières hausses salariales. La loi sera amendée en faveur des bas salariés mais il est exclu que le gouvernement la retire. Il a trop affirmé sa détermination pour faire marche arrière sans perdre la face. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas montrer ce que révèle un tel égarement.

Il s'agit en fait d'un précédent, du moins chez nous, dont les gra-

ves implications échappent à beaucoup de gens qui, bien contents de voir enfin les syndicats remis à leur place, prennent pour du courage ce qui est en vérité un abus de pouvoir de la part d'un exécutif qui se moque du processus législatif. Approuver cette opération équivaut à donner le droit au gouvernement de récidiver chaque fois qu'il trouvera politiquement ou électoralement expédient de le faire.

N'a-t-on pas assez répété que la loi doit, pour être légitime, traduire la volonté du peuple. C'est-à-dire que, dans son esprit et ses modalités, elle doit être en harmonie avec les moeurs et les traditions qui font la personnalité culturelle d'une société.

Or dans le cas de la loi 70, peut-on dire qu'elle reflète ce que nous sommes collectivement? Est-ce que le bris de contrat, le reniement de la signature, la dénonciation unilatérale des engagements sont une caractéristique de notre peuple? Les Québécois se reconnaissent-ils dans une telle législation? Eux qui ont voulu que la loi oblige les personnes et les groupes à respecter les contrats signés de bonne foi, peuvent-ils voir une manifestation de leur volonté dans une loi qui permet à un gouvernement de s'exempter de respecter une règle de conduite que, collectivement, ils ont cru sage de s'imposer à eux-mêmes au nom de la justice et du bon ordre social?

Principe d'ordre, la loi a aussi valeur éducative. Qu'elle empêche ou oblige, elle enseigne aux citoyens qui l'ignorent ou l'oublient que le bien commun a priorité sur les intérêts particuliers. Quand, bien sûr, elle est bien faite et n'est pas détournée de son esprit.

Parce qu'elle prétend exprimer la volonté populaire, la loi 70 constitue une insulte à la conscience collective, même si le gouvernement, abusant des mots comme il abuse la population, invoque le bien commun pour la justifier.

Je veux bien croire que le gouvernement est acculé au pied du mur en matière budgétaire. Ne pouvant apparemment plus emprunter de peur d'estropier encore plus son crédit sur les marchés financiers à cause de sa mauvaise gestion, ni taxer davantage les contribuables sans risquer une aggravation de la crise économique, il n'a pas trouvé de moyen moins radical de se sortir du pétrin qu'une loi par laquelle il retire d'une main ce qu'il avait imprudemment donné de l'autre pour se gagner des appuis au référendum.

Quand un gouvernement est virtuellement en faillite ne devrait-il pas démissionner? Coincé par les milieux financiers, en 1939, le gouvernement Duplessis n'avait-il pas déclenché des élections? Un parti a beau se croire le plus compétent pour gouverner, un gouvernement aussi mal en point que celui du Québec ferait courir un moins grand risque à la société en démissionnant qu'en bafouant le processus législatif pour se donner du répit. Je sais bien que dans le contexte actuel cet argument paraîtra naïf et idéaliste, mais ça ne l'invalide pas pour autant.

La loi 70, il faut bien le dire, est une manifestation de la corruption qu'engendre toujours, tôt ou tard, l'exercice du pouvoir. Une corruption qui se traduit moins par le trafic d'influence que par la dilution des principes démocratiques, l'affadissement des idéaux politiques et la dénaturation du processus législatif.

Séquelles du 10 novembre

Les 170 employés syndiqués du Mont-Saint-Antoine ont débrayé au début de la semaine pour protester contre les poursuites que les autorités de la maison avaient intentées à leur syndicat et à leurs dirigeants syndicaux suite à leur participation à la grève illégale du Front commun le 10 novembre dernier. Ils menaçaient même de ne reprendre le travail qu'une fois que la partie patronale aurait retiré lesdites poursuites.

Le travail a heureusement

repris mardi après que la partie patronale eut accepté, comme compromis, de soumettre toute l'affaire au comité bipartite des relations de travail. Mais hier soir, on apprenait que ce comité n'avait pas trouvé de solution, la partie patronale tenant toujours courageusement à ne pas passer l'éponge sur les gestes illégaux de ses employés. On peut donc encore craindre d'autres débrayages de protestation dans cette institution.

Et, ce qui est tragique, c'est que d'autres institutions du gen-

re, qui ont aussi pris action contre leur syndicat en rapport avec la grève illégale du 10 novembre, pourraient bien à leur tour se trouver dans la même situation.

Mais pourquoi, aussi, faut-il que les poursuites soient prises par les autorités locales qui ont à vivre quotidiennement avec leurs employés? Ce devrait être au ministre de la Justice d'intervenir dans le cas des débrayages illégaux. Cela devrait d'ailleurs valoir pour les cas similaires dans le secteur privé.

Vincent PRINCE

LECTURES



Un échec qui peut servir

Rien ne sert de se le cacher, le nom même de «Tricofil» est devenu, pour une majorité de citoyens, synonyme d'échec financier et, surtout, d'exemple à ne pas suivre.

Pourtant, de l'avis des responsables du Centre de gestion des coopératives de l'École des Hautes Études commerciales, à Montréal, Tricofil ne doit pas passer à l'histoire uniquement comme symbole d'échec.

«Tricofil un symbole! Un symbole d'échec? Tricofil est autant la réussite de l'idée d'un groupe de travailleurs qui, malgré leur persévérance, n'ont pu la réaliser à l'intérieur de leurs murs. Mais ils l'ont semée cette idée, et d'autres la récolteront demain. À nous de la faire pousser en lui donnant toute la clarté possible», écrivent MM. Jean-Claude Guérard, Delmas Lévesque, Benoît Tremblay et Vernet Felix, tous des HEC.

Les quatre universitaires ont livré leurs réflexions en guise de conclusion à un ouvrage qui vient de publier l'ancien président de Tricofil, Paul-André Boucher, ouvrage intitulé «Tricofil, tel que vécu».

Le fait que cet ouvrage soit publié en collaboration avec M. Jean-Louis

PIERRE VENNAT

Martel et le Centre de gestion des coopératives des HEC par les Presses des Hautes Études commerciales prouvent amplement que dans l'esprit des économistes, l'entreprise est autre chose qu'une simple anecdote folklorique ou utopique dans le ciel québécois. Malgré ses nombreuses lacunes, Tricofil aura néanmoins vécu, artificiellement ou non, 10 ans, soit de la fermeture de la Regent Knitting, de Saint-Jérôme, en 1972, jusqu'au printemps 1982.

Les économistes des HEC croient impérieux que naisse au Québec une politique qui permettrait à des entreprises existantes de se former graduellement en coopératives de production, ce qui permettrait de planifier davantage la formation que doivent acquérir les travailleurs pour prendre en charge, avec le temps, leur entreprise.

Pour l'équipe du Centre de gestion des coopératives, en effet, une telle optique, qui va dans la ligne de pensée de l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce Rodrigue Biron, offrirait une plus grande chance de continuité à des entreprises existantes, souvent vouées à la fermeture à cause de l'âge et de la fatigue accumulées des propriétaires et de l'inexistence d'une relève préparée.

Les économistes des HEC sont bien conscients que, créées la plupart du temps dans des circonstances difficiles, les coopératives de production du genre de Tricofil sont presque vouées à un échec à moins qu'une volonté farouche et coordonnée ne se structure parmi les créanciers, les syndicats et les gouvernements désireux d'instaurer une nouvelle forme d'organisation.

Même dans ce cas, le manque de préparation des travailleurs à faire face à une nouvelle forme de vie au travail risque de faire sombrer l'entreprise.

Bref, même si l'analyse objective de l'expérience de Tricofil peut servir de ferment pour l'avenir, la partie sera rude. Pour la bonne raison, fait remarquer l'équipe des HEC qui a étudié le dossier, qu'on a souvent l'impression que les gestionnaires habitués à travailler pour des organismes publics ou des sociétés de milliers d'actionnaires privés, ont de très fortes réticences, c'est le moins qu'on puisse dire, à travailler pour une entreprise appartenant aux travailleurs.

Comment gérer une entreprise quand, comme gestionnaire, on a autorisé sur les travailleurs tout en étant sous leur autorité? Il va falloir un jour tirer les lignes de démarcation pour que chacun sache où loger, font valoir les universitaires des HEC.

Mais, selon eux, le jeu en vaut la chandelle.

Tant les gouvernements que les centrales syndicales, concluent-ils, doivent être conscients de l'urgence de la mise en place de mécanismes qui permettront de valoriser et de rentabiliser les coopératives de production.

TRIBUNE LIBRE

Le mouvement pacifiste, une 5e colonne soviétique?

Dans la Tribune libre du 10 novembre, un lecteur de Tracy, M. Denis Chouinard, écrivait que «les mouvements pacifistes sont organisés par des groupuscules politiques contrôlés par la gauche», lesquels «sont à la base du mouvement anti-cruise». Un autre lecteur, M. François Séguin, traitait dans cette même page de la politique dite de dissuasion et du déploiement d'armes nucléaires américains. Par ailleurs, dans Tribune libre du 18 novembre, une lettre signée Fady Habre, de Saint-Laurent, signalait «le danger qu'un pacifisme naïf fait courir à notre civilisation». Les trois lettres suivantes soutiennent la contrepartie.

M. Chouinard semble vouloir nous persuader que les mouvements à caractère pacifiste luttant contre le déploiement de certaines armes de destruction massive constituent en fait une 5e colonne soviétique. Il termine sa présentation par une citation d'Hitler qui nous laisse songeurs. Ne sait-il pas que nier que des citoyens par ailleurs parfaitement loyaux puissent s'opposer à ce qu'ils considèrent comme une menace à leur survie et celle de leur famille serait payer la voie à ce type d'Etat totalitaire contre lequel il veut nous mobiliser? La possibilité existe que des éléments indésirables tentent d'infiltrer de tels mouvements mais les services de sécurité occidentaux en sont aussi conscients, et leurs propres agents y sont probablement déjà infiltrés. Ceci dit, la portée des essais «Cruise» au Canada a été hautement exagérée par son opposition, le Canada n'étant pas un acheteur ou utilisateur prévu de cette arme. Il doit quand même offrir certains avantages à son allié de NORAD et quoi qu'en disent les apôtres du désarmement, notre situation géopolitique ne nous permet pas de jouer la neutralité.

Dans un autre ordre d'idée, M. Sé-

guin quant à lui a tenté de nous prouver que les Américains se servaient des euromissiles pour faire de l'Europe le rempart de l'Amérique. Malheureusement, pour appuyer sa thèse, il a pris plusieurs raccourcis avec les faits.

Tout d'abord, il a ignoré totalement la présence et le rôle nucléaire de la France qui a le contrôle absolu sur ses instruments de dissuasion. A-t-il oublié que la 3e puissance nucléaire mondiale est un pays européen?

La réaction de la France à une agression nucléaire soviétique contre ses voisins est une énigme qui hante tous les stratèges et elle seule en a la clé. Les missiles français pourraient dévaster l'Union soviétique et cette inconnue pèse lourd sur la balance de la dissuasion. «La crédibilité de la stratégie française vient justement de ce qu'il est invraisemblable que les Soviétiques envisagent la destruction d'une grande partie de leur économie et de leur pays en se lançant dans un affrontement avec la France» (1).

Si on suit la logique de M. Séguin en tenant compte de la position géographique de la France en Europe, on pourrait tout aussi bien accuser les Français de faire de ses voisins les

«glacis» de la France. Cette omission n'a pas suffi; il a récidivé dans la présentation des armes de dissuasion nucléaire. Il a tout simplement passé sous silence l'arme la plus redoutable de tous les temps, le sous-marin à propulsion nucléaire porteur de missiles ballistiques à ogives thermonucléaires (SSBM) dont sont équipées les marines des Etats-Unis, de l'URSS, de la Grande-Bretagne et... de la France.

Là s'effondre la thèse de M. Séguin car les vecteurs nucléaires des grandes puissances n'ont pas besoin d'être lancés à partir de leur territoire mais peuvent l'être de n'importe quel point du globe. Par conséquent la dissuasion est bel et bien planétaire. Ce n'est qu'à ce niveau donc que la «Grande Stratégie» moderne peut être envisagée. Ce que M. Séguin nous présente comme une doctrine américaine, la «différenciation géographique de la dissuasion» n'est en fait qu'un scénario parmi tant d'autres et probablement le moins crédible.

M. Séguin, au début de son intervention a remis en question le «si vis pacem, para bellum» des Romains mais il aurait tout intérêt à méditer le «If you want peace, understand war» de Little Hart.

(1) De la Gorge Paul Marie (Postface) «La Troisième Guerre mondiale» Sir John Hackett, Bedford Paris 1979.

Gilles PARENT
Trois-Rivières

N.B.

- Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

Les USA et l'URSS: totalitarismes semblables

M. Chouinard, vous me décevez. Votre attitude procède d'un néo-fascisme de carnaval très vulgaire, qui vénère des dogmes déjà classiques entretenus par l'administration Reagan. Non! M. Chouinard, la surenchère militaire n'est pas simplement «une riposte occidentale» aux «visées expansionnistes» de l'Union soviétique. Au contraire! Selon des études réalisées par la C.I.A. (vous connaissez?), la course aux armements «ne peut que confronter, en URSS, les positions les plus dures, retarder l'amélioration du niveau de vie de la population, la réalisation des réformes préconisées par les économistes les plus clairvoyants et les plus proches des conceptions occidentales. En conséquence, l'URSS dépense actuellement 12% à 15% de son produit national brut (lequel est égal à 60% du P.N.B. américain) pour sa défense. Ainsi, le pays s'enfoncé dans une crise économique qui n'empêche pas les Etats-Unis de respecter les accords du blé... et de dénoncer les relations commerciales entre l'Europe et l'ennemi. Mais cet état de faits ne me permet pas d'absoudre le comportement de l'Union soviétique, qui camoufle derrière de grandiloquentes prétentions humanitaires son instinct de grande puissance; somme toute, la «planification» de la normalisation polonaise demeure aussi imputoyable que la nor-

malisation chilienne de 1973. En cela, les Etats-Unis et l'URSS soutiennent des totalitarismes semblables qui, afin d'assurer la survie d'un capitalisme toujours dominant ou d'un socialisme «globalement positif», ramènent la liberté à du sabotage. Mais je m'arrête, car je suis sans doute trop marxiste, ce qui nuirait au pacifisme.

Pourtant, le nombre même des manifestants défilant devant les ambassades (350,000 à Bonn, en juin 1982; 300,000 à Amsterdam, en novembre 1981), de l'Europe occidentale au Japon, dépasse la capacité d'organisation limitée à quelques partisans des groupuscules de gauche. Mais le dogme transcende la réalité et va plus loin: le pacifisme est la «5e colonne» du communisme soviétique. Aussi, dans l'esprit «pénétrant» de M. Chouinard, proclamer la paix participe du syndrome hitlérien: «Partout en plein pays ennemi, nous aurons des amis qui nous aideront.» Un peu de rigueur dans vos propos, M. Chouinard, vous patagez dans le surréalisme. La guerre, ce n'est pas contre l'URSS que vous la ferez, mais contre ces millions d'affamés du Sud «quand le Tiers monde s'éveillera.»

Marc FOURNIER
St-Hyacinthe

lumette à la main, pour tenter d'intimider l'adversaire communiste, au risque d'engloutir dans ce pari stupide toute l'humanité et son histoire, voilà ce que vous nous proposez pour sortir de la naïveté et du défaitisme! C'est tout simplement inacceptable.

Je ne mets pas en doute les prétentions hégémonistes de l'Union soviétique et de la doctrine marxiste. Je les condamne tout autant que vous et compatis à la lutte du peuple polonais ou tchécoslovaque ou afghan. Mais le fait de ne pas souhaiter vivre sous un tel régime veut-il dire pour autant que je dois me prononcer en faveur de cette concurrence ouverte des marchands de canons? Tout cela relève de l'infantilisme, mais c'est hélas à ce jeu que s'adonnent les grandes puissances de ce monde. Et seule l'opinion publique internationale me semble actuellement une «arme» efficace et «pacifiste» pour enrayer ce phénomène.

Mais j'aimerais, M. Habre, et ceux qui pensent comme vous, vous poser une autre question: êtes-vous bien certains que le marxisme est le seul à être à l'origine de tous nos maux? Croyez-vous que la notion de «démocratie» que nous imposons par la force à certains pays du Tiers-monde — je pense à ces pays que vous ne mentionnez pas, tels que ceux d'Amérique centrale —, soit susceptible de faire pencher ces populations en faveur de notre type de société? Pensez-vous que les «conseillers» militaires de M. Reagan soient plus sympathiques aux yeux des paysans salvadoriens ou d'ailleurs, qui ne demandent qu'à sortir de la misère où on les maintient, que les «conseil-

lers» du Kremlin. Soyez honnêtes, et vous constaterez comme moi que l'on commet autant de crimes au nom de la lutte contre les visées marxistes que l'on peut en commettre au nom du communisme.

C'est d'une aide véritable, fraternelle, dont ces peuples ont besoin, pas de ventes d'armes déguisées en missions diplomatiques pour maintenir au pouvoir quelques dictateurs fous. Tant que cette «démocratisation» à l'américaine persistera, ces pays seront une proie facile, ou du moins éventuelle, pour le «grand frère communiste compatissant», toujours prêt à soutenir une guérilla et à déstabiliser un régime qui a l'appui de Washington. Mais de cela, on ne parle peu. C'est pourtant de ce cercle vicieux qu'il faut sortir; et le mouvement pacifiste dans l'opinion publique occidentale nous fait prendre davantage conscience de l'urgence d'un changement d'attitude (...)

Il existe des moyens, pourtant, de défendre la démocratie et la liberté. Des moyens qui ont un nom et une histoire: la non-violence, qui n'est pas, comme beaucoup le pensent, une forme de laisser faire ou d'indifférence, mais une action concrète et consciente. Un homme qui s'appelle Gandhi nous a montré son efficacité en libérant son pays, sans arme et sans violence. Une femme qui s'appelle Mère Thérèse, et quelques autres, suivent cette voie, dans l'ombre.

Mais sans doute est-ce de la naïveté et du défaitisme.

Roger PHILIPPON
Fredericton, N.-B.

1 milliard chaque minute pour grossir l'arsenal!

Si M. Habre se dit choqué par les propos d'une personne qui souhaite la paix en ce monde, je le suis tout autant par l'attitude dont M. Habre se fait l'écho, face au mouvement de protestation contre la course aux armements qui se manifeste dans les sociétés occidentales. Juxtaposer au mot pacifiste le mot défaitiste relève d'une interprétation curieuse et surtout extrêmement grave de conséquences, de la situation où se trouve l'humanité en cette fin de siècle. Je ne peux, en ce qui me concerne, l'accepter.

Bien que n'étant actuellement attaché à aucun mouvement pacifiste, je ne peux comprendre, en tant qu'un homme libre d'une société démocratique, conscient des maux qui meurtrissent notre civilisation et notre planète, ce que l'on peut trouver de naïf et de défaitiste dans le refus et la condamnation d'une politique qui consacre 1 milliard de dollars chaque minute à la fabrication d'armes dans le monde, alors que le Tiers-monde, à qui l'Occident vend des armes, s'enfoncé tous les jours un peu plus, et à un degré sans précédent, dans la misère et l'impuissance.

Vous nous dites, M. Habre, qu'une telle prise de position fait nécessairement le jeu du marxisme et signifie l'approbation inconditionnelle des politiques suivies par l'URSS. Cette opinion est hélas partagée aujourd'hui par de nombreux Nord-Américains. Et pour cause... Tout au long de ce siècle, on a tenu pour acquis qu'il n'était laissé à la conscience occidentale qu'un seul choix: Moscou ou Washington; la condamnation de l'un entraînant obligatoirement l'acceptation de l'autre et vice versa. Ce choix unique, je le refuse.

Celui que je fais, si vous permettez, est de condamner partout et en toute circonstance la volonté de détruire l'humanité, la violation des

droits humains en tout lieu et par n'importe quel régime, et de défendre, dans la mesure de mes moyens, la préservation de la paix et de la dignité pour le plus grand nombre d'êtres humains. Je crois que l'alternative de se soumettre ou de s'armer est non seulement une vue un peu simpliste des choses, mais risque de conduire le monde tout droit à la catastrophe. Défendre la démocratie et la liberté d'opinion m'est aussi précieuse que vous, M. Habre. Mais pour vous, la fin justifie les moyens. S'asseoir sur un baril de poudre, l'al-

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 9h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer	285-7205
		du lundi au vendredi 9h à 16h30	
PROMOTIVITÉ	285-7100	GRANDES ANNONCES	
		Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, voyages	285-7265
Annonces classées	285-6901	Carrières et professions, nominations	285-7320

Dumoulin

OUI, le PÈRE NOËL EST D'NOT' BORD!

SYSTEME 3



PRIX DE NOËL \$585⁰⁰

20" COULEUR CONVERTISSEUR INTEGRE 105 CANAUX

ZENITH

CASSETTES 5 heures RECHERCHE VISUELLE

PRIX DE NOËL \$749⁰⁰

Beta



VIDÉOCASSETTE PROGRAMMABLE

VIDÉO PORTATIF AVEC CAMERA \$1795⁰⁰

TÉLÉCOULEUR 14" \$399⁰⁰

LE PLUS BAS PRIX sur IntelliVision

NOUS SOMMES TOUT PRÈS: A 2 RUES DU METROPOLITAIN A 2 PAS DU METRO JARRY

388-4777

783 MISTRAL coin 8250 ST-HUBERT ou 388-4636



Lysiane Gagnon

Le livre à l'épicerie

Faut-il encourager la vente des livres dans les épiceries, à l'instar de l'écrivain Roger Lemelin, dont le dernier roman sera distribué en exclusivité par les marchés Proviso?

A première vue, les arguments de M. Lemelin et de son éditeur — qui est, soit dit en passant, son propre fils —, peuvent faire illusion: la formule a le double avantage de rejoindre un public plus large, et le livre se vendra moins cher (\$9,95 plutôt que \$16,95, dit-on). L'opération permet à l'éditeur d'économiser considérablement sur les frais de distribution, dans la mesure où il lui revient moins cher de vendre toute sa production en bloc à un seul gros client qu'à une multitude de petits libraires.

L'affaire s'abrite derrière une façade éminemment démocratique: M. Lemelin dit vouloir rejoindre Monsieur-tout-le-monde, amener à la lecture des gens qui normalement n'achètent pas de livres, et il est bien évident, en effet, qu'il y a plus de gens qui fréquentent les épiceries que les librairies.

Mais parfois hélas, une conception trop simpliste de la démocratie mène à la démagogie. Comme il est déprimant de voir un écrivain de talent, qui est en plus l'un des plus gros « noms » — et donc probablement l'un des meilleurs « vendeurs » — de notre littérature, ériger en théorie le rejet des libraires. (À moins qu'il ne s'agisse tout simplement d'une bonne affaire commerciale, comme a semblé l'indiquer M. Lemelin fils, qui a, dit-il, « une formation en marketing »... auquel cas l'argumentation sur la « démocratisation » du livre est ce qu'on appelle en psychologie un exercice de rationalisation, ou une justification a posteriori.)

Pourquoi les libraires existent-ils — avec, évidemment, les incidences que cela comporte sur le prix des livres? Ils existent, fondamentalement, parce qu'il n'y a pas, dans le très vaste domaine de la littérature, que des « best-sellers ». Les libraires existent parce que dans toute société évoluée, il doit y avoir des endroits où l'on peut se procurer un livre que personnellement, durant l'année, n'aura demandé, un livre qui n'aura « fait » ni les manchettes ni la télévision, dont le sujet n'est pas « populaire » ou dont l'auteur est inconnu.

Dans le domaine du livre, les best-sellers sont évidemment, financièrement parlant, des « locomotives » pour les éditeurs et les libraires... ce qui permet aux meilleurs d'entre eux de continuer à publier, à entreposer et à vendre, d'autres oeuvres, qui elles ne seront jamais rentables mais qui doivent continuer à circuler. Pour ce faire, les libraires doivent entreposer, dans des conditions adéquates, tout un stock qu'ils ne sont jamais sûrs de pouvoir écouler, et embaucher des vendeurs quelque peu formés à la lecture, capables de conseiller le client ou de trouver rapidement le livre demandé.

Qu'un auteur à succès veuille, en publiant chez lui, favoriser son fils plutôt que d'autres éditeurs spécialisés dans le roman, voilà qui se comprend fort bien. Mais qu'en même temps, l'éditeur et l'auteur décident de livrer aux librairies une concurrence aussi déloyale, et en plus, avec une telle désinvolture, voilà qui étonne. Car en somme, se faire distribuer, avec force battage publicitaire, par Proviso, c'est comme dire: les libraires exploitent les clients, ils vendent trop cher, et en plus ils sont inutiles et on peut s'en passer.

Bien sûr, le système est moins coûteux, qui consiste à placer un présentoir de métal devant la caisse d'une épicerie et à laisser le client prendre au passage un livre de Lemelin comme il le ferait pour une boîte de soupe ou un manuel d'astrologie, mais ce système-là, s'il était généralisé et repris par d'autres auteurs de best-seller, mériterait sans doute à la mort des libraires... qui ont déjà, sauf erreur, suffisamment de problèmes, eux que la récession frappe doublement, dans la mesure où la librairie est à la fois « PME » et « industrie culturelle » — deux secteurs particulièrement affectés par la crise.

Moi aussi, comme tout le monde, je trouve que les livres se vendent trop cher... surtout quand on les compare aux livres en anglais, qui coûtent trois fois moins! Je n'ai pas plus que d'autres de solution-miracle à proposer mais ce dont je suis sûr, c'est que ce n'est pas en prônant la vente des livres dans les épiceries qu'on va régler le problème.

• • •

Ce qui me chagrine dans cette affaire, c'est que j'étais une lectrice enthousiaste de Roger Lemelin. Je n'ai pas toujours partagé les vues de Lemelin l'éditorialiste, mais j'avais adoré « Les Plouffe »... que j'ai lu il y a trois ans seulement, des années après sa parution. (Retard qui s'explique sans doute par le fait que j'en avais reçu, dans mon enfance, de trop fortes doses par la radio et la télé... Erreur, car rien, ni le radio-roman, ni le télé-roman, ni même le film plus récemment tiré du même roman, ne remplacera jamais l'oeuvre originale. Comme tant d'autres avant moi, je me suis émerveillée devant la profondeur et la finesse avec laquelle ce romancier — qui à l'époque n'avait même pas 30 ans —, avait analysé sa société et modelé ses personnages... Voir ensuite tout cela figé dans des images trop précises, quelle déception! Une fois de plus, car c'est là un phénomène classique, le livre avait été plus vivant, plus vrai, plus subtil, que le film... et les personnages, plus réels dans nos têtes que sur l'écran.)

Si l'on en croit Réginald Martel et d'autres critiques littéraires, le dernier-né de M. Lemelin, « Le crime d'Ovide », serait aussi un fort bon roman... Je n'en doute pas un instant. Je l'achèterai peut-être... dépendant de l'humeur où je me trouverai la prochaine fois que je ferai mon marché. Mais les sept dollars que cette opération me fera épargner, je trouve que ce sera, dans le contexte, et compte tenu de ses implications, une économie un petit peu minable.

SOLDE DE LIQUIDATION

ÉPARGNEZ 70% SUR DE MAGNIFIQUES

JUSQU'À

PLAFONNIERS LUSTRES ET LAMPES TIFFANY DE PREMIÈRE QUALITÉ

FAITES À LA MAIN, EN VERRE TEINTÉ ET PLOMBÉ




SPECIAL



Rég.: \$130.
\$65

diamètre 18" - 8 panneaux
Certaines couleurs seulement

ILLUMINEZ VOTRE INTÉRIEUR POUR NOËL

MORRIS a obtenu l'inventaire entier de LA FAILLITE DE «LA MAISON DE LAMPES TIFFANY INC.» une des plus importantes compagnies au Canada à fabriquer des lampes Tiffany suspendues, Tiffany de table, de pièces électriques et de panneaux de verre finis au plomb, et elle tient à liquider des centaines de ces lampes à des prix SPECIAUX. Venez nous visiter dès aujourd'hui à notre Centre d'éclairage et choisissez la vôtre parmi la plus vaste sélection jamais offerte au public montréalais.

CADEAU GRATUIT (Valeur jusqu'à \$10 sur présentation de cette annonce à notre centre, un par famille, et tant qu'il y en aura)

MORRIS 9172, boul. St-Laurent

(Entre Legendre et Chabanel)

Ouvert de 9h à 17h du lundi au samedi inclusivement (ou sur rendez-vous)

STATIONNEMENT GRATUIT Tél.: 382-6813

GRATUIT!
Un petit déjeuner américain par personne.

QUÉBEC: UN PLAISIR TOUJOURS RENOUVELÉ

31\$*

«WEEK-END MAGIQUE» À COMPTER DE 31\$ PAR NUIT, TARIF PAR PERSONNE, DEUX PERSONNES PAR CHAMBRE.

Bien peu de Québécois peuvent se vanter de bien connaître Québec. Bien sûr, vous savez que c'est une ville sympathique où il fait bon se retrouver, mais connaissez-vous toutes ses richesses culturelles? L'hôtel Hilton International Québec vous propose de venir découvrir cette ville sous un jour nouveau. Laissez Québec vous étonner... C'est une merveilleuse occasion de fureter dans les boutiques d'artisanat, de parcourir les musées et les galeries d'art ou de revivre l'histoire en visitant quelques-uns des nombreux centres d'intérêt touristique de la ville.

PLAN FAMILIAL: Les enfants qui partagent la chambre de leur(s) parent(s) sont logés gratuitement, peu importe leur âge.

* Cette offre est assujettie à la disponibilité des chambres. Il peut arriver que les chambres de catégorie «économique» soient toutes occupées. Dans ce cas, une chambre de la catégorie suivante disponible sera offerte moyennant un supplément approprié. L'offre est en vigueur du 1^{er} novembre 1982 au 30 avril 1983.

Hilton International Québec

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, tout hôtel Hilton ou encore, avec le service de réservations Hilton.

CERTIFICATS D'ÉPARGNE FIXE

12 1/4%*

Terme 34 mois

Intérêt crédité annuellement. Dépôt minimum 1 000 \$.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

LA BANQUE personnelle

* Taux sujet à changement sans préavis jusqu'au moment de l'achat.

Taxi: l'enquête sur le racisme le 10 janvier

(PC) — L'enquête de la Commission des droits de la personne sur le racisme dans l'industrie du taxi à Montréal se tiendra au début de 1983, probablement à partir du 10 ou du 11 janvier.

C'est ce qu'a indiqué à la Presse canadienne la directrice des communications à la commission. Trois commissaires, dont deux recrutés de l'intérieur et un de l'extérieur, présideront aux audiences qui devront durer plus de deux mois, à raison d'environ trois jours par semaine.

« Nous avons décidé de tenir cette enquête à partir du 15 ou du 16 décembre mais les chauffeurs de taxi nous ont fait valoir que c'était une des périodes les plus occupées de l'année, ce qui nous a amenés à reporter notre enquête au début de l'an prochain », a dit dans une entrevue téléphonique Mme Paule Sainte-Marie, déçue de ce nouveau délai.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la date de cette première enquête publique de la commission est modifiée. A l'annonce de sa tenue, en juillet dernier, on indiquait que les audiences débuteraient à l'automne. Puis, c'était en décembre, maintenant on parle de janvier 1983.

La date officielle du début des travaux doit être annoncée la semaine prochaine au cours d'une conférence de presse, a assuré Mme Sainte-Marie. Entre-temps, on s'affaire à dresser la liste des témoins qui devront comparaître (chauffeurs, propriétaires, usagers, etc.) et à recevoir les mémoires.

Tensions

Les tensions raciales dans l'industrie montréalaise du taxi, l'été dernier, ont obligé la commission à causer ce précédent. Ce sont particulièrement les chauffeurs de taxi de couleur, dont plusieurs sont issus de la communauté des 35,000 Haïtiens montréalais, qui ont été visés par des décisions jugées racistes.

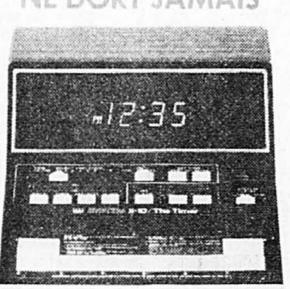
En dépit de l'interdiction de la Charte des droits de la personne qui interdit toute discrimination fondée entre autres sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la compagnie SOS Taxi remerciait au début de l'été une trentaine de chauffeurs noirs parce que, disait-on, le public se plaignait de leur efficacité.

Quelques jours avant l'annonce de la tenue de la commission, le Collectif des chauffeurs de taxi haïtiens du centre-ville exhortait la population montréalaise à boycotter cinq compagnies « réputées pour leur arrogance raciste » et qui exerçaient, soutenait-on, de la discrimination contre les chauffeurs noirs.

C'est au milieu de cette controverse que la Commission des droits de la personne prenait l'initiative d'annoncer la tenue d'une enquête sur cette question, qui avait d'ailleurs fait l'objet dans le passé d'une trentaine de plaintes officielles depuis 1976.

Même si deux compagnies, Beaubien Saint-Michel Radio-Taxi et Taxi Moderne Inc. signaient des ententes avec la commission, certains groupes, méfiants à l'égard des intentions de la commission, annonçaient leur intention de boycotter ses travaux.

LA MINUTERIE NE DORT JAMAIS



SYSTÈME BSR x 10

\$128⁸²

DÉMONSTRATION
Jeudi, vendredi soir et samedi

Commode, sûr et économique d'énergie, ce système fait fonctionner vos appareils ou les arrête aux heures programmées sur la minuterie du BSR. Comprend la minuterie, 2 commutateurs muraux, un module de lampe, un module d'appareil.

Ravary

COLOSSALE

FAIT SAUTER LES PRIX SUR DES MILLIERS DE CADEAUX UTILITAIRES

100 VENTILATEURS DE PLAFOND EN SOLDE



À PARTIR DE **\$61⁸²**

JUSQU'À **\$234⁸²**

MOTEUR ET PALES

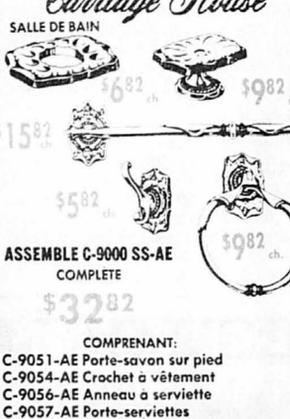
No IN-36 BL 3M	\$61 ⁸²
No IN-36 BLR 3M	\$61 ⁸²
No NF-36 brun	\$121 ⁸²
No SG-36 brun	\$156 ⁸²
No SG-48 cuivre	\$166 ⁸²
No MHE-36 laiton	\$216 ⁸²
No HE-CO-48 cuivre	\$234 ⁸²

UN TRÈS BEAU CHOIX

Amerock

Collection Carriage House

SALLE DE BAIN



ASSEMBLE C-9000 SS-AE COMPLETE

\$32⁸²

COMPRENANT:
C-9051-AE Porte-savon sur pied
C-9054-AE Crochet à vêtement
C-9056-AE Anneau à serviette
C-9057-AE Porte-serviettes

Suggestion CADEAUX À DE TRÈS BAS PRIX

- OUVRE-PORTE DE GARAGE
- CARILLON NU-TONE
- TÊTE-DE-DOUCHE WATER PICK
- SOUFFLEUSE À NEIGE
- HUMIDIFICATEUR
- CHAUFFERETTE KERO-SUN
- OUTILS MANUELS ET ÉLECTRIQUES
- FOYER OU POÊLE À BOIS FLAME 80
- LUMINAIRE
- MUR DE BOIS POUR SALLE DE JEU ET «POURQUOI PAS»

BON D'ACHAT RAVARY 500 DE RABAIS

\$500 DE RABAIS — PAR \$1000 D'ACHAT EN ARGENT COMPTANT VALABLE SUR TOUT ACHAT PAYÉ ET EMPORTÉ DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 1982

BON POUR VENTE AU COMPTANT.

VOTRE PROBLÈME «UN CADEAU» NOTRE SOLUTION UNE IDÉE

COLOSSALE Certificats Cadeaux Ravary

110,000 pieds carrés de solutions et de choix

LIGUE DU TAXI L'élection de J.-P. Hébert est confirmée

■ A la suite d'un recomptage judiciaire, le juge Bordeleau, de la Cour supérieure, a confirmé, hier, l'élection de M. Jean-Paul Hébert au poste de vice-président de la Ligue du Taxi de Montréal, par une voix de majorité seulement sur l'aspirant au même poste M. Harry Mansoui.

«Celui-ci doit s'incliner, à moins qu'il n'ait l'intention de contester l'élection au complet, ce qui est peu probable», a commenté hier le président d'élection, M. Jean Pelletier.

D'autre part, le recomptage a aussi confirmé l'élection de M. Maurice Gobeil au poste de trésorier, par 16 voix de majorité sur M. Manuel Ferreira.

Les propriétaires de taxi de Montréal (Ligue A-11) devaient exercer leur droit de vote sur cinq bulletins différents, soit un pour chacun des quatre postes du comité exécutif et un cinquième pour élire trois directeurs complétant le Conseil d'administration. Au total, environ 355 bulletins ont été rejetés, mais presque pas (un ou deux) dans le cas du président.

Les bulletins rejetés étaient, dans l'ensemble, des bulletins vierges où ne figurait aucune indication de vote. «Ce constatation amène à conclure, a déclaré hier M. Pelletier, que les gens s'étaient fait une opinion concernant la présidence de l'organisme mais ne savaient pas trop à qui confier les postes de direction générale».

Le nouveau conseil d'administration doit avoir sous peu une rencontre avec le ministre des Transports, M. Michel Clair.

Le linge convoité

■ L'inflation aidant, les vêtements sont de plus en plus convoités par les malfaiteurs. Hier, revolver en main, quatre d'entre eux se sont emparés de \$35 000 de vestons, de pantalons et de jeans dans une boutique du 4575 de la rue Sainte-Catherine ouest. Les suspects, qui ont pris la fuite dans une camionnette de couleur bleue, ont réussi le coup en menottant le propriétaire de l'établissement. Plus d'une trentaine de minutes se sont écoulées après le vol, lorsque l'alerte a été donnée à la police de la CUM, vers 10h 30.

382 JEUX D'OUTILS POUR FOYER EN VENTE

DIFFÉRENTS FINIS

- LAITON ANTIQUE
- LAITON POLI
- NOIR ET LAITON
- LAITON POLI SOLIDE

de **28⁸²** jusqu'à **126⁸²**

PLUSIEURS MODÈLES NON ILLUSTRÉS

54⁸² AVONS AUSSI PLUSIEURS PORTES EN VITRE POUR FOYER DIFFÉRENTES GRANDEURS EMPORTEZ LES MESURES DE L'ÂTRE

28⁸² NO 1200 12 en stock

NOUS AVONS TOUT POUR LE CHAUFFAGE AU BOIS À DE TRÈS BON PRIX

SOUFFLET 30 en stock no 1060 9⁸²

HOMELITE Des cadeaux économiques

Le Maître de la Forêt

ÉCONOMISEZ \$20 et plus

XL-2 lame 14" Ord.: \$205⁹⁰ **179⁸²**

Super 2 lame 16" Ord.: \$232⁹⁰ **199⁸²**

ÉCONOMISEZ \$15⁰⁰ XL **153⁸²** lame 12" Ord.: \$169¹⁰

ÉCONOMISEZ \$25⁰⁰ **240 HG *** **248⁸²** lame 16" Ord.: \$274¹¹

ENCORE EN MAGASIN

1 TRACTEUR À GAZON MODÈLE RM 11-E — 11 cv — 30" **\$1,582**

Jeu vidéo interdit

■ OTTAWA (PC) — Le ministre du Revenu a frappé d'interdit, hier, l'importation au pays du jeu vidéo controversé «Custer's Revenge».

Ce jeu s'est attiré les foudres de féministes, d'autochtones et de députés, qui le trouvent obscène, sexiste et raciste.

Il consiste à pousser le général Custer, ne portant que des bottes et un chapeau, à violer une prisonnière indienne.

M. Pierre Bussières a fait part de la décision du gouvernement aux Communes, en répondant à une question du député libéral Bud Cullen.

PLAQUES D'IMMATRICULATION

Renouvellement étalé sur une période allant de cinq à 15 mois

■ C'est la dernière fois cette année que les 3,5 millions de détenteurs de certificat d'immatriculation de véhicules automobiles verront le renouvellement de leur plaque venir à échéance à la même date. En effet, à partir de 83, le renouvellement de l'immatriculation des véhicules s'étalera tout au long de l'année, comme pour le permis de conduire.

reste leur avis de renouvellement au cours des semaines à venir, comme cela se faisait d'ordinaire.

Par la suite, des renouvellements se feront par groupes, à chaque mois, selon la première lettre du nom. Ainsi, ceux dont le nom commence par la lettre L, renouvelleront leur plaque pour six mois (jusqu'en septembre) et ensuite pour une année complète. Août sera consacré au renouvellement des automobilistes dont le nom commence par les lettres M, N, O et V, septembre pour les L (ils sont plus nombreux) octobre, pour les P, Q et R, novembre pour les K, I, F, T, U, X, Y et Z. Le mois de décembre sera réservé exclusivement aux véhicules d'hiver (souffleuse, déneigeuse, etc.), janvier pour les B, février pour les A, C et W, mars pour les véhicules commerciaux, avril pour les véhicules de ferme et les motoneiges, mai pour les D, E et F, juin pour les G, H et J. Enfin, juillet sera consacré au renouvellement de la plaque des autobus d'écoliers.

Évidemment, cette « double » immatriculation coûtera au départ un peu plus cher aux automobilistes: \$4 pour chacun des deux certificats de délivrance et qui s'échelonnent sur une période maximale de 15 mois.

GEORGES LAMON

Selon le vice-président de la Régie de l'assurance-automobile du Québec, de qui relève l'immatriculation des véhicules automobiles, cet étalement qui s'échelonne sur une période de cinq à 15 mois, devrait permettre d'éviter l'assaut de dernière minute par les automobilistes retardataires des bureaux d'immatriculation.

Deux vignettes

M. André Fournier a par ailleurs précisé à LA PRESSE, hier, que les automobilistes recevront deux vignettes: une vignette du mois, (permanente) et une vignette de l'année (renouvelable). « C'est un juste milieu », a expliqué M. Fournier.

Les automobilistes recevront du

Miracle Mart

ÉCONOMISEZ encore plus

durant la saison des Fêtes avec des bons-cadeaux de \$2



Valable jusqu'au 29 janvier 1983.

(Ce bon-cadeau n'a aucune valeur marchande)

Avec tout achat de \$25 aux supermarchés



vous recevez un bon-cadeau de \$2 échangeable contre tout achat de \$25 aux magasins Miracle Mart.

Échangez votre bon-cadeau de \$2 au Miracle Mart contre tout achat de \$25 (taxe provinciale non comprise).

Si vous avez 2 coupons à échanger, vous devez acheter pour \$50 au Miracle Mart; si vous avez 3 coupons--\$75 d'achat, etc. Les coupons sont valides jusqu'au 29 janvier 1983.

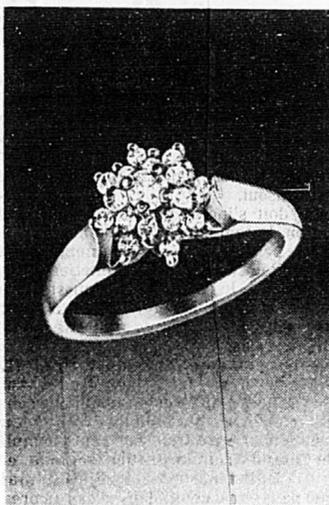
Les coupons peuvent être échangés contre tous les articles étiquetés à prix ordinaire ou à prix de solde, à l'exception des articles suivants: pellicules et développement/impression, tabac, produits alimentaires, repas pris au restaurant du magasin.

Steinberg vous offre ce bon-cadeau jusqu'au mardi 7 décembre 1982.

Steinberg et Miracle Mart ... le duo par excellence pour vous aider à économiser!

- Jean Talon et Pie IX
- Chomedey (Centre commercial St-Martin) (Ouvrir à 9h15)
- Les Galeries Lachine
- Plaza Côte-des-Neiges
- Carrefour Laval
- Châteauguay (4^e bouc. d'Anjou)
- Place Longueuil
- Les Promenades Saint-Bruno
- Mail Champlain, Brossard
- Pont Vieux (Centre commercial)
- Place Versailles (metro Radisson)
- Plaza Alexis Nihon (Metro Atwater)
- Lundi à mercredi 9h à 18h
- Jeudi et vendredi 9h à 21h
- Samedi 9h à 17h
- Lundi à mercredi 9h30 à 18h
- Jeudi et vendredi 9h à 21h
- Samedi 9h à 17h

'Étincelles'



Un noeud éclatant de diamants resplendit dans cette bague de soirée en or 14kt. Le noeud est composé de dix-sept diamants. A 450\$, c'est un cadeau Mappins de grande classe qui saura sûrement l'éblouir.

Bague agrandie pour montrer les détails

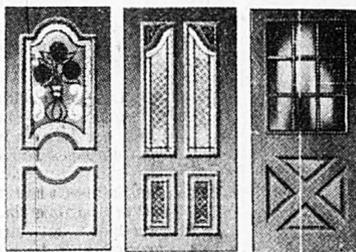
JOAILLIERS Mappins

Plus que jamais, plus pour votre argent.

PORTES EN ACIER

STANLEY

SUPER ISOLANTE



MANUFACTURIER DE PORTES ET FENÊTRES

LA NOUVELLE FENÊTRE DE L'AVENIR CONÇUE POUR LE CLIMAT DU QUÉBEC

Épargnez de l'énergie avant les temps difficiles de l'hiver

TRIPLE VITRAGE...

Nous avons trouvé pour vous la réponse scientifique et pratique.

- 3 vitres vous offrent le maximum de conservation d'énergie
- 2 ensembles de volets vous offrent le minimum d'entretien
- L'ensemble de coulissant thermo extérieur et celui intérieur en vitre 24 onces.

Le recouvrement de la boîte extérieure disponible dans les couleurs Alcan.

NOUVELLES FENÊTRES À BATTANT «MARCHAND»

DISPONIBLES AVEC RECOUVREMENT EXTÉRIEUR ÉLIMINANT L'ENTRETIEN

- Double coupe-froid en vinyle flexible en modèles fixes ou ouvrants.
- Toutes les fenêtres sont livrées avec vitrage double scellé, installé en usine.

NOUS FABRIQUONS AUSSI LES FENÊTRES NON-STANDARD



PRODUITS APPROUVÉS PAR LA S.C.H.L.

• INSTALLATION ET GRANDEUR SUR DEMANDE • ESTIMATION GRATUITE

les entreprises Marchand

165 av. Lamarche, Ville Ste-Catherine
Tél.: 632-1694 — 365-2905

MONSIEUR LÉVESQUE

VOUS SAVEZ QUE

(M. Bérubé a dû vous le dire !)

EN 1981

La pension de retraite des enseignants s'élevait, en moyenne, à
celle des policiers (S.Q.) à
celle des membres de la législature à
celles des juges à

9256 \$
14971 \$
20533 \$
28253 \$ *

C'est qui, les gras durs ?

Vous avez, en juin 1982, diminué
les pensions des enseignants.

Pas celles des policiers de la S.Q..

Pas celles des juges.

Pas celles des ex-membres de la législature.

C'est ça, votre justice ?

* Les nombres ci-dessus sont basés sur le 8^e rapport annuel de la C.A.R.R., année 1981 adressé à M. Bérubé, la pension des enseignants est celle des membres du R.R.E. ; les nombres correspondent à la moyenne des pensions versées, excluant les pensions aux survivants.



Alliance des professeurs de Montréal

PENSIONS ALIMENTAIRES

Le réclamant doit montrer son incapacité de travailler

■ L'égalité des sexes n'a vraiment de sens que si elle entraîne l'autonomie financière, et ce serait agir contre le principe même de cette égalité que de faire en sorte qu'une femme ne puisse se réaliser et demeure asservie de cette façon à celui dont elle s'est séparée ou dont elle a divorcé.

LÉOPOLD LIZOTTE

Cette phrase liminaire d'une décision pour le moins percutante rendue il y a quelques mois par le juge Maurice Lagacé, de la Cour supérieure, a repris toute son actualité, hier, alors qu'une ex-Montrealaise, maintenant résidente d'Ottawa, choisissait ce moment pour se désister de l'appel qu'elle avait interjeté contre la décision qui, au lieu d'élever à \$750 la pension alimentaire de \$275 qu'elle recevait chaque semaine de son mari, Jepuis douze ans, mettait irrémédiablement fin à cette «libéralité», au terme d'un délai de six mois seulement.

La quadragénaire a apparemment compris que même si le jugement qui lui avait fait perdre le seul revenu qu'elle s'était contentée de toucher sans effort depuis son divorce était dur à accepter, elle ne pourrait le faire annuler facilement, puisqu'il s'appuyait principalement sur de nouvelles dispositions du nouveau code civil, dont un bon nombre, on le sait, sont devenues définitivement lois au cours des dernières heures.

Alors qu'auparavant, la cour devait se reposer exclusivement sur une règle générale qui voulait que la pension alimentaire soit accordée dans la proportion du besoin de celle qui les réclamait et de la fortune de celui qui les devait, désormais, les magistrats doivent également tenir compte de la capacité de celui ou de celle qui réclame ce pourvoir à sa propre subsistance, par son travail ou son industrie. Et ce afin que ne soient pas favorisées le désœuvrement et la paresse, qui pourraient causer des obligations difficilement supportables pour l'ex-conjoint.

Dans ce cas particulier, l'ironie avait voulu que le mari poursuivi ait été représenté par une femme, Me Lorraine Duguay, dans sa tentative de faire rejeter la réclamation additionnelle de son ex-épouse. Et avec grand succès, on le voit, puisque, depuis quelques semaines déjà, il a été libéré de toute obligation envers celle qui, par ses économies, avait réussi à se constituer une retraite prématurée, alors que forcé à brève échéance de prendre la sienne, il aurait été réduit littéralement à la misère par les exigences de celle qui ne voulait apparemment rien d'autre que vivre à son crochet pour le reste de son existence.

Au procès, Me Duguay avait mis en preuve qu'au lieu de se recycler à un poste de secrétaire qu'elle avait déjà occupé avec succès, la femme avait suivi des cours de sociologie pendant huit ans (sic) pour aboutir à un simple baccalauréat qu'elle n'avait menée nulle part. Si tant est, évidemment, qu'elle voulait entreprendre une nouvelle carrière.

Le juge Lagacé en avait rapidement conclu qu'il serait absolument injuste pour l'homme d'être contraint à travailler comme un esclave, alors que madame pourrait continuer à vivre en parasite, tout en améliorant son propre sort.

Le tribunal avait cependant accordé à la requérante déboutée le délai qu'il avait cru suffisant pour qu'elle puisse retrouver l'autonomie financière, qui pourra peut-être signifier pour elle le summum de la liberté.

À NOUS YORK

À nous deux New York!
Avec 5 Prêt-à-partir par jour,
4 les vendredis et samedis.
Pour La Guardia,
près de Manhattan.

New York

Départ	Arrivée
7h30	8h38
11h35	12h43
13h10	14h18
17h20	18h28
21h15	22h23

**AIR
CANADA**

Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.

Hambleton soutient avoir joué double jeu pour le Canada

DÉMENTI D'ALLAN LAWRENCE

■ LONDRES (AP) — Le professeur canadien Hugh Hambleton, qui est jugé comme espion soviétique à Londres, était en fait un agent canadien et français qui « avait réussi avec succès à s'infiltrer dans l'organisation d'espionnage soviétique », a déclaré hier son avocat.

Le Canadien, qui possède les nationalités canadienne et britannique, a plaidé non coupable. Dans ses dépositions, il n'avait jamais revendiqué sa qualité d'agent double et avait reconnu ses entretiens secrets avec des agents du KGB dans le monde. D'ailleurs, selon l'ancien Solliciteur général Allan Lawrence, M. Hambleton n'était pas un agent double au service du Canada et le gouvernement conservateur se préparait à le poursuivre devant les tribunaux canadiens pour espionnage.

Ces déclarations de M. Lawrence — qui fut Solliciteur général dans le gouvernement Clark entre juin 1979 et février 1980 — viennent contredire les dé-

clarations de l'avocat de M. Hambleton, hier à Londres, pour qui son client était un agent canadien qui avait infiltré le KGB.

« Si cela est vrai, les services de sécurité (de la Gendarmerie royale) m'ont menti alors que j'étais leur ministre responsable et M. Kaplan a menti à la Chambre », a soutenu M. Lawrence.

A la connaissance de M. Lawrence, on n'a jamais réussi, au Canada, à forcer un espion à devenir un agent double, et le taux de réussite a été très bas dans des pays tels que la Grande-Bretagne et les États-Unis, ce qui explique que, dans ces pays, on choisit maintenant de poursuivre les espions devant les tribunaux.

M. Hambleton a été arrêté en juin dernier et subit présentement son procès à Londres pour espionnage au profit des Soviétiques pendant une période de près de trente ans, pendant laquelle il a été conseiller économique de l'Organisation de l'Atlantique nord (OTAN) et professeur

à l'université Laval, de Québec.

Mardi, le Solliciteur général Robert Kaplan avait affirmé que M. Hambleton s'était mis à coopérer avec les services de sécurité canadiens après avoir été informé de la décision du gouvernement de ne pas le poursuivre pour espionnage.

Aux Communes, M. Kaplan s'est refusé à tout commentaire sur les déclarations de l'avocat de M. Hambleton. Selon lui, toute déclaration de sa part risquerait d'être rapportée en Grande-Bretagne et pourrait causer l'annulation du procès.

M. Kaplan a rappelé que des déclarations faites en Chambre peuvent parfois causer l'annulation d'un procès, comme ce fut le cas pour l'agent Vermette de la GRC après certaines déclarations du premier ministre René Lévesque à l'Assemblée nationale.



RAMADA

25% DE RABAIS

SUR LE TARIF RÉGULIER DE NOS CHAMBRES

Profitez de mini-vacances grâce à notre offre "super aubaine de fin de semaine," en vigueur dès maintenant et ce, jusqu'au 15 mai 1983.

Cette aubaine est en vigueur les vendredi, samedi et dimanche soirs, et il faut réserver à l'avance. (Venez pour une nuit ou pour toute la fin de semaine!)

Offrez-vous une fin de semaine à bon prix dans une Auberge Ramada participante partout au Canada. Appelez votre agent de voyages ou composez sans frais l'un des numéros suivants:

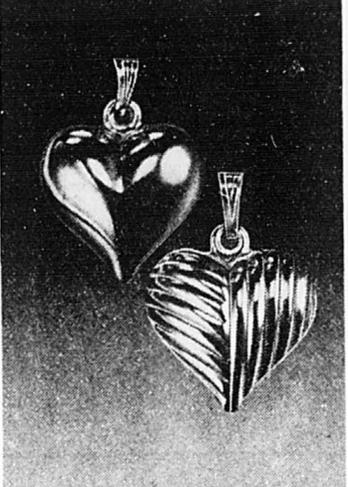
Québec et Ontario: (1-800-268-8930)
Les autres provinces: (1-800-268-8998)

Ramada KINGSTON (sur le port) - Ramada LONDON - MONTRÉAL: Ramada Centre ville - Ramada Parc Olympique - Ramada Décarie - Ramada Aéroport - Ramada NORTH BAY - QUÉBEC: Ramada Ste Foy - Ramada SAULT STE MARIE - Ramada TIMMINS - TORONTO: Ramada Don Valley - Ramada Aéroport ouest - Ramada Renaissance (Scarborough) - Ramada 400-401 (Downsview) - Ramada TRENTON - Ramada WINNIPEG

RAMADA

Un monde nouveau vous attend.

'Ce soir'



Ce soir ne sera comme nul autre lorsque vous lui donnerai ce pendentif... un coeur gonflé qui exprime votre amour et l'excellence Mappins. Elle peut suspendre le modèle simple ou fantaisie en or 10kt à sa chaîne favorite. A 45,95 \$, ce n'est pas une offre que vous trouverez tous les jours.

Articles agrandis pour montrer les détails

JOAILLIERS
Mappins

Plus que jamais, plus pour votre argent.

La légende de Hugh Hambleton

■ QUÉBEC (PC) — Le professeur Hugh George Hambleton, qui fait face à des accusations d'espionnage en Grande-Bretagne, était considéré par ses confrères de l'université Laval comme un homme renfermé et très discret.

Selon son voisin immédiat de bureau, le professeur André Lemelin, une légende entourait cet homme solitaire qui voyageait beaucoup.

Le professeur Lemelin a déclaré qu'il avait entendu parler de « la légende » bien avant que cette histoire d'espionnage ne devienne publique à l'automne 1979.

Il a ajouté qu'il n'avait pas été surpris d'apprendre que son confrère était impliqué dans une affaire d'espionnage, bien qu'il ne le voyait pas du même côté de la clôture.

Son imagination, raconte-t-il, lui faisait plutôt voir Hambleton comme un informateur de la GRC.

Pour le responsable du département des sciences politiques à l'université Laval, M. Gérard Leblanc, M. Hambleton était un homme « très solitaire » qui voyageait « plus que la moyenne des autres professeurs ».

L'affaire Hambleton avait éclaté au grand jour en novembre 1979 à la suite d'un appel anonyme reçu par l'animateur radiophonique québécois André Arthur.

Quelques mois plus tard, en mars 1980, un ancien espion de KGB, maintenant passé du côté des Américains, décrivait son « ami » Hugh Hambleton comme un espion « sûr et expérimenté ».

Grande Ouverture

D'UNE DES PLUS GRANDES

SALLE de MONTRE en électronique

au CANADA

OUVERTURE à 18 heures

AUJOURD'HUI (6h00 p.m.)

Cette vente d'ouverture se termine samedi à 17 heures (5h00 p.m.)



Plus de 10,000 pi car. remplis de spéciaux VIDÉOS-TÉLÉ COULEURS SYSTÈMES DE SON - JEUX VIDÉOS



Venez écouter le ALPINE,

un stéréo d'auto d'une valeur de \$5,000 au magasin entrepôt seulement

GALERIE DOMINION

Vol d'un Krieghoff

■ Deux tableaux dont la valeur est estimée à plusieurs milliers de dollars chacun, ont été volés au cours du week-end à la galerie d'art Dominion, au 1438 ouest, de la rue Sherbrooke à Montréal.

Selon la police, le vol est survenu dans la soirée de samedi et aurait été commis par des individus qui savaient exactement ce qu'ils cherchaient. Les voleurs ont réussi à neutraliser le système d'alarme. La plus importante des deux toiles volées est une oeuvre de Cornelius Krieghoff datant de 1846. L'autre tableau volé date aussi du 19e siècle, mais est l'oeuvre d'un peintre beaucoup moins connu.

Prêt-à-porter pour hommes

Notre collection automne-hiver 82-83 est arrivée.

Achetez directement de chez l'importateur les grandes marques de costumes importés

d'ITALIE

et payez seulement 275\$ le costume!

Tous nos costumes sont taillés dans les plus beaux tissus italiens 100% pure laine avec des coupes exclusives. Finis main dans la tradition artisanale italienne.

Tissus signés:
MARZOTTO — BERTOTTO
MARLANE — LUIGI BOTTO
VALDAGNO — POLICARPO, etc.

Club 402-HOMMES

2160, rue de la Montagne, Suite 402
Montréal — Tél.: 849-9151

HITACHI-ZENITH-BLAUPUNKT-CRAIG-ALPINE-JENSEN SANSUI- AKAI-ROTEL-AUDIO TECHNICA-AUSTEK-TOK-VIVITAR-KOSS HITACHI-ZENITH-BLAUPUNKT-CRAIG-ALPINE-JENSEN SANSUI- AKAI-ROTEL-AUDIO TECHNICA-AUSTEK-TOK-VIVITAR-KOSS

VOICI QUELQUES SPÉCIAUX

CASSETTE 195
en SPÉCIAL au 200 premiers clients seulement

RADIO AVEC ÉCOUTEUR 995
en SPÉCIAL au 100 premiers clients seulement

ALPINE RADIO D'AUTO
INSTALLATION SUR PLACE

PRIX SPÉCIAL D'OUVERTURE 1999\$

Sansui SYSTÈME DE SON 60 watts R.M.S.

4999\$

CRAIG

Français, anglais, allemand, italien, espagnol...
Aussi incorporé calculatrice et convertisseur métrique.
Prix suggéré: \$229.00
PRIX SPÉCIAL D'OUVERTURE 699\$

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

Haut-parleur très bonne qualité 100 watts R.M.S. chacun
Quantité 400

PRIX SPÉCIAL D'OUVERTURE 749\$ ch.

HAUT-PARLEUR 3 voies, 60 watts chacun
Quantité 250

1495 ch.
Grille et filage compris

TÉLÉCOULEUR 12"
Fini noyer
Garantie de 3 ans
Quantité 24

2699\$
Premiers arrivés premiers servis

ZENITH 20" couleur

PRIX SPÉCIAL D'OUVERTURE 4999\$
Garantie de 3 ans pièces et service
Quantité 60

AUSTIN

électronique

MAGASIN ENTREPÔT

6175 est boul. MÉTROPOLITAIN

Laval:
1674, ouest Boul. St-Martin
687-7500

Montréal:
1991 rue Beaubien est
374-4950

PROJET DE LOI S-31

Ouellet veut rencontrer des ministres provinciaux

OTTAWA (PC) — Le ministre André Ouellet a annoncé, hier, son intention de rencontrer des ministres provinciaux, avant Noël, pour discuter du projet de loi S-31.

Quatre provinces ont ajouté leurs protestations à celles du Québec contre ce bill. Ce sont: l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve.

Aux Communes, le premier ministre Trudeau a soutenu par ailleurs que cette loi était préférable à la lutte que livrerait le gouvernement fédéral à chaque province qui voudrait assurer sa mainmise sur une compagnie nationale.

Le rôle d'Ottawa, a-t-il dit, est de s'assurer que les sociétés privées « ne nuisent pas à l'intérêt national » dans leur poursuite du gain.

« Mais, a-t-il ajouté, si ces sociétés étaient sous un contrôle

provincial, elles devraient se soumettre aux directives de cette province, ce qui ne serait pas nécessairement dans l'intérêt national. »

M. Trudeau répondait au député néo-démocrate Ian Deans, qui avait déclaré que la loi avait de toute évidence pour but de protéger le Canadien Pacifique.

Par ailleurs, le caucus des libéraux fédéraux a nommé hier un comité spécial chargé d'étudier le bien-fondé et les répercussions du projet de loi S-31, qui limite à 10 p. cent les intérêts provinciaux dans une entreprise de transport interprovincial et international.

Le comité sera présidé par le député de Verchères, M. Bernard Loiselle, appuyé par les députés de Montmorency-Orléans, Louis Ducloux, et de Terrebonne, Roland Comtois, ainsi que par les sénateurs Maurice Riel et Pietro Rizzuto.

Le député Loiselle a déclaré hier à La Presse Canadienne que le comité entend remettre, avant la reprise de la session le 17 janvier, son rapport dans lequel il faudra déterminer si le projet de loi S-31 est acceptable dans son ensemble, s'il faut lui apporter des amendements ou s'il faut le reconsidérer en entier.

« Il faudra vérifier s'il est si « croche » que ça », a dit M. Loiselle, référant aux propos tenus par le président de la Bourse de Montréal, M. Pierre Lortie, devant le comité du Sénat mardi.

M. Loiselle a affirmé que le caucus libéral québécois s'entend, règle générale, sur l'objectif du gouvernement de limiter le contrôle que les provinces pourraient exercer sur des entreprises exerçant des activités de juridiction fédérale.

On est prêt à discuter toutefois

les moyens utilisés, a enchaîné M. Loiselle, compte tenu que « ça l'air fou » que le projet de loi ait été présenté alors que la Caisse de dépôt et de placement du Québec était en position d'accroître ses actions dans le Canadien Pacifique.

La décision du caucus a été annoncée après que le parrain du projet de loi, le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, eut témoigné devant le caucus pour expliquer la démarche du gouvernement.

Témoignent aujourd'hui devant le comité du Sénat sur le bill S-31, le président de Canadien Pacifique Ltée, M. F. S. Burbridge, le président de la Caisse de dépôt, M. Jean Campeau, et le président de la Chambre de Commerce du Canada, M. Samuel Hughes.

Les conservateurs ne réclameront pas de poursuites contre les agents de la GRC

OTTAWA — Tout en affirmant que personne n'est au dessus de la loi, l'opposition officielle

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

cielle aux Communes d'Ottawa n'a pas l'intention de faire pression sur le gouvernement Trudeau qui a décidé de ne pas intenter de

poursuites contre les policiers de la GRC pour les activités douteuses relevées par la commission MacDonald.

« L'important n'est pas de s'attaquer aux policiers individuellement, mais plutôt de s'ouvrir les yeux à la question politique en cause, celle d'un gouvernement qui refuse d'accepter la responsa-

bilité pour des gestes qui ont été posés à cause de directives données par les libéraux », a expliqué le critique du parti en matière de justice, M. Ray Hnatyshyn.

Le député a déclaré de plus que le moral des policiers de la GRC est au plus bas en raison du retard actuel du gouvernement à agir rapidement dans la mise sur pied

d'une agence civile de sécurité, tel que préconisé par la commission MacDonald.

Il a reconnu que son parti pourrait peut-être faire plus de pressions pour forcer le gouvernement à intenter des poursuites contre les policiers, mais il a expliqué que ce n'est pas là l'aspect le plus important du débat. Il s'est défendu de faire preuve de tiédeur dans ce dossier. « Le problème en politique, c'est qu'on nous demande toujours: qu'avez-vous fait pour moi aujourd'hui. N'oubliez pas que c'est l'insistance des conservateurs qui a forcé le gouver-

nement à établir une commission d'enquête sur la GRC. Nous n'avons pas été inactifs. Notre politique est la suivante: lorsque l'on découvre qu'il y a eu des gestes douteux de posés, l'important est d'agir intelligemment, et de mettre en place les correctifs nécessaires. Même si notre rôle aux Communes en est un d'opposition, nous croyons devoir agir de façon constructive. Cela est beaucoup plus important en terme de responsabilité politique que d'obtenir une ou deux condamnations chez les policiers de la GRC ».

Fin des stéréotypes sexuels?

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral entend éliminer les stéréotypes sexuels de toutes ses communications et a préparé un manuel de directives à ce sujet.

C'est ce qu'ont annoncé, hier, le ministre responsable de la condition féminine Judy Erola et le président du Conseil du trésor Herb Gray, au cours d'une conférence de presse.

« Nous ne sommes pas tant préoccupés des spécificités du langage que des impressions créées qui tendent à limiter la vision que les femmes ont d'elles-mêmes et leurs attentes et possibilités pour l'avenir », a déclaré Mme Erola.

Ces directives seront distribuées à tous les ministères et agences du gouvernement et le Conseil du trésor présentera dans deux ans un rapport sur la mise en place de cette politique.

Les stéréotypes sexuels sont définis comme « des mots, des attitudes ou des illustrations qui tendent à attribuer des rôles ou des caractéristiques particulières à des personnes uniquement selon leur sexe, sans égard aux possibilités intrinsèques de chaque individu, homme ou femme ».

L'énoncé de politique touche tous les types de communications du gouvernement, qu'elles soient de type interne comme les descriptions de poste, les manuels ou

notes de services ou externes ou de type externe comme la publicité et la correspondance.

Les directives précisent, entre autres, que les femmes doivent être « traitées avec autant de respect et de dignité que les hommes, sans allusion à leurs caractéristiques physiques ».

De plus, « aucun emploi ne devrait être catégorisé comme l'apanage des hommes ou des femmes. A l'instar des hommes, les femmes devraient être représentées à tous les niveaux de la hiérarchie. On devrait les montrer dans les emplois où elles supervisent aussi bien les hommes que des femmes ».

OÙ, QUAND ET COMME VOUS LE DÉSIREZ... FAITES AFFAIRE AVEC LE GUICHET AUTOMATIQUE DESJARDINS!

Voici le réseau des Guichets Automatiques Desjardins. Maintenant vous pouvez éviter les contraintes de temps, d'attente et d'imprévu. Le Guichet Automatique Desjardins est à votre service 7 jours par semaine pour effectuer toutes vos transactions courantes:

- Dépôts
- Retraits
- Virements de fonds
- Information sur le solde de vos comptes

A votre rythme!

Vous transigez quand vous le désirez, même en dehors des heures d'ouverture de la caisse, et où vous le désirez puisque vous avez accès à tous les Guichets Automatiques du réseau Desjardins grâce à votre carte d'accès Desjardins.

Demandez votre carte,

demandez votre NIP! Demandez vite votre carte d'accès et demandez votre NIP (numéro d'identification personnelle)!

Le NIP, ce code facile à retenir que vous seul connaissez est essentiel au fonctionnement du Guichet Automatique et assure la confidentialité et la sécurité de vos transactions.



Ne vous privez pas plus longtemps des avantages du Guichet Automatique, rendez vous aujourd'hui même à votre caisse Desjardins et demandez votre carte, demandez votre NIP!

Guichet Automatique
desjardins

COMPTEZ SUR LUI!

Hausse de 2¢ du litre de lait: Québec annonce sa décision aujourd'hui

QUEBEC — Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Jean Garon, annoncera aujourd'hui si oui ou non les consommateurs continueront de payer la hausse de \$0,02 sur le litre de lait, imposée mercredi de cette semaine.

On s'attend à ce que le gouvernement modifie la structure des prix du lait de manière que les consommateurs n'aient pas à subir cette nouvelle hausse. La décision a été prise hier, mais le ministre Garon a préféré attendre à ce matin pour l'annoncer.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

La Fédération nationale des consommateurs a, en effet, réussi à faire inscrire à l'ordre du jour du Conseil des ministres d'hier sa demande de révision de cette décision de la Régie.

Pressés par le libéral Lucien Caron de «geler» le prix du lait à l'ancien prix, deux ministres ont fait, hier, à l'Assemblée nationale, des déclarations favorables en ce sens: après que le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, Guy Tardif, se soit déchargé de ses responsabilités sur le dos de l'Association des consommateurs, qu'il subventionne à \$86 000 et à laquelle il ne veut pas se substituer, le ministre délégué aux Relations avec les citoyens, Denis Lazure, a promis de discuter de cette question «qui touche en particulier les enfants et

les familles les plus démunies» avec ses collègues.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a, quant à lui, fait valoir qu'il avait justement l'intention d'en parler au Conseil des ministres. On rapportait dans les coulisses, hier, que M. Garon avait trouvé le moyen de satisfaire à la fois les producteurs laitiers, pour qui cette augmentation de deux cents est vitale, et les consommateurs, pour qui une nouvelle hausse des prix n'est jamais souhaitable.

On éviterait la hausse de deux cents aux consommateurs et on maintiendrait la permission d'augmenter de deux cents le prix du lait vendu par les producteurs aux laiteries, en rognant sur les profits des laiteries et des distributeurs.

Les lecteurs de LA PRESSE se souviendront d'une série d'articles récemment publiés, qui faisaient état de ristournes, allant parfois jusqu'à cinq cents, versées par les laiteries aux distributeurs. Il est de notoriété publique que le ministre Garon a l'intention de corriger cette situation; d'ailleurs, dans le projet de loi 102 sur l'inspection des aliments qu'il vient de déposer, le ministre a prévu l'implantation «d'un mécanisme d'amendes plus fortes et plus spécifiques dans le cas des infractions relatives aux ristournes ou autres avantages ayant pour effet de changer le prix du lait ou des produits laitiers, par rapport à celui que fixe la Régie des marchés agricoles du Québec».

QUÉBEC

Le projet de loi 96 consolide la position de Côté

C'est aujourd'hui que débute en commission parlementaire l'étude du projet de loi 96 sur l'intégration de l'administration du système électoral. Mais avant de s'attaquer au texte législatif, les membres de la Commission de la présidence du conseil et de la constitution entendront les dirigeants des trois organismes qu'on veut regrouper, c'est-à-dire MM. Pierre-Olivier Boucher, Directeur général du financement des partis politiques (DGFP), Jean-Luc Lemieux, Directeur général de la Commission de la représentation électorale et Pierre-F. Côté, Directeur général des élections.

Ce sera la première fois que les députés pourront interroger les trois hommes sur leur gestion et on peut penser que ceux de l'opposition, particulièrement, ne se gêneront pas pour leur demander des comptes. Même si le motif officiel de leur comparution est le projet de loi, toute question concernant l'administration des trois organismes devra être admise puisque le but de la loi est de l'améliorer et notamment d'en diminuer le coût.

Chacun sera également appelé à défendre son propre projet d'intégration. Dans le cas de Pierre-F. Côté, il aura la tâche relativement facile, ses recommandations ayant à peu près toutes été retenues par le ministre Bédard. Il est d'ailleurs le grand gagnant de toute cette histoire, puisque le gouvernement propose que toute l'administration du système électoral soit rattachée au Directeur général des élections (poste qu'il occupe et auquel il a été nommé à vie), qui deviendrait en même temps président de la Commission de la représentation électorale, alors que le poste de Directeur général du financement des partis politiques serait tout simplement aboli.

Le grand perdant: Pierre-Olivier Boucher

Le DGFP, Pierre-Olivier Boucher, par contre, profitera de l'occasion pour tenter de convaincre les députés que sa solution était la meilleure. Il proposait lui aussi qu'un organisme unique soit chargé d'administrer le système électoral, mais il suggérait qu'il soit dirigé par trois personnes nommées par l'Assemblée nationale. Une telle formule aurait considérablement diminué les pouvoirs de M. Côté (si on prend pour acquis

qu'on lui aurait confié la direction de l'organisme), puisque ses deux adjoints, compte tenu de leur mode de nomination, auraient joui d'une large autonomie. Alors que le projet de loi confie plutôt au Directeur général des élections la nomination de ses adjoints.

Mais M. Boucher aura fort à faire puisqu'on doute qu'il puisse bénéficier de l'appui des libéraux. On s'attend plutôt à ce qu'ils tentent de le mettre dans l'eau chaude. On sait qu'ils n'ont jamais vraiment accepté la nomination de cet ancien organisateur péquiste à cette importante fonction (l'Assemblée nationale a même dû lui nommer un adjoint libéral et un autre unioniste) et qu'ils se sont plaints à quelques reprises de ses agissements, notamment à l'époque du référendum.

Une économie de 25 p. cent

Il sera aussi beaucoup question d'argent, puisque c'est après que LA PRESSE eut révélé que le système avait coûté plus de \$80 millions en deux ans que le ministre Bédard a décidé d'agir.

Le ministre a parlé d'économies d'au moins \$2,4 millions, ce qui veut dire que le budget de fonctionnement diminuerait de près de 25 p. cent une fois l'intégration réalisée. On calcule en effet que les dépenses «ordinaires» des trois organismes ont été de \$10,7 millions en 81-82. Les dépenses totales ont atteint \$29,9 millions, mais une somme de \$19,2 millions était imputable à des activités «extraordinaires», c'est-à-dire l'organisation des élections générales ou partielles, le recensement, et le remboursement des dépenses des partis. Il en a coûté un million également en allocations aux partis politiques.

Mais il reste, et les députés ne pourront qu'en convenir, qu'il en coûtera toujours plus cher pour le système électoral au Québec qu'ailleurs au Canada. Pour la bonne raison que nulle part ailleurs au monde on n'a fait d'effort semblable pour garantir la qualité du processus démocratique. Il y aura encore sûrement du gras à couper, une fois l'intégration faite, et il est heureux que le projet de loi permette à l'Assemblée nationale de contrôler enfin les dépenses du Directeur général des élections. Mais le prix à payer pour la démocratie restera élevé.

LOUIS FALARDEAU

PROCÈS POUR LE KIDNAPPING D'ANDRÉ CHAMARD

Blier: «Je ai tenu de façon polie»

Daigle: «Je n'étais que conducteur»

Accusé d'avoir kidnappé et séquestré André Chamard, en 1972, l'agent Richard Daigle, de la GRC, a soutenu devant les jurés hier, qu'il n'avait joué qu'un rôle mineur, celui de chauffeur de l'auto de police, dans l'opération qui visait à offrir un «emploi» d'informateur à l'avocat Montréalais afin d'en savoir plus long sur les activités de groupes terroristes.

MARTHA GAGNON

Comme l'avait fait précédemment son patron, l'inspecteur Bernard Blier, l'agent Daigle a nié avoir utilisé la force ou des méthodes d'intimidation pour tenter de convaincre le jeune avocat stagiaire de la Commune juridique de devenir indicateur de police en juin 1972.

«Je n'avais pas à dire à mon patron de cesser de faire quoi que ce soit», a déclaré M. Daigle après avoir indiqué qu'il n'était pas intervenu pour empêcher l'inspecteur Blier et M. Chamard d'en venir aux mains lors de l'entretien qui a eu lieu dans la voiture de police, dans un chemin de campagne, à 50 kilomètres à l'est de Montréal.

«On m'avait demandé d'être chauffeur et j'étais chauffeur», a-t-il précisé à plusieurs reprises durant son témoignage. Le procureur de la Couronne, Me Ro-

nald Shacter lui a alors demandé: «Ainsi peu importe ce qui se passait sur le siège arrière, vous étiez-là seulement pour conduire l'automobile?»

— Exactement, a répondu l'agent Daigle qui a, toutefois, ajouté que si l'avocat Chamard lui avait signifié clairement qu'il voulait s'en aller il lui aurait ouvert la portière et l'aurait laissé faire. Mais selon lui, tout portait à croire qu'il accepterait la proposition financière de l'inspecteur de la GRC.

Un peu plus tôt dans la journée, avant que la Couronne ne termine sa preuve, M. Blier avait admis avoir «tenu M. Chamard de façon polie» après que ce dernier eût manifesté le désir de quitter la voiture et de mettre fin à la conversation. Il a qualifié l'incident de «malheureux».

Quant à l'agent Daigle, il a ajouté qu'il s'était retourné et avait lancé: «On n'a pas besoin de ça». Il n'a cependant jamais aidé l'inspecteur à retenir M. Chamard. Concernant l'opération policière qui avait été organisée pour «approcher l'avocat alors qu'il serait seul», M. Daigle a raconté qu'il avait fallu l'amener dans un endroit isolé pour assurer sa sécurité étant donné qu'il pouvait devenir indicateur de police. «Il fallait établir un climat de confiance». Ses amis ou con-



Richard Daigle

naissances devaient tout ignorer de cette rencontre.

La GRC avait commencé à s'intéresser à Chamard après avoir écouté une conversation téléphonique où celui-ci laissait entendre qu'il y aurait des développements, «du neuf», dans le cas de deux prisonniers politiques, Michel Lafleur et Pierre Boucher.

L'inspecteur Blier et l'agent Daigle avaient tous deux pris connaissance de documents secrets qui ont été déclassifiés juste avant le procès, et l'on re-

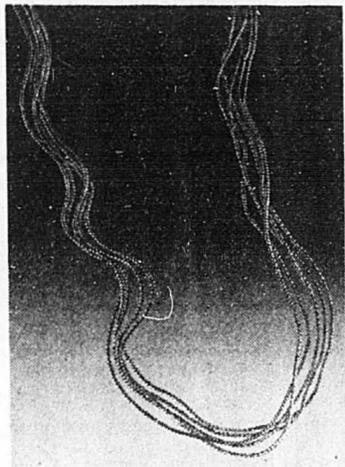
late cette conversation avec une certaine «Monique» et une autre, avec «notre source digne de confiance».

M. Blier a déclaré à la cour qu'il avait utilisé certaines informations compromettantes pour essayer de gagner la confiance de André Chamard. Il lui avait également parlé d'argent, de la possibilité de l'aider à régler une dette de \$4 000. À différents moments lors de la promenade en auto, l'avocat qui, selon Daigle semblait ne pas trop comprendre ce qui se passait, affirmait qu'on n'avait pas le droit de l'arrêter, qu'il n'avait pas de drogue sur lui.

Rappelons que André Chamard a affirmé au début de ce procès qu'il avait été conduit contre son gré dans un endroit isolé après que des voitures de police l'eurent intercepté tôt le matin, au beau milieu de la rue Amherst, alors qu'il se rendait à son travail.

L'agent Daigle a soutenu, hier, devant les six femmes et six hommes qui auront très bientôt à décider de son sort, que l'opération policière s'est déroulée normalement, que l'avocat n'a pas opposé de résistance même s'il semblait surpris et que, pour ce qui le concerne, il n'a rien à se reprocher puisqu'il n'a fait que son devoir, c'est-à-dire obéir aux ordres.

'Reflets'



Ce collier à cinq rangs a de doux reflets chatoyants. Cinq rangs de chaînes délicates et fluides en or jaune 10kt réunies dans une création sublime et sa longueur de 30" est flatteuse à votre cou. A 195\$, c'est une offre Mappins qui reflète le bon goût à la mode.

JOAILLIERS
Mappins

Plus que jamais, plus pour votre argent

• 1000 ouest rue Sainte-Catherine
• Carrefour de l'Estrie • Galeries Chagnon

Avocat accusé d'assaut sur un confrère

L'avocat Montréalais Garry Martin fait face actuellement à une accusation d'assaut avec intention de causer des blessures corporelles, sur la personne de Me Bernard Lafarge, un confrère de travail.

Me Martin qui a plaidé non coupable à cette accusation a comparu hier, devant le juge Maurice Johnson qui a fixé son enquête préliminaire au 10 janvier, pro forma. L'incident serait survenu le 17 septembre dernier au sous-sol du Palais de justice, lors d'une vive discussion concernant la représentation d'un client.

Choqué, Me Martin aurait alors frappé son confrère au visage et l'aurait blessé à l'œil gauche, faisant voler ses lunettes en éclats. Me Lafarge aurait ensuite été conduit à l'hôpital Victoria où il serait resté peu longtemps.

Homicide involontaire: quinze ans

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Guy Guillemette, âgé de 25 ans, de Saint-Stanislas, a été condamné à 15 ans de pénitencier après avoir été reconnu coupable, il y a une dizaine de jours, d'homicide involontaire coupable à la suite du décès mystérieux de sa fille de 45 jours, Karine Massicotte.

La sentence a été rendue, hier, matin, par le juge Roger Larocque de la Cour supérieure du district de Trois-Rivières, à la suite des représentations de Me François Fortier, de Québec, procureur de Guillemette, et de Me Maurice Gabias, procureur de la Couronne.

Guillemette avait préalablement été accusé du meurtre au second degré de Karine Massicotte mais à l'issue d'un procès de trois semaines, un jury de six hommes et de six femmes était revenu avec un verdict d'homicide involontaire coupable.

La bambine était morte le 23 décembre 1979 et, à cette époque, la mort avait été jugée naturelle.



Enfin ouvert en plein centre-ville

RESTAURANT BAR
1194, rue Peel
Rév.: 866-1537

IKEA Litée

Concours "Passeport pour la Suède" Règlement

1 Pour être admis à concourir, écrire (lettres mouillées) vos noms, adresse, âge et numéro de téléphone sur le bulletin de participation (disponible à l'adresse ci-dessous) ou sur une feuille de papier ordinaire que vous déposerez dans l'urne à bulletins située dans le magasin IKEA Litée, Allée 3, Place Alexis Nihon, 1500, Atwater, Montréal, PQ. Le tirage au sort est désigné. Ouverture du concours, le mercredi, 1^{er} décembre 1982. Tous les bulletins doivent être déposés au plus tard à l'heure de fermeture du magasin, le samedi, 11 décembre 1982, jour et heure de la clôture du concours.

2 Un (1) prix unique sera réservé, consistant en un voyage Montréal-Stockholm (Suède) aller-retour pour deux (2) personnes, en une allocation-logement de \$500 (canadiens) et en \$500 (canadiens) d'argent de poche. Le voyage comprend l'aller-retour en avion de l'aéroport international de Montréal (jusqu'à Stockholm (Suède)) pour deux (2) personnes. Tous les autres frais, dont les repas, transport de bagages, assurances, taxes, assurance, frais personnels, provisions et frais de logement excédant le montant de l'allocation à cet effet, seront à la charge du gagnant. Il revient également au gagnant de se munir des documents et passeports nécessaires.

Le voyage devra être achevé à la date du 11 décembre 1983, et est soumis à la clause de la limite des places disponibles. Un total de 65 places seront départes sans le concours, touchant aux détails du voyage. Le billet Montréal-Stockholm est soumis aux conditions des tarifs APEX et à certaines restrictions.

Le gagnant recevra par lettre d'IKEA Litée les détails concernant les dispositions à prendre.

La valeur totale du prix (billet, avion, allocation-logement et argent de poche) est d'environ \$3306 (00 canadiens) à la date du 8 novembre 1982; elle peut varier en fonction des dates du voyage.

Le prix doit être accepté tel que décrit et il n'a pas de contrepartie en argent, et ne peut être ni transféré ni remboursé. Les chances d'être sélectionné(e) sont fonction du nombre total de bulletins valides déposés.

3 Le 11 décembre 1982, à l'heure de la fermeture du magasin, chez IKEA Litée, Allée 3, Place Alexis Nihon, 1500, Atwater, Montréal, PQ, il sera procédé au tirage au sort des bulletins valides reçus avant le jour et l'heure de clôture du concours. Le concurrent sélectionné sera contacté par téléphone au plus tard le 15 décembre 1982. Il devra se présenter le jour, répondre correctement, en temps limité, à une question mathématique qui lui sera posée par téléphone au cours d'un entretien organisé à l'avance.

4 Avant d'être déclaré gagnant, le concurrent sélectionné devra:

a) signer une déclaration par laquelle il confirme se conformer au règlement du concours et accepter le prix tel que décrit;

b) reconnaître qu'il décharge IKEA Litée, ses agents, ses agences de publicité et le juge arbitre du concours pour tous accidents, blessures, pertes, dommages, incidents ou frais ayant un rapport quelconque avec ce prix;

c) reconnaître à IKEA Litée et à ses agents le droit de publier par voie de presse ou des médias, la photo, les noms, adresse, sexe et déclarataires du gagnant sans frais pour eux ni compensation pour lui-même.

5 Tous les bulletins de participation deviennent la propriété d'IKEA Litée, et aucun ne sera remboursé. Aucune correspondance ne sera échangée avec les participants, à l'exception du seul concurrent sélectionné.

6 Les décisions du juge-arbitre seront sans appel.

7 Pour recevoir le nom du gagnant, envoyer une enveloppe affranchie à votre adresse dans un délai de six mois après le 11 décembre 1982, date de la clôture du concours, à IKEA Litée, Allée 3, Place Alexis Nihon, 1500 Atwater, Montréal, PQ H3Z 1Y5.

8 Tous les droits à payer au titre de l'acte de Québec touchant aux loteries, courses, concours publicitaires et machines de jeu ont été acquiescés par IKEA Litée. Tout litige sur la conduite de l'attribution du prix dans ce concours publicitaire sera porté devant la Régie des loteries et courses du Québec.

9 Le concours est ouvert uniquement aux résidents du Québec âgés de 18 ans et au-dessus, à l'exception des employés d'IKEA Litée des compagnies associées à IKEA Litée, de leur agence de publicité, du juge arbitre du concours, et de leurs proches parents.

10 Le concours est assésé à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

ADC • ACOUSTIC RESEARCH • CERWIN VEGA • KEF • JANIS • MELOTONE • DISCWASHER • DECCA

ATLANTIQUE

COMPAREZ ET ÉPARGNEZ

GARANTIT*

La main-d'œuvre de service de ses téléviseurs et composants haute fidélité pour 48 et 60 mois respectivement.

REMBOURSEMENT

Nous vous paierons la différence de prix, si votre téléviseur couleur ou chaîne haute fidélité achetée chez Atlantique sont offerts moins cher, chez tout autre détaillant aux mêmes conditions durant les 30 jours suivant l'achat.

ÉCHANGE*

Tout élément de votre chaîne haute fidélité Atlantique pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

LES MODÈLES EN VENTE PEUVENT DIFFÉRER DES ILLUSTRATIONS

TELEVISION

GARANTIE 4 ANS

RCA 9" DEMO \$319⁹⁵

RCA 14" DEMO \$349⁹⁵

SANYO 14" DEMO \$369⁹⁵

RCA 14" TEL CONV. DEMO \$449⁹⁵

RCA 20" DEMO \$469⁹⁵

SANYO 20" DEMO \$499⁹⁵

SONY 20" TEL DEMO \$699⁹⁵

SONY 26" \$899⁹⁵

RCA 26" TEL CONV.

12" NOIR ET BLANC \$89⁹⁵ A COMPTER DE

VIDEO BETA SANYO \$579⁹⁵

AMPLIFICATEURS

GARANTIE 5 ANS

KENWOOD 30 watts	\$159 ⁹⁵
FISHER 70 watts	\$199 ⁹⁵
FISHER 100 watts	\$249 ⁹⁵
SANYO PLUS 100 watts	\$299 ⁹⁵
YAMAHA 100 watts	\$299 ⁹⁵
YAMAHA 130 watts	\$399 ⁹⁵
YAMAHA 160 watts	\$499 ⁹⁵

SYNTONISATEURS

YAMAHA T460	\$219 ⁹⁵
YAMAHA T560	\$279 ⁹⁵
KENWOOD KT50	\$209 ⁹⁵
KENWOOD KT615	\$219 ⁹⁵
SANYO PLUS T35	\$299 ⁹⁵

FISHER

MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE VHS

GARANTIE 2 ANS

• Lecture et enregistrement jusqu'à 8 heures

• Touche sensible

\$799⁹⁵

SANYO

MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE

• Système recherche

• Format Beta

GARANTIE 2 ANS

\$699⁹⁵

SANYO

MAGNÉTOSCOPE PORTATIF

• Betascan

• Programmation 14 jours, 5 émissions

• Double audio

• Beta II ou Beta III

GARANTIE 2 ANS

\$999⁹⁵

ADVANCE

70 WATTS RMS

HAUT PARLEURS

12" basses

6" moyen

3" aiguë

\$149⁹⁵ ch.

GRATUIT

SONY WALKMAN

Avec l'achat d'une paire de haut-parleurs Advance.

MAGNÉTOCASSETTE

GARANTIE 5 ANS

FISHER CR110	\$179 ⁹⁵
FISHER CR4016	\$209 ⁹⁵
FISHER DD280	\$249 ⁹⁵
KENWOOD KX40	\$229 ⁹⁵
SONY KCFX4	\$249 ⁹⁵
TEAC V9	\$349 ⁹⁵

HAUT PARLEURS

GARANTIE 5 ANS

SANYO	\$49 ⁹⁵
FISHER	\$49 ⁹⁵
KENWOOD 60 watts	\$49 ⁹⁵
CERWIN VEGA 50 watts	\$179 ⁹⁵
JANIS 50 watts	\$99 ⁹⁵
YAMAHA 50 watts	\$79 ⁹⁵

SYSTÈME SANYO

RÉCEPTEUR 2033

• 66 watts RMS

TABLE TOURNANTE

• Semi-Automatique

• Cartouche magnétique incluse

HAUT-PARLEURS

• 2 haut-parleurs haute fidélité

PRIX ATLANTIQUE \$399⁹⁵

6060 BOUL. MÉTROPOLITAIN EST Entrepôt (sortie Lacordaire) • 253-8880

6664 ST-HUBERT (près-St-Zotique) • 274-5438

CENTRE D'ACHAT BOULEVARD Pie-IX et Jean-Talon • 728-5554

CARREFOUR TROIS-RIVIÈRES OUEST • 373-8288

Plus de 91 magasins - Partout près de chez vous

ALMA Carrefour Alma
ALMA Galeries Lac-St-Jean
BELLEVILLE Mail Montclair
BROCKVILLE Islands Mall
CHATELAIN Centre régional de Châteauguay
CORNWALL Plaza de l'Éclairage
DOYAL Dorval Gardens Shopping Center
ÉTOBICOKE Sherway Gardens
GRANDVAL Promenades de l'Outaouais
HULL Plaza du Centre
EDMUNSTON

NEW BRUNSWICK Centre Madeux
JOLIETTE Galeries Jonquière
JOLIETTE Plaza Centre-Ville
KINGSTON Frontenac Mall
LA TUQUE Centre commercial La Tuque
LACHINE Galeries Lachine
LASSALLE Plaza Newman
LAVAL Carrefour Laval
LAVAL Centre commercial St-Martin
LAVAL Centre d'achat Drummond
LA TUQUE Centre commercial La Tuque
LEVIS Galeries Granby
HULL Plaza du Centre
EDMUNSTON

LONGUEUIL Plaza Longueuil
MONTRÉAL Centre d'achat Forest
MONTRÉAL Galeries d'Anjou
MONTRÉAL Galeries Dupuis
MONTRÉAL Plaza Alexis Nihon (3rd floor)
MONTRÉAL 482 Ouest Ste-Catherine
MONTRÉAL Plaza Bourassa
MONTRÉAL Centre d'achat Boulevard Pie IX et Jean Talon
MONTRÉAL Plaza Côte-des-Neiges
MONTRÉAL 6060 Est-boulevard Métropolitain
MONTRÉAL Plaza Ontario
MONTRÉAL Plaza Versailles
MONTRÉAL Plaza St-Hubert
OTTAWA Mervat Shopping Fair

OTTAWA Harrogate Mall
OTTAWA Sparks Street Mall
POINTE-AUX-TREMÈLES Carrefour de la Pointe
PONTE-CLAIRE Centre commercial Fairview
QUÉBEC Galeries de la Capitale
QUÉBEC Plaza Centre
QUÉBEC Entrepôt Québec
QUÉBEC Plaza Fleur de Lys
500 Maré de l'Incarnation
QUÉBEC Galeries de la Conscience
RIMOUSKI Carrefour Rimouski
REPERTOIR Plaza Repertory
ROSEMERE Carrefour Frontenac
ROSEMERE Galeries des Mille-Îles
SCARBOROUGH Scarborough Town Center

ST-BRUNO Promenades St-Bruno
STE-FOY Plaza Laurier
STE-FOY Plaza Ste-Foy
ST-HYACINTHE Centre St-Hyacinthe
ST-JEAN Galeries Richelieu
ST-JEAN Carrefour Richelieu
ST-MARTHE Promenades Des-Montagnes
VAL-D'OR Carrefour du Nord
VAL-D'OR Carrefour du Nord
VILLE-ST-LAURENT Galeries Normande
VILLE-ST-LAURENT Plaza Vertu Auroville
VILLE-ST-LAURENT Plaza Vertu
WILLOWDALE Fairview Mall

TORONTO Woodside Shopping Center
TORONTO Centre Hi-Fi
TROIS-RIVIÈRES Centre les Rivières
TROIS-RIVIÈRES 4542 boulevard Royal
VICTORIAVILLE Carrefour des Bons Frères
VALLEYFIELD 50 Dufferin
VAL-D'OR Carrefour du Nord
VILLE-ST-LAURENT Galeries Normande
VILLE-ST-LAURENT Plaza Vertu Auroville
VILLE-ST-LAURENT Plaza Vertu
WILLOWDALE Fairview Mall

7/54

STANTON • DURACELL • DYNACHARGE • PHILIPS • MALLORY • MATTEL • IMAGIC • COMMODORE

SONY • RCA • HITACHI • QUASAR • ZEITH • PANASONIC • MAMASONIC • JVC • FISHER • EMERSON • PIONEER • YAMAHA • LUXMAN • HARMON KARDON

MAGNÉTO-SCOPE À CASSETTE À PARTIR DE \$799

LA VENTE SONY CHEZ MAGIC TOUCH.

TELECOULEUR 20" TRINITRON À PARTIR DE \$649

MAINTENANT: une garantie complète de 5 ans, avec chaque achat d'un télécouleur Trinitron, acheté avant le 31 janvier 1983, et cela, sans coût additionnel!

<p>TELECOULEUR SONY ICV-1207</p> <p>12"</p> <p>AVEC TÉLÉ-COMMANDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Image Trinitron Système économique d'énergie Contrôle 14 boutons-poussoirs. Cabinet fini argenté <p>SPÉCIAL \$489</p>	<p>TELECOULEUR 28" SONY KV-2647</p> <p>AVEC TÉLÉ-COMMANDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Convertisseur intégré Contrôle à distance Horloge digitale <p>SPÉCIAL SONY</p>	<p>TELECOULEUR 20" SONY KV-1953R</p> <p>ÉCRAN TRÈS GRAND</p> <ul style="list-style-type: none"> Modèle élancé 110 canaux Convertisseur intégré <p>SPÉCIAL SONY</p>
<p>MAGNÉTOSCOPE VIDÉO SONY SL-5101</p> <p>Contrôle à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> Chargement frontal 5 heures d'enregistrement, 7 jours Recherche d'image haute-vitesse <p>PRIX SONY</p>	<p>MAGNÉTOSCOPE VIDÉO SONY SL-2500</p> <ul style="list-style-type: none"> Chargement frontal Contrôle à distance sans fil Modèle compact Programme 14 jours 5 heures d'enregistrement <p>SPÉCIAL SONY</p>	<p>VIDÉO SONY PORTATIF SL-2000 TT-2000</p> <ul style="list-style-type: none"> Portatif 5 heures d'enregistrement Contrôle infra-rouge Rebobinage automatique Programmable 14 jours Contrôle à distance sans fil <p>SPÉCIAL SONY</p>
<p>MAGNETOCASSETTE SONY TCF-X44</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 têtes Ruban LED ou métal Avec Dolby <p>PRIX SONY</p>	<p>GRATUIT CARTE DE MEMBRE DU CLUB VIDEO AVEC L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT VIDEO</p>	<p>RÉCEPTEUR STR-V 45</p> <p>45 watts par canal</p> <p>\$399</p>
<p>RADIO SONY AM/FM cassette CFM-25</p> <p>\$99</p>	<p>SONY WALKMAN WM-4</p> <p>\$9995</p>	<p>SONY WALKMAN WM-FI AM/FM avec cassettes</p> <p>\$14995</p>

5343, QUEEN MARY Ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 8 P.M. Nous réparons tout ce que nous vendons! Stationnement gratuit à l'arrière du magasin **481-2702**

Quelques items peuvent différer des photos

SOLlicitation SEXUELLE

Premier test de la Charte

OTTAWA (CP) — La Cour suprême du Canada entendra aujourd'hui sa première cause invoquant la nouvelle Charte des droits et libertés. Une jeune femme de 18 ans, Lenore Westendorp, conteste en effet la constitutionnalité d'un règlement de Calgary interdisant aux prostituées de faire de la sollicitation sur la rue.

L'avocat de la jeune femme fera valoir que le règlement est inconstitutionnel parce qu'il enfreint l'article 7 de la Charte, lequel garantit aux Canadiens le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.

Lenore Westendorp a été arrêtée le 7 octobre 1981, après avoir offert ses services à un homme qui était en fait un policier de Calgary. Le juge au premier procès a rejeté l'accusation portée contre Westendorp car selon lui, le règlement invoqué relevait en réalité du Code criminel et n'était pas du ressort de la municipalité.

La Cour d'appel de l'Alberta renversa cette décision en avril dernier, alléguant que le règlement s'appliquait à tout ce qui nuisait à la paix publique dans la municipalité. Selon le juge de la Cour d'appel provinciale, le règlement ne concernait pas la prostitution comme telle et ne cherchait pas à nuire à ce commerce, mais à protéger les citoyens contre la sollicitation sexuelle qui peut être embarrassante ou gênante pour certains.

Par contre, la Cour supérieure du Québec, dans une cause semblable impliquant un règlement de la Ville de Montréal, avait jugé qu'il s'agissait d'une invasion du pouvoir municipal dans un champ de juridiction fédérale.

Le jugement que rendra la Cour suprême donnera donc le feu vert à Calgary, à Montréal et d'autres municipalités pour adopter ce genre de règlements ou il les forcera à trouver une autre solution au problème de la sollicitation sur la rue à des fins de prostitution.

AFFAIRE TYLÉNOL
Le suspect part pour Chicago

LOS ANGELES (REUTER) - Kevin Masterson, un mécanicien de 35 ans arrêté la veille à Los Angeles, a accepté mercredi d'être transféré à Chicago pour y être interrogé au sujet de l'affaire des gélules de tylenol, un analgésique, remplies de cyanure.

La police de Chicago souhaite le questionner parce qu'elle croit savoir qu'il en voulait à un des magasins où des gélules empoisonnées ont été vendues. Sept personnes sont mortes après en avoir absorbé. Masterson était sous le coup d'un mandat d'arrêt pour possession de marijuana émis contre lui dans l'Illinois.

Gold & Sons
LES PLUS IMPORTANTS BOUTIQUIERS DE Cuir & Suede AU CANADA

PRÉSENTE

ÉLÉGANTS MANTEAUX TRENCH EN CUIR OU EN PEAU DE PORC
UNE ÉPARGNE VÉRITABLE DE \$77 ou de \$107

ÉPARGNEZ \$107
Notre trench en cuir ajusté, doublé de laine. Modèle attrayant, seyant bien et très confortable.
Ordinaire \$375
\$268

ÉPARGNEZ \$77
Notre luxueux trench en peau de porc, très distinctif. Modèle classique, pour hommes élégants.
Ordinaire \$425
\$348

Ne soyez pas déçus. Magasinez tôt cette fin de semaine.

300 R. STE-CATHERINE • LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LAVAL • **Gold & Sons** • LES PROMENADES ST-BRUNO • 960 R. STE-CATHERINE • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, DINERS, CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS

FAITES L'EXPÉRIENCE D'UNE GLC 83.
VOUS OBTIENDREZ DAVANTAGE SANS AUGMENTER VOTRE BUDGET.

Vous obtenez davantage de sept façons différentes avec la GLC 83. À commencer par l'économique GLC 3 portes jusqu'au tout nouveau sedan sport 4 portes. L'habitabilité de chacune vous surprendra compte tenu des dimensions extérieures. Mais, ce n'est pas tout. En fait, plus on l'examine de près, plus on l'apprécie.

Par exemple, la GLC vous offre plusieurs innovations techniques telles que traction avant, suspension indépendante aux quatre roues et même direction à crémaillère. Vous pouvez aussi choisir entre la boîte à 5 rapports et la boîte automatique en option sur tous les modèles Decor et sport. Sans oublier que chaque modèle est équipé, sans supplément, d'autres caractéristiques telles que dégivreur électrique de lunette arrière et, en 1983, une radio dans chaque modèle.

Mais, pour apprécier la Mazda GLC à sa juste valeur, vous devez l'essayer. En améliorant la suspension, nous avons rendu la conduite plus souple et plus confortable. Nous avons enjolivé son intérieur et elle est devenue encore plus économe d'essence. Sa cote combinée est maintenant de 5,9 litres par 100 kilomètres.*

La GLC 83. Rendez vous chez le détaillant le plus proche et découvrez comment elle vous permettra d'obtenir davantage sans augmenter votre budget.



mazda
LA VOIR, C'EST L'AIMER!

N'EST-IL PAS GRAND TEMPS DE PASSER À MAZDA?

*Selon Transports Canada, pour les besoins de la comparaison pour les GLC hatchbacks et berlines avec boîte à 5 rapports. La consommation véritable peut varier selon la distance, la vitesse, la température et l'équipement dont est munie la voiture.

ALBI AUTOMOBILES LTÉE
3300 boul. Ste-Marie,
Mascouche
474-2481/2

AUTONOR INC.
2344 Labelle,
Lafontaine
436-8211

BLONDIN AUTOMOBILES LTÉE
3722 boul. Gouin est
324-9100

LE DOMAINE DE L'AUTO
P.A.T. LTÉE
12210 Sherbrooke est
Pointe aux Trembles,
645-1694

ARMAND QUÉRIEN
AUTOMOBILES LTÉE
4219 boul. Levesque, Laval
688-4787

Mont Laurier
PERFORMANCES LAURENTIDES INC.
1435 boul. Paquette
623-1894

AUTOMOBILES
LOUIS DAoust INC.
2905 rue Notre Dame, Lachine
637-1153

AUTOS-SPORTS JERRY INC.
550 boul. Langlois,
Nitro, Valleyfield
373-2848

DELISLE AUTO (1970) LTÉE
2815 rue Sherbrooke est
523-1122

FORT CHAMBLAY AUTO
(1979) INC.
830 boul. Perigny, Chambly
658-6623

JACAUTO LTÉE
3612 boul. St. Jean,
Dollard des Ormeaux
626-8120

QUINTIN AUTOMOBILE INC.
490 Jacques Cartier sud
St-Jean
346-9445

St. Hyacinthe
BOULEVARD LAURIER
AUTOMOBILE LTÉE
5255 boul. Laurier
774-1345

AUTOMOBILES
RIVE NORD (1980) LTÉE
651 rue Notre Dame, Lavaltrie
588-4141

AVO AUTO INC.
3900 Jean-Talon ouest
342-3772

FABREVILLE AUTO INC.
4010 boul. Dagenais, Laval
622-3434

GAREAU MOTOR SALES INC.
10175 rue Papineau
381-3987

GARAGE BLANCHETTE INC.
900 St. Laurent ouest,
Longueuil
677-6347

SAINT CONSTANT AUTO LTÉE
48 rue St. Pierre,
St. Constant
632-0700

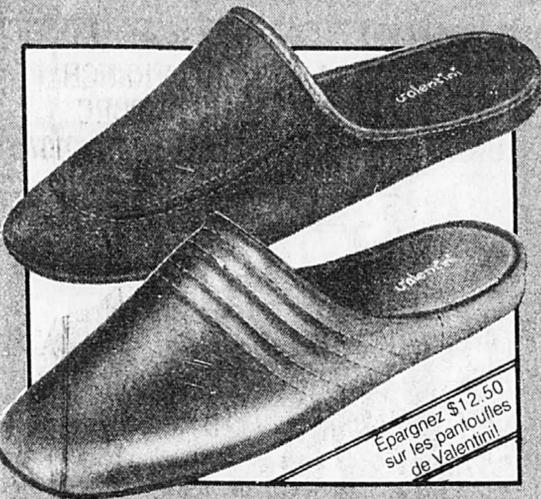
LES AUTOMOBILES
DANIEL BLANCHETTE INC.
2305 rte. Marie-Victorin
Tracy, 743-1211

Val-David
LACROIX AUTOMOBILE LTÉE
990 Route #117
322-3937

AG

AGold & Sons®

PRÉSENTE LES
pantoufles valentini
à \$12⁵⁰ de rabais



Épargnez \$12.50 sur les pantoufles de Valentini!

CRÉATION ÉLÉGANTE EN SUÈDE VELOUTÉ OU EN VEAU SOUPLE AVEC DOUBLURE DE RATINE PLEINE GRANDEUR POUR UN MEILLEUR CONFORT

SE VENDAIENT *\$32.50 **\$20** ÉPARGNEZ *\$12.50

Brun • Havane • Bourgogne • Pointures 7 à 12
Achetez-en deux paires à ce prix spécial.
Magnifique suggestion pour cadeau.
Ne soyez pas déçus. Magasinez tôt.

1960 STE-CATHERINE OUEST • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE • 388 STE-CATHERINE OUEST •

AGold & Sons®

LES PROMENADES ST-BRUNO • LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LA VAL

American Express, Visa, MasterCard, Carte Blanche et la carte A. Gold & Sons.

AG

Le livre de Francis Simard se vend bien

■ (PC) — « Pour en finir avec octobre » connaît un succès de librairie au Québec et son auteur, l'ex-felquiste Francis Simard est assuré de retirer plus de \$10,000 de la vente de son livre.

La maison d'édition Alain Stanké, qui a imprimé à 20,000 exemplaires le récit de 220 pages, planifié déjà, un peu plus d'une semaine après sa sortie en librairie, une deuxième impression de 5,000 copies.

Un livre de poche qui se vend \$5.95 pourrait rapporter, à raison de 25,000 exemplaires, \$148,750 brut. L'auteur doit recevoir sept pour cent du total des ventes, soit environ \$10,451.2.

Dans ce récit, l'ex-felquiste de la cellule Chénier du Front de libération du Québec (FLQ) relate les circonstances entourant l'enlèvement et la mort du ministre du Travail et vice-premier ministre de l'époque Pierre Laporte, le 17 octobre 1970, à l'apogée de ce qu'on a appelé « la crise d'octobre ».

En librairie depuis un peu plus d'une semaine partout au Québec, le livre « se vend extraordinairement bien », a indiqué Mme Louise Loiselle, porte-parole de la maison d'édition qui explique ce succès par le faible prix de vente. « Nous préparons la réimpression », ajoute-t-elle, sans en préciser la date.

On ne connaît pas exactement le total des ventes jusqu'à présent, mais Mme Loiselle fait valoir que « Pour en finir avec octobre » a connu le plus grand succès au « Salon du livre de Montréal ».

Très populaire
Selon elle, Francis Simard, qui a passé tout son temps au Salon la semaine dernière, a été le plus populaire des auteurs québécois à cette occasion, plus que Roger Lemelin, qui vient de publier « Le crime d'Ovide Plouffe ».

« Il y avait parfois des gens qui attendaient pour se faire dédicacer le livre », dit-elle avant d'ajouter : « Ce n'est pas un livre qu'on va prêter mais qu'on va plutôt conserver pour des raisons historiques ».

Succès contesté Mais ce n'est pas tout le monde qui se réjouit du succès du livre de l'ex-felquiste qui, 11 ans après sa condamnation à la prison à vie pour le meurtre de M. Laporte, a décidé de raconter la façon dont il a vécu les événements.

Le 19 novembre, le lendemain de la parution du livre, le député-conservateur de Annapolis Valley-Hants, en Nouvelle-Ecosse, M. Pat Nowlan est intervenu à la Chambre des communes pour dénoncer l'oeuvre de l'ex-felquiste.

Aux applaudissements de ses collègues conservateurs, M. Nowlan a demandé au Solliciteur général Robert Kaplan si le gouvernement entendait adopter une loi pour empêcher que des criminels profitent, après le fait, de leur délit par la publication de livres racontant les événements tragiques auxquels ils ont directement participé.

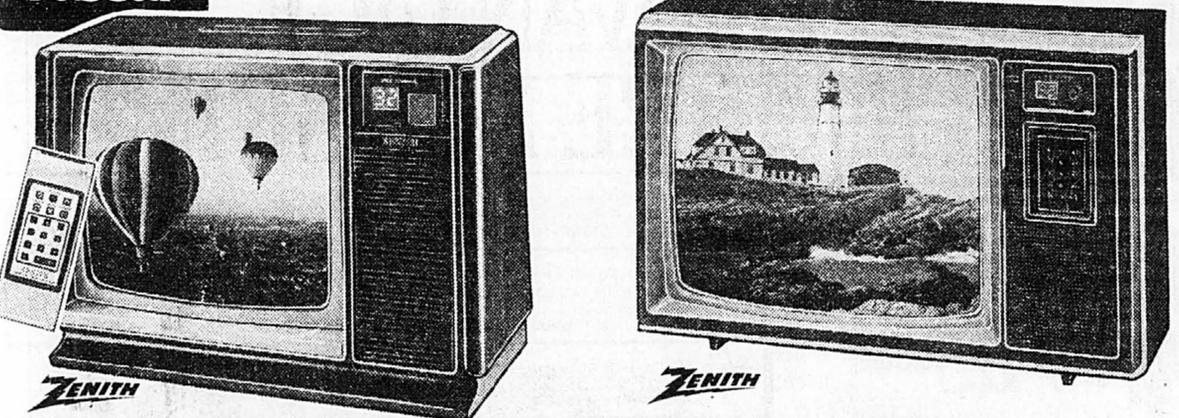
La chose est « indécente », avait soutenu le député qui a rappelé qu'en octobre 1970, il venait de prononcer un discours en Chambre sur la Loi des mesures de guerre quand la découverte du corps de Pierre Laporte a été annoncée.

En réponse à M. Nowlan, Francis Simard a affirmé, en soirée sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada où il participait à une émission d'affaires publiques, qu'il avait passé sa jeunesse derrière les barreaux pour avoir été partie à cet acte criminel.

« Seriez-vous plus content si j'avais passé devant le peloton d'exécution en 1970 ou que j'aie aujourd'hui sur l'assistance sociale ou que je demande une pension. Je vais faire ce que tout le monde essaie de faire, gagner ma vie », a-t-il répondu à l'interviewer.

Meubles Pascal

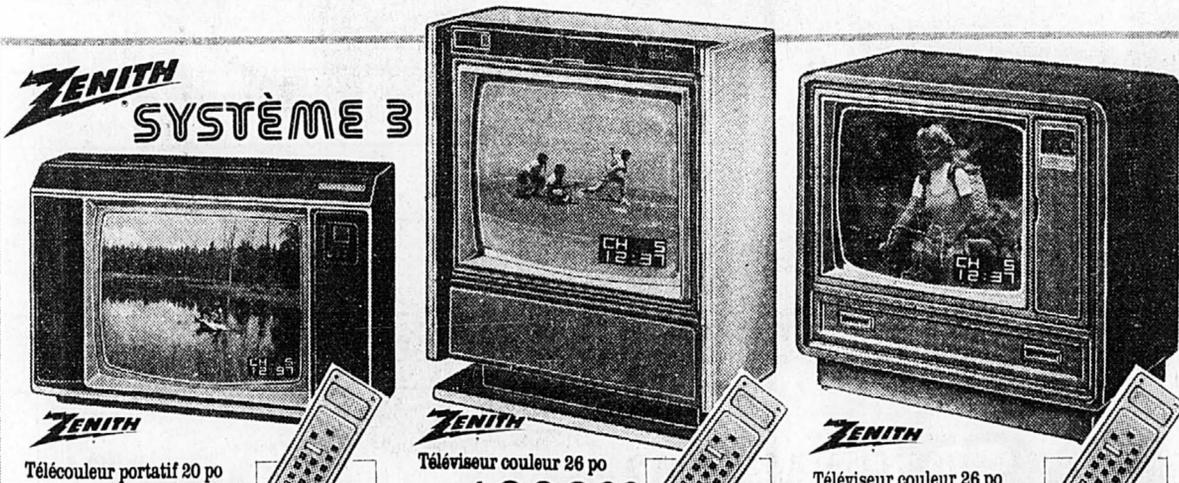
VOICI LES SUPER VEDETTES ZENITH



Télécouleur portatif 14 po avec télécommande
64988 ch. Syntonisation électronique pilotée au quartz. Capte jusqu'à 110 canaux. Télécommande à ordinateur garantie 3 ans. No SY-1383.

Télécouleur portatif 20 po
67988 ch. Syntonisation électronique pilotée au quartz. Possibilité de 110 canaux. Commande de la couleur à bouton unique. Garantie de 3 ans. Meuble simili-noyer.

ZENITH SYSTÈME 3



Télécouleur portatif 20 po
89988 ch. Télécommande 3000 à ordinateur

Téléviseur couleur 26 po
129988 ch. Télécommande 3000 à ordinateur

Téléviseur couleur 26 po
124988 ch. Télécommande 3000 à ordinateur

Même conception unique que ci-dessus, avec réglage automatique des couleurs, haut-parleurs ovales 5 po, canal et heure s'affichent à l'écran. No SY-1961.

Même conception que les autres modèles avec affichage à l'écran du canal et de l'heure. Meuble compact, style ultra-moderne. No SY-2537.

Même performance exceptionnelle que les autres. Meuble pivotant de style contemporain au fini simili-chêne. No SY-2535E.

BRADENTON 243\$
CLEARWATER 226\$
DAYTONA BEACH 220\$
FT. LAUDERDALE 244\$
FORT MYERS 243\$
GAINESVILLE 223\$
HOLLYWOOD 244\$
JACKSONVILLE 217\$
MELBOURNE 226\$
MIAMI 244\$
ORLANDO 226\$
PENSACOLA 254\$
ST. PETERSBURG 226\$
SARASOTA 243\$
TALLAHASSEE 226\$
TAMPA 226\$
WEST PALM BEACH 244\$

LA FLORIDE

À PARTIR DE **217\$** ALLER-RETOUR.

SEULE EASTERN VOUS OFFRE DAUSSI BELLES VACANCES EN FLORIDE À DES PRIX SI MODIQUES ET À BORD DE VOLS RÉGULIERS IL Y A 7 VOLS PAR JOUR ENTRE MONTRÉAL ET LA FLORIDE. IL EST AINSI FACILE DE CHOISIR L'HEURE DE DÉPART QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX.

HORAIRE PRATIQUE. PRIX MODIQUES

RAISON DE PLUS POUR QU'EASTERN SOIT DEVENUE LA COMPAGNIE AÉRIENNE LA PLUS IMPORTANTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD. LES RÉSERVATIONS ET LES ACHATS DE BILLETS, LES JOURS DES VOLS ET LA DURÉE DU SÉJOUR SONT SUJETS À DES CONDITIONS ET À DES RESTRICTIONS SPÉCIFIQUES. POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, TÉLÉPHONEZ À VOTRE AGENT DE VOYAGES OU À EASTERN AIRLINES À MONTRÉAL, COMPOSEZ 931-8211. APPELS INTERURBAINS SANS FRAIS. 1-800-361-8530.

LES PRIX MENTIONNÉS SONT EN VIGUEUR DU 1 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 1982. NE COMPRENENT PAS LES TAXES ET SONT SUJETS À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS.

Pascal Ouest 3600-Côte Vertu - Centre d'achats Le Bazar

Pascal Est 6800 E. Jean-Talon - à l'ouest des Galeries d'Anjou

VISA, MasterCard, American Express

EASTERN
LA PRÉFÉRÉE EN AMÉRIQUE DU NORD

©1982 EASTERN AIR LINES, INC.

CHEZ LOZEAU, ON VOUS CUISINE DES PRIX Canon ET UN CADEAU DE NOËL Canon

* Achetez un appareil Canon «SLR» et vous aurez l'occasion de recevoir gratuitement un chequier-calculatrice ou un sac range-tout Canon.

PROGRAM



Canon AE-1
Une souplesse d'emploi et une polyvalence inégalées. Complet avec lentille 50 mm F1.8.

PRIX LOZEAU 339⁹⁹

Canon AE-1
Compact, léger, contrôle d'exposition automatique.



PRIX LOZEAU 279⁹⁹

Canon SUPER SURE SHOT



Vous désirez de très bonnes photos, procurez-vous un très bon appareil Canon Super Sure Shot avec lentille 40 mm F1.9 et étui.

PRIX LOZEAU 259⁹⁹

Vers les sommets de la créativité avec Canon



28 mm F2.8 grand angle **149⁹⁹**
 70 à 210 mm F4 zoom **289⁹⁹**
 35 à 105 mm F3.5 zoom **339⁹⁹**
 Winder A, avance film automatique **119⁹⁹**
 Flash 188 A entièrement automatique **109⁹⁹**

Canon SURE SHOT



Canon AF-35M
Vous désirez un super cadeau! Procurez-vous un Canon Sure Shot avec lentille 38 mm F2.8 et étui.

PRIX LOZEAU 189⁹⁹

GRATUIT... GRATUIT... Démonstration des produits Canon le samedi 4 décembre de 10h à 17h. Venez rencontrer M. Michel Nadeau, représentant des produits Canon. Ballon Canon gratuit à tous les enfants.

"TOUT POUR LA PHOTO"
L.L. LOZEAU Ltée
6229, rue St-Hubert Tél.: 274-6577

À MONT-SAINT-ANTOINE C'est la fin du débrayage

Après un débrayage de contestation qui aura duré huit heures, les employés syndiqués du Mont-Saint-Antoine sont retournés au travail à 22 heures mardi soir, contre l'engagement formel de la direction de convoquer sans délai le comité des relations de travail pour discuter des poursuites intentées contre le syndicat et trois membres de son exécutif à la suite du débrayage illégal du 10 novembre dernier.

HUGUETTE ROBERGE

Durant la journée d'hier, le comité des relations de travail de l'établissement, formé de trois représentants patronaux et de trois représentants syndicaux, s'est réuni pendant six heures pour tenter de trouver une solution au conflit. Mais les discussions ont avorté, personne n'arbitrant les détails et chaque partie restant sur ses positions.

Autres poursuites...

Le syndicat local continue d'exiger le retrait sans condition des poursuites déposées par la direction, en rapport avec le débrayage de 24 heures du 10 novembre. Ce que refuse catégoriquement la direction, qui juge toujours le geste illégal « incom-

patible avec la mission sociale des employés qui s'occupent de la rééducation des 200 jeunes méso-adaptés socio-affectifs de l'institution ».

Sans pavoiser, car il ne s'agit pas là, à son avis, d'une « victoire patronale », le directeur général du Mont-Saint-Antoine, M. Claude Labbé, a indiqué à LA PRESSE que les employés syndiqués qui ont quitté leur travail mardi ne seront pas payés pour ces huit heures de débrayage illégal.

« Par contre, a-t-il ajouté, la direction s'est engagée, dans l'espoir d'en arriver à un modus vivendi avec les employés, à ne pas faire d'escalade de poursuites judiciaires à la suite de ce débrayage de contestation. »

« Nous comptons sur la conscience professionnelle des employés syndiqués, qui sont pour la majorité des éducateurs, pour assumer leur rôle auprès des jeunes bénéficiaires et ne pas se lancer dans d'autres moyens de pression. »

CPG Les transactions peuvent se faire par téléphone
 1253 ave McGill College Centre Commercial 6633 est. rue Sherbrooke
 Metro McGill Place Rosemere Metro Langlier
 (514) 878-3351 (514) 621-0710 (514) 253-1720

Autres taux et termes disponibles 30 jours à 5 ans

12^{3/8}%

30 MOIS payé annuellement
 SANS FRAIS/MINIMUM 500\$

Taux sujet à changement
 Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec
 Le frust à la mesure de chacun

Fiduciaires
 LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

WINDSURFER

OFFRE SPÉCIALE pour une période limitée seulement

WINDSURFER

jusqu'au 23 décembre 1982

\$995

Rég. 1325.

Voyez le Windsurfer, l'original. Visitez la seule boutique exclusive Windsurfer qui vous offre un service d'experts 12 mois par année.

HABITS ISO-THERMIQUES Bare - O'Neill - 30%	VOILES Toutes grandeurs - 20%	PLANCHES USAGÉES \$800
---	--	----------------------------------

À votre service douze mois par année!

PLAVOILE 212 ave Dorval, Dorval
 Jeudi - Vendredi: 6 - 9
 Samedi: 10 - 5
 Tél.: 631-7485 - 631-SURF

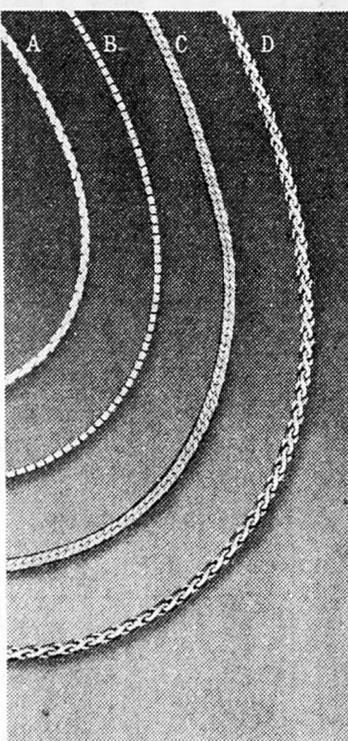
Or Italien.

Valeur aussi unique que le style.

Les Italiens sont de vrais orfèvres en la matière d'or. Et les Bijoutiers Peoples sont de vrais orfèvres en la matière de valeur. Des chaînes uniques et exclusives dans des modèles de grand style aux bas prix Peoples.

A) LA CHAÎNE "COBRA D'AMOUR", 18" de long, en or 10 K. Un amour de bijou élégant, et seulement **6995\$**

B) Tout ce qui brille dans notre CHAÎNE "MIROIR CUBIQUE" chic est de l'or 10 K. 18" de long. **8995\$**



C) La chaîne "TAPISSERIE À CHEVRONS" est un bijou tout désigné pour cet automne. Or 10 K, **12500\$**

D) LA CHAÎNE À MOTIFS D'ÉPIS — vous aimerez la délicatesse de cette création unique. 18" de long, en or 10 K, **17500\$**

Pour un choix complet et une entière satisfaction, fiez-vous aux Bijoutiers Peoples.

LES BIJOUTIERS DIAMANTAIRES
PEOPLES⁺
Les diamantaires par excellence

PEOPLES⁺

Des gens dignes de confiance.

Le Carrefour Laval Place Portobello Place La Salle Shopping Centre Plaza Alexis Nihon	Centre Laval Les Galeries D'Anjou Plaza St. Hubert	1015 Ouest Rue St. Catherine Centre d'Achats Fairview Place Rosemere	Les Galeries Richelieu Les Galeries St. Laurent Place Vertu
--	--	--	---

Une offre unique des Bijoutiers Peoples

Les Bijoutiers Peoples vous présentent leur collection de bijoux de succession.

Venez choisir un de ces fins bijoux que notre collection vous offre. Vous y trouverez qualité, rareté et de bonnes aubaines. Les Bijoutiers Peoples du Centre d'Achat Fairview sont fiers de vous présenter cet événement unique.



1 Cabochon pour dame — or jaune 14 kt — sertie de 1 diamant — pesant approx. de 0.52 cts — 12 diamants pesant approx. de 0.70 cts et de 12 saphirs bleus. #191-505-631649-01J	4225 \$
2 Bracelet pour dame rectangulaire — or 18 kt avec gravure — pesant approx. 47 grammes. #195-337-813187-14J	1900 \$
3 Boucles d'oreilles en or jaune 14 kt serties de 14 diamants — coupe européenne — pesant approx. 1.36 cts — 4 diamants — pesant approx. 0.08 cts. #195-337-211752-16J	1995 \$
4 Boutons de manchettes en or jaune 14 kt, serties de 2 perles cultivées 6.2 mm. #194-510-484546-01C	372 \$
5 Bague à diamants pour homme style cabochon, or blanc et jaune 14 kt sertie de 11 diamants pesant approx. 0.35 cts. #190-336-312826-01J	995 \$
6 Bague «Éternité» pour dame — or jaune 14 kt sertie de 24 diamants pesant approx. totale 0.96 cts. #191-337-299341-11J	1600 \$
7 Ensemble de pendants et boucles d'oreilles à diamants or blanc 14 kt — serties de 27 diamants pesant approx. totale 40 cts. #194-337-131413-01J	995 \$
8 Pendentif pour dame style cabochon or blanc 14 kt — Serti d'un saphir bleu poids approx. 0.67 cts et de 8 diamants poids approx. 0.27 cts. #195-337-131419-01J	1040 \$
9 Ensemble de boucles d'oreilles — or jaune 14 kt. Serties de 2 diamants poids approx. totale 0.60 cts. #195-336-293035-09J	1175 \$
10 Montre de dame rectangulaire — Hamilton — mouvement de 17 rubis — boîtier et bracelet en platine sertie de 2 diamants poids approx. 0.32 cts et de 8 diamants poids approx. 0.40 cts. #195-510-746652-02C	3200 \$
11 Montre-bracelet pour homme — Patek Philippe. Or jaune 18 kt — Mouvement 20 rubis — bracelet cuir. #195-101-609315-01J	1350 \$
12 Ensemble pendentif et boucles d'oreilles style cabochon — pendentif serti de 1 saphir bleu et 8 diamants poids approx. total: 0.12 cts. Boucles d'oreilles serties de 2 saphirs bleus et de 16 diamants poids approx. 0.24 cts. #194-337-131368-05J	840 \$

Liste partielle. Plusieurs autres bijoux au magasin.

LES BIJOUTIERS DIAMANTAIRES
PEOPLES⁺
Les diamantaires par excellence

CENTRE D'ACHAT FAIRVIEW POINTE CLAIRE - 695-5516

Il devra payer \$1 150 pour avoir ébranché la haie de son voisin

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les chicanes de clôture ne sont pas choses du passé, et on s'entête toujours à se créer des frais de cour pour quelques pouces de terre.

C'est donc ce que viennent de faire deux résidents du nord de la ville, dont les propriétés étaient séparées par une belle haie de cèdres qui, avec les années, avaient atteint une hauteur de six pieds.

Un jour, prétextant le fait que les branches et les racines de ces 23 arbustes odoriférants empiétaient sur son terrain et endommageaient la clôture de fer qu'il avait posée, l'un des deux hommes se mit à les tailler à sa façon, et leur propriétaire, qui ne les avait plan-

tés qu'à quatre pouces de la ligne de démarcation, le poursuivit immédiatement pour \$1 150. L'autre répliqua par une demande reconventionnelle de \$3,514, en soutenant que cet empiètement l'avait empêché de jouir de la fertilité possible de trois pieds de sa propre cour arrière.

Toute preuve entendue, toutefois, le juge Jean-Paul Lavallée, de la Cour provinciale, en est venu à la conclusion que le premier avait violé certaines dispositions du code civil en la matière, en plus d'avoir contrevenu à une autre loi : celle de la protection des arbres. Mais il ne recevra lui-même rien de sa contre-reclamation, le tribunal soutenant que les dommages prétendus n'ont pas été établis devant la cour.

Coupable de vol qualifié

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Pierre Camirand, un Trifluvien de 35 ans, a été reconnu coupable d'un vol à main armée de \$169,000 perpétré à la Caisse populaire Sainte-Marguerite dont il était directeur adjoint, à la suite d'un long procès dont le jugement a été rendu public hier au Palais de justice de Trois-Rivières.

Le juge Jean Dutil, de Québec, qui a présidé la procédure judiciaire a décidé de rendre la sentence le 22 mars 1983 à la suite de la confection d'un rapport présentiel.

La Couronne reprochait à Camirand, alors directeur adjoint de la caisse, d'avoir illégalement volé la somme de \$169,000 en argent, le 28 août 1980.

Dans un long jugement de 38 pages, le juge Dutil, ancien président de la CECO, a résumé l'abondante preuve faite devant lui pour arriver à la conclusion que la Couronne avait prouvé la culpabilité de l'accusé hors de tout doute raisonnable.

L'ALLURE MELANÇON

LUCIEN MELANÇON
3380 DE LA CONCORDE E. LAVAL 661-8800

VENEZ CHEZ COMPUCENTRE ET ÉCONOMISEZ \$120.00

GRATUITE
NOUS VOUS OFFRONS GRATUITEMENT LA "DATASETTE" VALANT \$120, À L'ACHAT DU VIC-20.

Pour Noël, offrez-leur un vrai ordinateur, pas un simple jeu vidéo.

La Datasette multiplie les performances du Vic-20 comme ordinateur domestique ou pour les jeux vidéo. Nous vous l'offrons gratuitement à l'achat du Vic-20.

Le Vic-20 est un vrai ordinateur, complet et intelligent. Il transforme votre téléviseur en un ordinateur domestique semblable au PET de Commodore que l'on retrouve dans plusieurs écoles.

399⁸⁸
Offre valable jusqu'à épuisement de la marchandise

GRAND CHOIX DE TOUS NOUVEAUX LOGICIELS

• U.M.I. raceway	• U.M.I. renaissance	• H.E.S. laser blitz	• radar rat race
• U.M.I. 3-d maze	• H.E.S. maze of mikor	• H.E.S. turtle graphics	• mole attack
• U.M.I. alien blitz	• H.E.S. tank wars	• H.E.S. dam bomber	• adventureland
• U.M.I. amok	• H.E.S. pinball	• H.E.S. concentration	• pirate cove
• U.M.I. spiders from mars	• H.E.S. victrol	• avenger	• mission impossible
• U.M.I. cloudburst	• H.E.S. fuel pirate	• superslot	• mole attack
• U.M.I. outworld	• H.E.S. pak bomber	• midnight drive	• super alien
• U.M.I. vicat			

commodore VIC-20
Venez voir une démonstration maintenant

COMPUCENTRE

PLACE VERSAILLES • CHAMPLAIN MALL • PLACE BONAVENTURE
GALERIES D'ANJOU • FAIRVIEW SHOPPING CENTRE • CENTRE BOULEVARD
CARRÉFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRINCO
GALERIES DE LA CAPITALE ET PLACE LAURIER À QUÉBEC

VISITEZ NOTRE NOUVEAU MAGASIN OUVERT AU: CENTRE D'ACHATS BOULEVARD (PIE IX & JEAN-TALON)

J. SAUCIER

Les photos peuvent légèrement différer des modèles en vente. 2% de plus pour l'utilisation de cartes de crédit.

1 MILLION \$ DE MARCHANDISE DANS LES MARQUES LES PLUS REPUTÉES

INTELLIVISION • ODYSSEY

TEXAS • ATARI • BALLY • LEISURE VISION

AKAI
Magnétophone à cassette modèle CS-F110, compatible aux bandes métalliques.
PRIX SAUCIER \$199⁹⁵

AKAI
Amplificateur modèle AMU22, 56 watts rms total.
PRIX SAUCIER \$167⁹⁷

AKAI
Radio portable am-fm-cassette modèle AJ-435
PRIX SAUCIER \$167⁹⁷

AKAI
Enregistreur à bobines modèle GX-4000D, 3 têtes, système dolby.
PRIX SAUCIER \$459⁹⁵

Panasonic
Magnétophone portable à cassette de 6 heures avec bloc d'accord/minuterie de 24 heures et enregistrement instantané. Appareil compact et léger, triple alimentation: sur secteur, sur bloc batterie rechargeable ou sur batterie de voiture. Durée d'enregistrement d'environ 1 heure sur bloc batterie rechargeable avec caméra vidéo Panasonic compatible. Télécommande de pause. Compresseur avec réglage minutier. Lecture image fixe et avance image par image en mode 6 heures. Commandes ultra-douces.
VIDÉO PORTATIF PRIX SAUCIER \$999⁹⁸

Panasonic
Magnétophone portable modèle PV-2100K, semi-écran raccordé au bloc d'accord/minuterie programmable, modèle PV-A33PK pour l'enregistrement et prise de vidéos, triple alimentation, amirapage et prise de vidéos, commande par caméra, 3 vitesses de défilement pour enregistrement de 2, 4 ou 6 heures.
3 mcx. PRIX SAUCIER \$1199⁹⁸

TÉLÉCOULEUR 20", 105 CANAUX convertisseur intégré
Télécommande incluse
PRIX SPÉCIAL SAUCIER \$547⁹⁷

Cassettes vidéo VHS 6 heures \$124⁷
paquet de 12 seulement

Convertisseur Philips \$49⁹⁵
Convertisseur Philips sans fil modèle CTC1 \$115

AKAI
Vidéo-portable modèle VS-110, 4 têtes, programmable 14 jours, effets pépère, synchronisation digitale VHS, contrôle à distance
PRIX SAUCIER \$949⁹⁷

ZENITH
VIDÉO VHS ET BETA à partir de **\$647⁹⁵**

RCA
Vidéo-cassette RCA modèle VFT-850, durée 8 heures, programmable 14 jours, rebobinage automatique, contrôle à distance sans fil. Tous les effets spéciaux.
PRIX SAUCIER \$1277⁹⁸

RCA
Télécouleur 14 po. avec tube-image Super AccuFilter de RCA.
PRIX SAUCIER \$338⁹⁸

HITACHI
Télécouleur 20 po. modèle de table, avec commande de la couleur LUMINAR
PRIX SAUCIER \$548⁹⁸

TOSHIBA
Télécouleur 20 po. avec lampe-écran BLACKSTRIP à charge rapide
PRIX SAUCIER \$539⁹⁸

HITACHI
L'ENSEMBLE COMPREND:
• Amplificateur Hitachi modèle SUV-28-2001, puissance de 25 watts par canal.
• Table tournevis Hitachi modèle HT-315, entièrement par ordinateur, auto-contrôle, avec serrage.
• 2 haut-parleurs Hitachi CWT-31 à 2 voies, 120 watts rms total.
PRIX SAUCIER \$499⁹⁷

AKAI
ENSEMBLE COMPRENANT:
• Amplificateur Hitachi modèle SUV-28-2001, puissance de 25 watts rms.
• Synthétiseur Akai modèle ATX-110, multi-têtes.
• Table tournevis Akai modèle AFS-31, entièrement par ordinateur, avec serrage automatique.
• 2 haut-parleurs Akai modèle CWT-31 à 2 voies, 120 watts rms total.
PRIX SAUCIER \$549⁹⁷

Technics
L'ENSEMBLE COMPREND:
• Amplificateur Technics modèle SUV-28-2001, puissance de 25 watts rms.
• Synthétiseur Technics modèle ATX-110, multi-têtes.
• Table tournevis Technics modèle SLX-3, entièrement par ordinateur.
• 2 haut-parleurs AERO PALM, à 2 voies, 120 watts rms total.
PRIX SAUCIER \$999⁹⁵

Vaste stationnement gratuit. Ces prix s'appliquent sur achats comptant seulement. Heures d'ouverture: Lun au Merc. 9h30 à 17h30. Jeu et Ven. 9h30 à 21h. Samedi 10h à 17h.

10090, ST-LAURENT

389-3541 / 389-3542

Week-end au Centre Sheraton

Venez occuper votre nid d'amour au Centre Sheraton. Jusqu'à deux enfants de moins de 18 ans dans votre chambre, gratuitement.

\$60

Le tarif de \$60⁸⁸, en vigueur jusqu'au 30 avril 83, est sujet à la disponibilité des chambres. Il peut être modifié sans avis.

Le Centre Sheraton Montréal

HOTELS ET AUBERGES SHERATON INTERNATIONAL 301, DORCHESTER MONTREAL, QUEBEC, CANADA H3B 2J7

878-2000

Week-end au Centre Sheraton

Venez occuper votre nid d'amour au Centre Sheraton. Jusqu'à deux enfants de moins de 18 ans dans votre chambre, gratuitement.

\$60

Le tarif de \$60⁸⁸, en vigueur jusqu'au 30 avril 83, est sujet à la disponibilité des chambres. Il peut être modifié sans avis.

Le Centre Sheraton Montréal

HOTELS ET AUBERGES SHERATON INTERNATIONAL 301, DORCHESTER MONTREAL, QUEBEC, CANADA H3B 2J7

878-2000

Masse renonce à la présidence des conservateurs

L'ancien ministre de l'Éducation du Québec, Marcel Masse, vient de renoncer à la présidence du Parti conservateur du Canada.

M. Masse, dont les allégeances conservatrices sont bien connues, songeait en effet à briguer la succession de Peter Blaikie et à devenir ainsi le premier francophone à occuper cette haute fonction au sein du Parti conservateur.

PIERRE VENNET

Malheureusement pour lui, deux des derniers présidents, Michael Meighen, le petit fils de l'ex-premier ministre Arthur Meighen et M. Blaikie, étaient tous deux de Montréal. Le fait qu'ils aient été des anglophones ne change rien à l'idée de nombreux conservateurs qui pensent qu'il est temps que la présidence soit confiée à quelqu'un d'autre qu'un Québécois.

Dans une conversation téléphonique avec LA PRESSE, M. Masse, qui revient d'une tournée pan-ca-

nadienne ainsi que d'une rencontre avec le caucus des députés conservateurs à Ottawa, affirme qu'il a été partout bien reçu et qu'il comprend les réticences du reste du pays à élire à nouveau un Québécois à la présidence du P.C.

Plutôt que de subir la défaite, M. Masse continuera à militer au sein de l'aile québécoise du parti tout en poursuivant ses activités professionnelles au sein de l'important groupe d'ingénierie Lavallin où il travaille depuis déjà quelques années.

Dans un communiqué émis hier soir, M. Masse déclare qu'il demeure à la disposition de son parti pour le servir dans la mesure de ses moyens afin de préparer l'avènement d'une ère nouvelle.

Il a toutefois confié à LA PRESSE que cela n'allait pas jusqu'à accepter de se porter à nouveau candidat aux élections fédérales sous la bannière conservatrice et qu'au contraire, à moins d'un revirement imprévu pour l'instant, il n'en était plus question.

F-18: John Ciaccia exige qu'Ottawa tienne ses promesses

de notre bureau de Québec

■ QUÉBEC — Le député libéral John Ciaccia a exigé hier que le gouvernement fédéral tienne sa promesse d'assurer au Québec 48 p. cent des contrats du F-18. Il a également demandé la convocation d'une commission parlementaire de l'Assemblée nationale pour faire le point sur ce dossier et établir des objectifs précis au sujet du \$1 milliard de contrats qui n'ont pas encore été accordés.

Le député de Mont-Royal a également révélé au cours d'une conférence de presse avoir obtenu une indication par écrit du cabinet du ministre fédéral Jean-Jacques Blais que le contrat de \$225 millions pour le centre d'usinage à contrôle numérique serait accordé d'ici la fin de l'année aux Industries UDT de Montréal. Il a reçu à cet effet un télégramme signé par M. Yvan Sack, chargé d'affaires de M. Blais.

Selon M. Ciaccia, ces \$225 millions s'ajouteront aux \$987

millions de contrats déjà obtenus par le Québec, pour un total de \$1,2 milliard, soit l'équivalent de ce qui a été accordé jusqu'à maintenant à l'Ontario.

Au cours de la période de questions hier matin, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, avait soutenu que les retombées pour le Québec s'élevaient à date à environ 30 p. cent, comparativement à 60 p. cent ou 65 p. cent pour la province voisine. «A l'allure qu'on va présentement, si on retire 25 p. cent du

contrat du F-18 au Québec, ce sera à peu près le maximum».

M. Ciaccia explique que ses chiffres proviennent du gouvernement fédéral et ont été confirmés par l'hebdomadaire *Finances*.

Il ajoute que 37 p. cent des contrats doivent encore être alloués et que tout doit être mis en oeuvre pour qu'en fin de compte le Québec obtienne les 48 p. cent promis. «Il ne faut pas prendre pour acquis qu'Ottawa va faire sa job, mais prendre toutes les mesures pour que le Qué-

bec obtienne sa part et même plus. Le gouvernement du Québec a aussi des responsabilités dans ce dossier. Il ne faut pas oublier par ailleurs que de nombreux contrats seront accordés dans un avenir immédiat».

M. Ciaccia admet sur un autre plan qu'Ottawa aurait pu insister pour que la compagnie de la Couronne fédérale Canadair de Montréal s'accapare la majeure partie d'un contrat de \$248 millions (dont l'Ontario a obtenu la part du lion) pour des composantes structu-

relles, plutôt que \$90 millions.

Il a soutenu à ce sujet que la compagnie De Havilland s'était dite prête à construire une usine au Québec mais que, malgré les mises en garde du PLQ, le gouvernement péquiste n'avait pas agi. En Chambre, l'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce Yves Duhaime avait rappelé qu'«à moins qu'il existe une loi S-31 qui s'applique à l'avionnerie», De Havilland, tout comme Canadaair, relève d'Ottawa et M. Biron a ajouté qu'il serait

intéressant de savoir exactement ce qui est arrivé dans ce cas.

M. Ciaccia a conclu en disant que le PLQ est prêt à se joindre au gouvernement pour exiger que le fédéral respecte ses promesses si des preuves démontrent qu'Ottawa est le grand responsable du fait que le Québec n'obtienne pas sa part. «Mais on n'a pas jusqu'à maintenant fait toute la lumière sur ce dossier et le gouvernement du Québec n'a pas assumés ses responsabilités, n'ayant rien fait de concret».

OUVRIR LE COURRIER:

Une vieille tradition...

■ OTTAWA (PC) — C'est parce que l'ouverture du courrier «est une tradition vieille de 50 ans» à la Gendarmerie royale que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de porter devant les tribunaux le cas des agents pointés du doigt par la Commission MacDonald.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre Jean Chrétien, qui était procureur général au moment où la commission d'enquête MacDonald a remis son rapport.

Refusant d'apporter d'autres arguments, le ministre Chrétien a soutenu qu'il avait cru bon d'utiliser «son pouvoir discrétionnaire» pour écarter toute poursuite contre des agents de la GRC.

«Il peut y avoir des preuves, mais est-ce qu'elles permettraient d'avoir un ju-

gement?», a soutenu M. Chrétien. L'ouverture des lettres était une pratique vieille de 50 ans au service de sécurité canadien. «Les gens qui ont ouvert le courrier l'ont fait de bonne foi, pensant suivre la politique du gouvernement canadien», a-t-il dit, ajoutant «qu'il n'est pas question d'intérêt personnel dans leur geste».

Pour le ministre Chrétien, les poursuites auraient en outre soulevé le problème de l'identification des coupables. «On poursuit un gars pour des actes qu'il a commis en janvier 1970 et on ne poursuivrait pas pour ceux qui l'ont fait en décembre. Devant la nature des plaintes, j'ai utilisé ma discrétion», a dit M. Chrétien, soulignant l'impossibilité de «poursuivre dans tous les cas».

TRUDEAU: Pas de réunion sur l'économie

■ OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pierre Trudeau a repoussé, pour l'instant tout au moins, l'idée d'une conférence fédérale-provinciale sur l'économie, telle que suggérée par ses homologues provinciaux.

Dans un message télex daté du 29 novembre et rendu public hier, M. Trudeau répond au président de la conférence des premiers ministres provinciaux, M. John Buchanan de la Nouvelle-Écosse, qui réclamait, le 16

nombre dernier une telle rencontre.

Le premier ministre écrit qu'il «préfère attendre» la fin des consultations entreprises par les ministres fédéraux auprès des provinces sur une plus grande coopération en matière économique.

M. Trudeau dit également attendre «les détails des propositions contenues dans le communiqué final publié après la conférence que vous avez tenue à Halifax avec vos homologues des provinces».

FLORIDE
Sunny Isles
Ft. Lauderdale — Miami Beach

Profitez des tarifs spéciaux de L'HAWAII ISLE pour Noël et le mois de JANVIER pour prendre du soleil. Exemple 129,50 \$ pour 1 sem. et 22 \$ par nuit additionnelle.

NOUS AVONS LES MEILLEURS TARIFS AERIENS VOYAGES

TRAVELAIDE

LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS
Montréal, 7 bureaux, 845-8225 (St-Denis)
Rive Sud, 3 bureaux, 679-3777 (Longueuil)
Nord, 4 bureaux, 687-0880
Permis du Québec

AUX MEMES BAS PRIX QU'IL Y A UN AN



Reprise d'une offre à succès pour Noël 110 chez Simpsons



Rabais 33% à 38%
Matelas et sommiers-tapissiers
"Chiro-Quilt" de "Serta"

SUPPORT FERME. Support moyennement ferme. Construction 312 ressorts, calibre 13 (basé sur format double). Matelas avec protège-bords, coussinet mousse sur feutre / coussinet polyester. Recouvrement rayonne matelassé.

Meilleur achat 110 Simpsons

1. Matelas ou sommier. Format jumeau. (\$150)..... **97⁵⁰**

1A. Matelas ou sommier. Format double. (\$180)..... **119⁹⁸**

Ens. matelas et sommier. Format queen. (\$440)..... **293³⁰**

SUPPORT MOELLEUX. Construction 312 ressorts, calibre 13 (basé sur format double). Isolant feutre «Cortex» et polyester. Coussinet polyester 1" piqué au recouvrement tricot rayonne.

2. Matelas ou sommier. Format jumeau. (\$190)..... **126⁶⁵**

2A. Matelas ou sommier. Format double. (\$220)..... **146⁶⁵**

2B. Ens. matelas ou sommier. Format Queen. (\$520)..... **346⁶²**

SUPPORT TRÈS FERME. Construction 312 ressorts, calibre 13 (basé sur format double). Matelas avec protège-bords, isolant coussinet polyester avec couche de mousse, feutre et mousse piqués au recouvrement rayonne.

3. Matelas ou sommier. Format jumeau. (\$170)..... **\$105**

3A. Matelas ou sommier. Format double. (\$200)..... **127⁵⁰**

3B. Ens. matelas ou sommier. Format Queen. (\$480)..... **\$315**

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Prix en vigueur jusqu'au samedi 11 décembre 1982, sauf s'il y a épuisement du stock.

Rayon 401, meubles, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

UN DES MEILLEURS ACHATS "110"

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël



1 123 456 789 0



HEURES D'OUVERTURE:

Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à 17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

CENTRE-VILLE 977, rue St-Jacques, Montréal, Québec H3B 3J7
FAIRVIEW 977, rue St-Jacques, Montréal, Québec H3B 3J7
LES GALERIES D'ANJOU 7895, boul. Les Galeries d'Anjou, Ville d'Anjou, Québec H1M 1W5
LE CARRÉ FOUR LAVAL 3345, boul. Le Carrefour, Châteauguay, Québec H7T 1C7
LES PROMENADES ST-BRUNO 800, boulevard des Promenades, St-Bruno, Québec H3J 5J9
CENTRE D'ABAINESS SIMPSONS 1235, rue McMillan, Ville St-Laurent, Québec H4L 1K5
Une seule adresse à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
Du lundi au mercredi de 9h30 à 17h00
Jeudi et vendredi de 9h30 à 21h
Samedi de 9h30 à 16h30

